

**Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 8 FEVRIER 2019**

**N° 2019DC/001 – Feuille 1**

Date de convocation : 31 janvier 2019

Conseillers en exercice : 57	Présents : 41	Votants : 49
------------------------------	---------------	--------------

**Désignation du secrétaire de séance**

L'an deux mille dix-neuf, le huit février à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, à l'Espace les Hermines de PLUMERGAT.

**Etaient présents** : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, Mireille GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Gérard PILLET, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Franck VALLEIN, Valérie VINET-GELLE.

**Absents ayant donné pouvoir** : Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Fabrice ROBELET, Jean-Luc LE TALLEC à Lénaïck LE PORT-HELLEC, Jessica LE VISAGE à Philippe LE RAY, Olivier LEPICK à Paul CHAPEL, Aurélie QUEIJO à Pierrette LE BAYON, Joseph ROCHELLE à Valérie VINET-GELLE.

**Absents excusés** : Jean-Michel BELZ, Jean-Luc CHIFFOLEAU, François GRENET, Bernard HILLIET, Kaourintine HULAUD, Gérard PIERRE, Azaïs TOUATI, Andrée VIELVOYE.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

---

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-15, L. 2121-21 et L. 5211-1 ;

## N° 2019DC/001 – Feuille 2

Considérant que M. le Président propose la candidature de Mme Odile ROSNARHO, Conseillère communautaire de la Commune de Plumergat, à cette fonction ;

Il est décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :**  
**- de nommer Mme Odile ROSNARHO, Secrétaire de séance.**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au contrôle de légalité et publié au recueil des actes administratifs le : 26 FEV. 2019

Le Président,

Philippe LE RAY



Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 8 FEVRIER 2019

N° 2019DC/002 – Feuille 1

Date de convocation : 31 janvier 2019

Conseillers en exercice : 57	Présents : 41	Votants : 49
------------------------------	---------------	--------------

**Adoption du procès-verbal  
de la séance du 7 décembre 2018**

L'an deux mille dix-neuf, le huit février à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, à l'Espace les Hermines de PLUMERGAT.

**Etaient présents** : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, Mireille GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Gérard PILLET, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Franck VALLEIN, Valérie VINET-GELLE.

**Absents ayant donné pouvoir** : Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Fabrice ROBELET, Jean-Luc LE TALLEC à Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Jessica LE VISAGE à Philippe LE RAY, Olivier LEPICK à Paul CHAPEL, Aurélie QUEIJO à Pierrette LE BAYON, Joseph ROCHELLE à Valérie VINET-GELLE.

**Absents excusés** : Jean-Michel BELZ, Jean-Luc CHIFFOLEAU, François GRENET, Bernard HILLIET, Kaourintine HULAUD, Gérard PIERRE, Azais TOUATI, Andrée VIELVOYE.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

---

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-26 ;

## N° 2019DC/002 – Feuille 2

Considérant qu'un exemplaire a été transmis à chaque membre avant la séance ;

Considérant que deux modifications sont demandées par Mme Bernadette DESJARDINS :

- D'une part, à la page 4, elle indique, reprenant ses propos, que « ce projet permettra de réaliser un bâtiment » et non de l'acquérir ;
- D'autre part, à la page 14, elle précise que la zone d'activité de Lann Er Vein est située sur la Commune de Camors et non sur la Commune de Ploemel ;

Après avoir entendu le rapport de M. le Président ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire, DECIDE :**

- **d'approuver le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2018 en tenant compte des remarques formulées.**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au contrôle de légalité et publié au recueil des actes administratifs le : 26 FEV. 2019

Le Président,



Philippe LE RAY



Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 8 FEVRIER 2019

N° 2019DC/003 – Feuillet 1

Date de convocation : 31 janvier 2019

Membres en exercice : 57

Présents : 42

Votants : 51

**Rapport sur la situation en matière d'égalité  
entre les femmes et les hommes**

L'an deux mille dix-neuf, le huit février à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, à l'Espace les Hermines de PLUMERGAT.

**Etaient présents** : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, Mireille GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Gérard PILLET, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Franck VALLEIN, Valérie VINET-GELLE.

**Absents ayant donné pouvoir** : Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Chantal LE BIHAN-LE PIOUSSE à Fabrice ROBELET, Jean-Luc LE TALLEC à Lénaïck LE PORT-HELLEC, Jessica LE VISAGE à Philippe LE RAY, Olivier LEPICK à Paul CHAPEL, Aurélie QUEIJO à Pierrette LE BAYON, Joseph ROCHELLE à Valérie VINET-GELLE, Andrée VIELVOYE à Jean-Luc CHIFFOLEAU.

**Absents excusés** : Jean-Michel BELZ, François GRENET, Bernard HILLIET, Kaourintine HULAUD, Gérard PIERRE, Azaïs TOUATI.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2311-1-2 et D. 2311-16 ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

## N° 2019DC/003 – Feuille 2

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et notamment l'article 61 qui dispose que les communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;

Vu le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales ;

Considérant que le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique des ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle ;

Considérant que ce rapport présente également les politiques menées par la commune ou l'EPCI sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ;

Après avoir entendu le rapport de M. Fabrice ROBELET, 1<sup>er</sup> Vice-président ;

Sur proposition du Bureau en date du 25 janvier 2019 ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :**

- de prendre acte de la présentation du rapport, annexé à la présente délibération, sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2019 ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au contrôle de légalité et publié au recueil des actes administratifs le : 26 FEV. 2019

Le Président  
  
Philippe LE RAY



**Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 8 FEVRIER 2019

**N° 2019DC/004 – Feuille 1**

Date de convocation : 31 janvier 2019

Membres en exercice : 57	Présents : 42	Votants : 51
--------------------------	---------------	--------------

**Débat d'orientations budgétaires 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le huit février à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, à l'Espace les Hermines de PLUMERGAT.

**Etaient présents** : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, Mireille GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Gérard PILLET, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Franck VALLEIN, Valérie VINET-GELLE.

**Absents ayant donné pouvoir** : Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Fabrice ROBELET, Jean-Luc LE TALLEC à Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Jessica LE VISAGE à Philippe LE RAY, Olivier LEPICK à Paul CHAPEL, Aurélie QUEIJO à Pierrette LE BAYON, Joseph ROCHELLE à Valérie VINET-GELLE, Andrée VIELVOYE à Jean-Luc CHIFFOLEAU.

**Absents excusés** : Jean-Michel BELZ, François GRENET, Bernard HILLIET, Kaourintine HULAUD, Gérard PIERRE, Azais TOUATI.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

---

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2311-1-1, L. 2312-1 et L. 5211-36 ;

Vu l'article 18 du règlement intérieur du Conseil communautaire ;

## N° 2019DC/004 – Feuille 2

Considérant que dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, un débat portant sur les orientations générales du budget de l'exercice à venir doit se tenir ;

Considérant que ce débat doit avoir lieu au maximum dans un délai de deux mois précédant le vote du budget ;

Considérant que les orientations budgétaires sont présentées dans un document annexe à la présente délibération ;

Pour la présentation du rapport relatif au débat d'orientations budgétaires, après avoir entendu :

- M. le Président,
- M. Dominique RIGUIDEL, Vice-président, Délégué Rapporteur du budget-Finances-Ordures ménagères-Gestion des déchets,
- M. Ronan ALLAIN, Vice-président, Délégué au Développement économique et à la gestion des zones d'activités,
- M. Fabrice ROBELET, 1<sup>er</sup> Vice-président, Délégué au Pôle d'Echange Multimodal de la gare TGV et à la politique des transports et des déplacements,
- M. Bruno GOASMAT, Vice-président, Délégué à l'Economie numérique ;
- Mme Annie AUDIC, Vice-présidente, Déléguée à la Politique des bassins versants et protection des milieux, et au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),
- M. Roland GASTINE, Vice-président, Délégué à l'Assainissement collectif et à l'eau potable,
- Mme Aurélie RIO, Vice-présidente, Déléguée à la Valorisation énergétique (Plan Climat Energie Territoriale (PCAET), à la Filière bois et à l'Agenda 21.
- Mme Laurence LE DUVEHAT, Vice-présidente, Déléguée à la Politique du logement et de l'habitat,
- Mme Lénaïck LE PORT HELLEC, Vice-présidente, Déléguée à l'Enfance et à la Jeunesse,
- M. Pascal LE CALVE, Vice-président, Délégué au Sport,
- Et Mme Monique THOMAS, Vice-présidente, Déléguée à la Culture et au Patrimoine ;

Sur proposition du Bureau en date du 25 janvier 2019 ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :**

- **de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2019 et de la présentation du rapport y afférent joint en annexe ;**
- **d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au contrôle de légalité et publié au recueil des actes administratifs le : 11 FEV. 2019

Le Président



Philippe LE RAY



---

**DÉBAT D'ORIENTATIONS  
BUDGÉTAIRES  
ET DE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE  
2019**

---



COMMUNAUTÉ  
**AURAY  
QUIBERON**  
TERRE-ATLANTIQUE

## **Contexte et Enjeux :**

En 2018, la France comptait 21 métropoles, 11 communautés urbaines, 222 communautés d'agglomération et 1009 communautés de communes, pour une moyenne nationale de 30 communes et 54 000 habitants par structure. En comparaison, Auray Quiberon Terre Atlantique est donc une petite structure sur un territoire dense. Elle est aussi encore jeune.

En effet, la Communauté de Communes entre dans sa 6<sup>ème</sup> année d'existence. Sa création a parfois été perçue, par certains, comme la création d'une instance supplémentaire, d'une couche de plus dans le millefeuille institutionnel. C'est tout l'inverse. Rappelons qu'elle est le fruit d'une fusion de 4 Communauté de Communes dotées, pour certaines, de peu de moyens.

Nous les avons rassemblées pour être plus forts entre Vannes et Lorient, pour nous doter des outils essentiels à l'attractivité et au développement de nos 24 communes et au bien-être de nos 86 000 habitants, de manière équitable, juste et solidaire.

Le début du mandat a été marqué par l'ouverture de très nombreux dossiers, à commencer par :

- l'organisation de la structure elle-même,
- les chantiers imposés par les lois MAPTAM, NOTRE, GEMAPI qui se sont succédées,
- la nécessité d'harmoniser nos politiques afin d'assurer l'équité territoriale : schéma de la culture, du sport, du tourisme, de la petite enfance,
- l'Obligation également de modifier les modes de fonctionnement pour répondre à l'enjeu climatique et aux évolutions réglementaires: schéma des déchets et valorisation des ressources, Plan Climat, mobilité et itinéraires cyclables, programme de l'habitat et du logement, programme d'action sur la gestion de l'eau, des milieux aquatiques.

Nous avons répondu à toutes ces obligations et attentes et désormais tous les chantiers prévus et envisagés sont lancés.

Auray Quiberon Terre Atlantique n'est autre que la preuve que le millefeuille peut être réduit, que certaines missions, que certains investissements peuvent être mutualisés et rationalisés à l'échelle des bassins de vie. Il est nécessaire de continuer à supprimer les doublons lorsqu'ils n'apportent pas de plus-value et de veiller, notamment, à la



bonne complémentarité entre l'intervention des Communes et de la Communauté de Communes.

L'intercommunalité est une chance tant qu'elle n'est pas hors sol. Pour cela, nous, élus, ingénieurs et techniciens d'Auray Quiberon terre Atlantique, restons vigilants.

Nous en avons fait l'expérience. Les attentes sont importantes et le niveau d'exigence élevé. Il faut du temps pour convaincre et, ce faisant, instaurer la confiance. Mais je crois que la Communauté de Communes a su prouver à quel point elle est déterminée à trouver des solutions innovantes et agiles dans le respect de chacun. Mais je crois aussi que notre projet est désormais compris et partagé.

C'est d'autant plus important que les évolutions économiques, la densité des réformes institutionnelles et fiscales, les réorganisations de l'Etat et des services publics, les grandes mutations technologiques et sociétales ont, ces dernières années, créé le trouble chez les acteurs locaux d'une part, mais plus encore chez nos concitoyens.

Nous le voyons chaque jour et l'expression de ces dernières semaines l'a confirmé. Des inquiétudes se manifestent à l'égard des « fractures » territoriales et sociales qui surgissent à différentes échelles.

Le regroupement des collectivités est une des clefs pour répondre à certains maux et nous sommes maintenant inscrits dans le réseau des 57 communautés bretonnes, mais également membres du Comité Départemental du tourisme, du syndicat départemental de l'Eau du Morbihan, bientôt de celui de l'Energie ou encore actionnaire de la Compagnie des Ports du Morbihan qui joue un rôle important sur notre territoire.

C'est à l'échelle de nos bassins de vie et d'emploi, en travaillant avec les maires qu'il faudra trouver des solutions pour répondre ensemble aux préoccupations qui se sont exprimées.

Compte tenu des compétences qui sont les nôtres, Auray Quiberon Terre Atlantique continuera de jouer le rôle qui est le sien et à investir pour répondre au quotidien et préparer l'avenir.

C'est le projet de ce débat d'orientations budgétaires 2019.

**Philippe Le Ray**

# Débat d'orientations budgétaires 2019

## *1<sup>ère</sup> partie*

L'exercice 2019 sera le deuxième exercice de la loi de programmation des finances publiques pour 2018 à 2022. Pour rappel, cette loi s'inscrit dans une démarche de réduction du déficit et de la dette publics. Les collectivités territoriales figurent en première ligne puisque l'Etat souhaite agir directement sur la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement avec un objectif de 13 milliards d'euros d'économie d'ici 2022. Un dispositif de contractualisation encadrant l'augmentation des dépenses de fonctionnement à 1,2% a été mis en place avec les principales collectivités (régions, les départements, la Métropole de Lyon... ainsi que toute autre collectivité dont les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal s'élevaient en 2016 à 60 millions d'euros). La Communauté de communes n'est pas concernée par ce dispositif.

La loi de finances pour 2019, adoptée le 28 décembre 2018, apporte quelques éléments nouveaux concernant les collectivités territoriales. La principale nouveauté est la réforme de la DGF intercommunale.

### **I / La situation économique nationale**

La part de déficit public dans le produit intérieur brut (PIB) est estimée en 2018 à 2,70%. Le taux repasse en dessous des 3% imposés par le traité de Maastricht. En revanche, la prévision 2019 est de 3,20%.

	2016	2017	2018	2019
Déficit public (% du PIB)	3,40%	2,60%	2,70%	3,20%

La croissance devrait s'élever à 1,60% en 2018 et la croissance prévisionnelle 2019 à 1,70%.

	2016	2017	2018	2019
Taux de croissance du PIB	1,10%	2,30%	1,60%	1,70%

L'inflation 2018 avoisinerait 1,80% en 2018. Elle est estimée à 1,40% en 2019.

	2016	2017	2018	2019
Taux d'inflation	0,20%	1,20%	1,80%	1,40%



## **II / La situation des finances locales**

### **II.A / Les chiffres-clés 2018 au niveau national**

Les principaux éléments nationaux à retenir sont les suivants :

	Ensemble des collectivités territoriales			Ensemble des groupements à fiscalité propre		
	Montant 2017 (en Mds d'euros)	Montant 2018 prévisionnel (en Mds d'euros)	Evolution 2018/2017	Montant 2017 (en Mds d'euros)	Montant 2018 prévisionnel (en Mds d'euros)	Evolution 2018/2017
Recettes de fonctionnement	223,8	226,6	1,30%	43,1	43,8	1,60%
Dépenses de fonctionnement	182,2	183,9	0,90%	37,8	38,6	2,20%
Epargne brute	41,6	42,8	2,80%	5,3	5,1	-2,50%
Dépenses d'investissement	50,6	54,2	7,00%	8,7	9,4	8,90%

Les dépenses réelles de fonctionnement estimées de l'ensemble des collectivités territoriales en 2018 augmenteraient de 0,9% par rapport à 2017 (contre + 1,5% sur 2017/2016). Cette évolution s'inscrit dans la tendance d'une plus grande maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement évoluent selon la même tendance, soit une augmentation mais qui demeure moins importante qu'en 2017 (+ 1,3% en 2018 contre + 2% en 2017).

Concernant les groupements à fiscalité propre, l'année 2018 marque une stabilisation des périmètres intercommunaux et des régimes fiscaux associés. En effet, en 2017 la carte intercommunale a été fortement remaniée avec une baisse de 39% du nombre de groupements à fiscalité propre (du fait des fusions) et une augmentation de 21% du nombre de communes membres d'un groupement à fiscalité professionnelle unique. Compte-tenu de ces évolutions il demeure délicat d'analyser la tendance de l'évolution des comptes des EPCI. La comparaison des données d'un exercice à l'autre aura une signification dès lors que les EPCI auront atteint leur vitesse de croisière.

### **II.B / La loi de finances 2019**

#### **II.B.1 / Le maintien du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation**

Il est rappelé que la principale disposition de la loi de finances pour 2018 était la réforme de la taxe d'habitation. En effet, cette réforme prévoyait de dispenser de façon progressive 80% des foyers de la taxe d'habitation d'ici 2020 (même si la tendance va vers une suppression totale). Les foyers concernés avaient été dispensés à hauteur de 30% en 2018. Ils le seront sur la base de 65% en 2019 et enfin 100% en 2020.

Sur le territoire d'AQTA, 70% des foyers sont concernés par cette dispense.

Pour rappel, le mécanisme de dispense de paiement de la taxe d'habitation est le dégrèvement. Par conséquent :

- Il n'y a aucun impact sur les bases.
- L'Etat se substitue aux contribuables dégrévés et verse aux collectivités le montant qu'elles doivent percevoir en année N.
- La collectivité conserve sa faculté de faire évoluer sa politique fiscale sans que celle-ci ne soit neutralisée.

La cotisation de taxe d'habitation dégrèvée a pour référence l'année 2017. Pour un foyer bénéficiaire du dégrèvement, l'Etat prend en charge le montant dont il doit s'acquitter sur la base des taux et des abattements applicables en 2017. Par conséquent, si une collectivité augmente son taux de taxe d'habitation et/ou réduit ou supprime un abattement, le dégrèvement versé par l'Etat ne couvre pas l'intégralité de la cotisation due par le contribuable.

En revanche, le dégrèvement prend en compte l'évolution des bases liées à la revalorisation des valeurs locatives cadastrales appliquée annuellement, à l'évolution de la population (exemple : naissance ou enfant devenant majeur) et aux constructions nouvelles.

## **II.B.2 / La réforme de la dotation globale de fonctionnement**

La loi de finances pour 2019 prévoit une réforme de la DGF des intercommunalités. La DGF intercommunale comprend deux dotations :

- La dotation de compensation,
- La dotation d'intercommunalité.

La réforme intervient sur la dotation d'intercommunalité. Cette dotation comprend quatre parts :

- La dotation de base attribuée en fonction du CIF et de la population DGF,
- La dotation de péréquation attribuée en fonction du CIF, de la population DGF et du potentiel fiscal,
- La bonification (pour les communautés de communes éligibles uniquement dont AQTA fait partie) attribuée en fonction du CIF et de la population DGF,
- La dotation de garantie qui vise à limiter la baisse de la dotation d'intercommunalité d'une année sur l'autre.

Jusqu'en 2018, une enveloppe était attribuée à chaque catégorie d'EPCI. Selon la catégorie d'EPCI, l'enveloppe était plus ou moins abondée. A compter de 2019, il n'y aura plus qu'une seule et unique enveloppe regroupant toutes les catégories d'EPCI.

De même, les méthodes de calcul de la dotation seront harmonisées. La conséquence est la suppression de la bonification qui ne bénéficiait jusqu'à présent qu'à certaines communautés de communes.

La réforme inclut un critère supplémentaire au sein de la dotation de péréquation. A compter de 2019, le revenu par habitant sera pris en compte. Ce critère favorisera les EPCI dont le revenu par habitant est plus faible et impactera à la baisse la dotation des EPCI dotés d'une population plus aisée.

Le mécanisme de garantie et de plafonnement est revu par la loi de finances. Pour les communautés de communes, la dotation 2019 sera garantie à 95% du montant par habitant de 2018 et plafonné à 110% (contre 120% jusqu'à présent).

## **II.B.3 / La revalorisation des bases fiscales**

Les modalités de définition du coefficient de revalorisation des bases fiscales ont été modifiées à compter de 2018. Auparavant fixé en loi de finances au regard de l'inflation prévisionnelle de l'année à venir, le coefficient de revalorisation des bases fiscales est désormais équivalent au taux d'inflation sur la période novembre N-2 / novembre N-1 (sur la base de l'indice des prix à la consommation harmonisé). Ce coefficient s'élèvera en 2019 à 2,17 %.

A compter de 2019, la revalorisation des locaux professionnels interviendra au travers d'une mise à jour permanente des tarifs.

#### **II.B.4 / Les aménagements liés à la taxe de séjour**

La principale disposition apportée par la loi de finances réside dans l'alourdissement des obligations déclaratives des hébergeurs ainsi que des sanctions.

Sur ce dernier point, le renforcement n'est pas anodin puisque les amendes en cas de manquement pourront aller jusqu'à 12 500 euros contre 750 euros précédemment.

#### **II.B.5 / Exonération de CFE pour les entreprises réalisant un faible chiffre d'affaires**

Les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur ou égal à 5 000 euros seront désormais exonérées de CFE. Cette exonération sera compensée par l'Etat sur la base du taux 2018.

#### **II.B.6 / Le taux du FCTVA**

Le taux du FCTVA est inchangé pour 2019 et demeure à 16,404%.

### III / Orientations budgétaires de la Communauté de communes

Le 8 décembre 2017, le Programme Pluriannuel d'Investissement 2018-2021 et une prospective financière ont été présentés aux élus communautaires.

Le Programme Pluriannuel d'investissements 2018/2021 présente l'ensemble des projets qui ont été votés et engagés depuis 2014. Il représente 41.9 M€ d'investissements pour la période 2018-2021.

La prospective financière a fixé des objectifs précis pour la collectivité afin que celle-ci conserve à l'issue du PPI 2018-2021 des marges de manœuvre suffisantes :

- le maintien d'un niveau d'épargne supérieur à 7%,
- une capacité de désendettement du budget principal inférieure à 7 ans,
- un fonds de roulement représentant 20 jours de dépenses.
- la mobilisation d'une enveloppe annuelle moyenne de ressources et/ou d'économies de 1.5 M€/an à compter de 2018.

C'est dans ce contexte et avec les éléments de la prospective financière que s'inscrivent les orientations budgétaires 2019.

#### Le Compte administratif 2018

L'exercice 2018 fait apparaître un excédent net consolidé de +13.039 M€ (résultats provisoires).

<b>RESULTATS CUMULES (FCT/INV) 2018 PAR BUDGET (inclus RAR)</b>				
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT 2018</b>	<b>RESULTAT 2017</b>
Budget principal	61 358 471,61	68 870 554,04	<b>7 512 082,43</b>	8 219 861,43
Eau potable	9 385 193,28	13 864 668,56	<b>4 479 475,28</b>	3 997 905,46
Assainissement	21 860 612,48	22 093 928,59	<b>233 316,11</b>	59 280,67
OM	1 390 114,71	1 393 649,86	<b>3 535,15</b>	221,91
ZA	21 522 117,88	21 581 407,89	<b>59 290,01</b>	- 21 301,24
Assainissement non collectif	605 576,30	723 923,81	<b>118 347,51</b>	202 807,12
Cale de Kerispert	87 303,80	136 755,10	<b>49 451,30</b>	38 110,93
Parc de Loisirs	1 518 256,79	2 102 041,01	<b>583 784,22</b>	729 110,86
<b>Total</b>	<b>117 727 646,85</b>	<b>130 766 928,86</b>	<b>13 039 282,01</b>	<b>13 225 997,14</b>

## Le budget principal

### III.1 / Equilibre budgétaire 2014-2018

En 2018, pour le budget principal, les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 51.2 M€ et les dépenses réelles de fonctionnement à 46.7 M€.

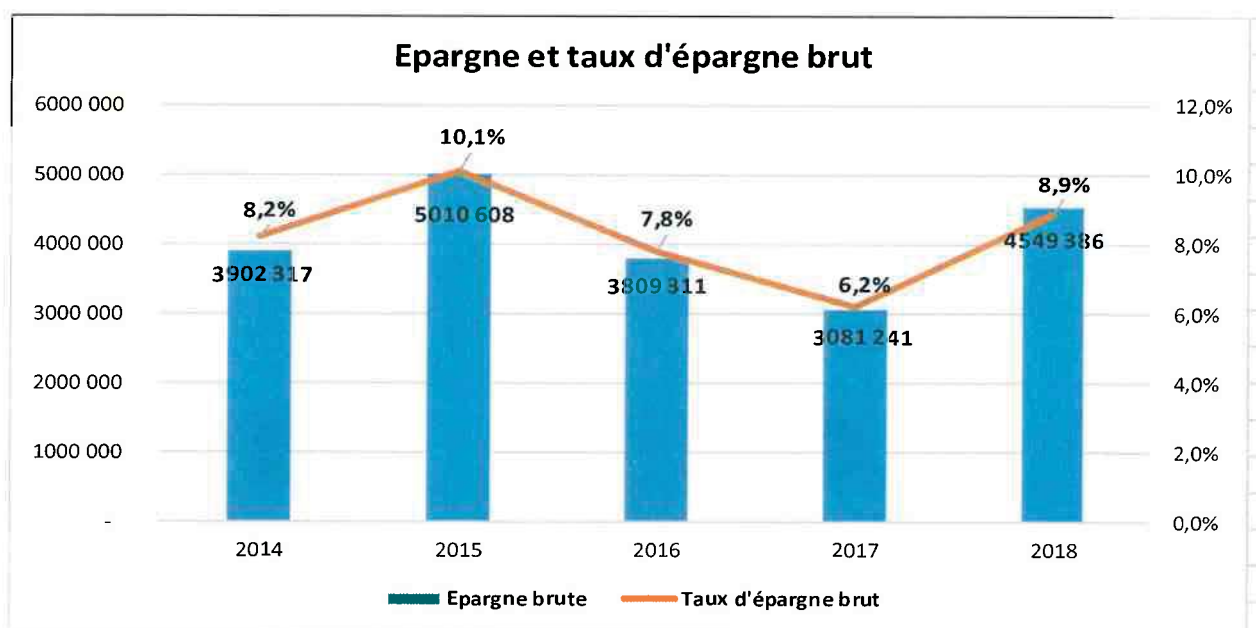
BUDGET PRINCIPAL					
EPARGNE	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Total recettes de fonctionnement	47 339 850	49 379 246	49 132 257	49 749 655	51 284 529
Total dépenses de fonctionnement	43 437 533	44 368 638	45 322 946	46 668 414	46 735 144
CAF brute	3 902 317	5 010 608	3 809 311	3 081 241	4 549 386
Taux d'épargne brut	8,2%	10,1%	7,8%	6,2%	8,9%
Remboursement du capital	737 692	841 829	708 012	811 364	805 909
CAF nette	3 164 625	4 168 779	3 101 299	2 269 877	3 743 477

### III.2 / L'évolution de l'épargne brute

L'épargne brute représente la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle constitue la principale marge de manœuvre de la collectivité pour financer ses nouveaux investissements et rembourser le capital de ses emprunts.

Elle est de 4.5 M€ en 2018, soit un taux d'épargne brut de 8.9%.

Si l'on se réfère à la prospective financière présentée le 8 décembre 2017 aux élus communautaires, le maintien d'un niveau d'épargne supérieur à 7% est un objectif à respecter pour la collectivité pour la réalisation du programme Pluriannuel d'Investissements 2018-2021, et afin de conserver des marges de manœuvre financière suffisantes à l'issue de cette période.





## IV / Les dépenses de fonctionnement

### IV.1 / Les charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent le 2<sup>ème</sup> poste de dépenses de la collectivité. Elles s'élèvent à 17.1 M€ en 2018.

Elles correspondent aux dépenses de fonctionnement courant de la collectivité pour l'exercice de ces compétences.

COMPETENCES	2015	2016	2017	2018	Poids des dépenses/ compétence en 2018	Variation moyenne /an en €	Variation moyenne/an en %
ECONOMIE	316 776 €	410 540 €	456 037 €	429 256	2,5%	37 493	11,8%
ENFANCE	508 326 €	643 411 €	466 801 €	450 697	2,6%	- 19 210	-3,8%
FILIERE BOIS	98 226 €	94 270 €	66 132 €	84 763	0,5%	- 4 488	-4,6%
GENS DU VOYAGE	169 425 €	148 060 €	158 265 €	68 655	0,4%	- 33 590	-19,8%
HABITAT	90 860 €	172 329 €	241 309 €	250 575	1,5%	53 238	58,6%
IDS	21 892 €	47 362 €	38 660 €	51 509	0,3%	9 872	45,1%
INSERTION	57 687 €	55 393 €	47 930 €	43 600	0,3%	- 4 695	-8,1%
ORDURES MENAGERES	12 232 257 €	12 270 745 €	13 132 907 €	13 774 213	80,4%	513 985	4,2%
PCAET	- €	43 543 €	30 406 €	19 282	0,1%	6 427	
PISCINE	450 968 €	459 467 €	460 650 €	444 316	2,6%	- 2 218	-0,5%
SPORT	45 478 €	144 801 €	71 643 €	73 915	0,4%	9 479	20,8%
TOURISME	50 057 €	94 050 €	122 740 €	128 198	0,7%	26 047	52,0%
TRANSPORT/ PISTES CYCLABLES	491 754 €	324 247 €	326 977 €	368 783	2,2%	- 40 990	-8,3%
AUTRES	1 237 560 €	1 029 197 €	1 100 849 €	941 643	5,5%	- 98 639	-8,0%
<b>TOTAL</b>	<b>15 771 266 €</b>	<b>15 937 414 €</b>	<b>16 721 308 €</b>	<b>17 129 407 €</b>	<b>100,0%</b>	<b>452 714</b>	<b>2,9%</b>

Les charges à caractère général ont augmenté en moyenne de 2.9%/an depuis 2015.

Les charges à caractère général sont impactées fortement par le poids des OM, qui représentent plus de 80% de ces dépenses.

Les dépenses relatives aux OM ont augmenté de +4.8% en 2018, quand dans le même temps, le total des autres dépenses a baissé de 6.5%.

## IV.2 / Les charges de personnel

Les charges de personnel représentant le 3<sup>ème</sup> poste de dépenses de la collectivité.

Elles s'élèvent à 4.8 M€ en 2018 nettes des remboursements.

BUDGET PRINCIPAL	2015	2016	2017	2018
<b>Remboursements</b>	<b>509 737</b>	<b>471 252</b>	<b>590 416</b>	<b>550 523</b>
Remboursements assurances	183 657	176 778	205 311	231 870
Remboursements chantiers d'insertion	288 733	225 379	305 085	246 840
Autres remboursements (SFT, Etat,...)	1 345	14 111	19 330	10 637
Titre repas-Contribution salariale	36 002	54 984	60 690	61 176
<b>Mise à disposition de personnels (crèche, SMLS, GCSMS, SMRE, PETR,...)</b>	<b>194 793</b>	<b>225 737</b>	<b>183 707</b>	<b>157 036</b>
<b>Service IDS</b>		<b>340 913</b>	<b>350 413</b>	<b>414 319</b>
<b>Remboursements budgets annexes</b>	<b>86 021</b>	<b>115 961</b>	<b>172 693</b>	<b>144 350</b>
<b>Total remboursements</b>	<b>790 551</b>	<b>1 153 863</b>	<b>1 297 229</b>	<b>1 266 228</b>
<b>Dépenses de personnel nettes des remboursements</b>	<b>3 977 904</b>	<b>4 176 699</b>	<b>4 762 723</b>	<b>4 814 210</b>

BUDGET PRINCIPAL					
DONNEES SUR LES CHARGES DE PERSONNEL	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019 (prévisionnel)
Traitement indiciaire brut	2 459 158	2 629 487	2 944 040	2 887 649	3 280 815
Charges patronales	1 176 823	1 367 824	1 539 322	1 541 634	1 730 865
Régime indemnitaire	544 888	700 518	811 301	844 403	889 965
NBI sans le SFT	21 761	26 856	36 065	37 140	44 900
Heures supplémentaires titulaires	12 242	15 801	18 052	27 636	25 000
Assurances	163 400	146 166	195 829	186 659	107 115
Autres charges diverses (SFT, cnas, médecine du travail,...)	157 887	225 237	245 446	323 981	302 643
Chantiers d'insertion	232 296	218 673	269 897	231 337	293 878
<b>Total</b>	<b>4 768 455</b>	<b>5 330 562</b>	<b>6 059 952</b>	<b>6 080 439</b>	<b>6 675 181</b>
Avantage en nature Titres repas	43 395	54 984	60 690	61 122	66 268
Durée effective temps de travail	35h/1607h	35h/1607h	35h/1607h	35h/1607h	35h/1607h

Evolution des effectifs					
	2015	2016	2017	2018	2019
Catégorie A	26	29	31	33	35
Catégorie B	24	33	43	45	45
Catégorie C	35	52	53	52	54
<b>Total</b>	<b>85</b>	<b>114</b>	<b>127</b>	<b>130</b>	<b>134</b>

### IV.3 / Les dépenses de gestion courante

	2015	2016	2017	2018
<b>Subventions associations</b>	1 245 556	1 182 127	1 287 387	1 037 422
<b>Subventions Tourisme</b>	347 860	374 970	1 458 384	1 497 000
<b>Participations EPCI</b>	744 460	731 004	726 081	588 808
<b>Autres</b>	376 526	498 421	379 013	433 659
<b>Total</b>	<b>2 714 402</b>	<b>2 786 522</b>	<b>3 850 865</b>	<b>3 556 889</b>

Les dépenses de gestion courante s'élèvent en 2018 à 3.5 M€, soit une baisse de 7.6% par rapport à l'exercice précédent.

Elles sont constituées principalement :

- des subventions aux associations (en baisse de 19% en 2018),
- de la subvention versée à la SPL (1.49 M€ en 2018),
- des participations aux EPCI (SMLS, SMRE, PNR,...).

En 2019, la nouvelle DSP signée avec la SPL prévoit le versement d'une subvention de 1.6 M€.

Le SMLS doit être dissous dans le courant de l'année 2019.

### IV.4 / Les dépenses de transfert

Il s'agit du premier poste de dépenses de fonctionnement. Il s'élève en 2018 à 19.6 M€.

Il est constitué du reversement au FNGIR (fonds national de garantie résultant de la réforme de la taxe professionnelle), et des attributions de compensation issues des transferts de charges.

Les attributions de compensation seront mises à jour en 2019 :

- du coût IDS 2018,
- du transfert de la taxe de séjour,
- du transfert des RAM/LAEP.

	2015	2016	2017	2018
<b>Attributions de compensation</b>	14 925 176	15 021 354	13 770 977	13 802 625
<b>FNGIR</b>	5 840 719	5 840 719	5 840 719	5 840 719
<b>Autres</b>				138
<b>Total</b>	<b>20 765 895</b>	<b>20 862 073</b>	<b>19 611 696</b>	<b>19 643 482</b>



## V / Les recettes de fonctionnement

### V.1 / Les produits des services

	2015	2016	2017	2018
<b>Piscine</b>	1 013 278	994 052	966 427	977 276
<b>Redevance spéciale</b>	685 672	611 941	575 745	568 729
<b>Autres recettes (mise à disposition de personnel, remboursements budgets annexes,...)</b>	386 121	436 177	539 695	517 210
<b>Total</b>	<b>2 085 071</b>	<b>2 042 171</b>	<b>2 081 867</b>	<b>2 063 215</b>

Les produits des services s'élèvent en 2018 à 2.06 M€.

Ils comprennent principalement :

- les recettes de la piscine,
- le produit de la redevance spéciale,
- les remboursements des personnels mis à disposition.

### V.2 / Les dotations

	2015	2016	2017	2018
<b>74 - Dotations, subventions, participations</b>	<b>8 867 001 €</b>	<b>7 857 421 €</b>	<b>8 201 698</b>	<b>8 108 018 €</b>
DGF	4 497 923 €	3 675 634 €	3 248 080 €	3 084 673 €
<i>Dont Dotation d'intercommunalité</i>	<i>2 625 506 €</i>	<i>1 839 450 €</i>	<i>1 462 919 €</i>	<i>1 336 789 €</i>
<i>Dont Dotation de compensation</i>	<i>1 872 417 €</i>	<i>1 836 184 €</i>	<i>1 785 161 €</i>	<i>1 747 884 €</i>
Compensations de fiscalité	843 752 €	681 866 €	1 014 680 €	1 094 601 €
Participations OM	2 594 876 €	2 466 374 €	2 885 504 €	3 087 410 €
Autres	930 451 €	1 033 547 €	1 053 434 €	841 335 €

Les dotations et subventions représentent la 2<sup>ème</sup> ressource de la collectivité, soit près de 14% des recettes.

Elles s'élèvent en 2018 à 8.1 M€.

Depuis 2014, la DGF de la collectivité a baissé de 29%, soit -1.27 M€ (DGF 2014 : 4.36 M€).

L'estimation provisoire de la DGF 2019 est de 3.18 M€ :

- dotation d'intercommunalité : 1.47 M€
- dotation de compensation : 1.71 M€

### V.3 / La fiscalité

Les recettes issues de la fiscalité représentent plus de 65% des recettes de fonctionnement. Il s'agit de la principale ressource financière de la collectivité.

On distingue principalement :

- la fiscalité ménages
- la fiscalité professionnelle
- la fiscalité déchets

#### Bilan de la fiscalité perçue depuis 2015 :

Fiscalité ménage	Taux 2018	Produit fiscal 2015	Produit fiscal 2016	Produit fiscal 2017	Produit fiscal 2018
Taxe d'habitation	9,09%	15 700 660 €	15 699 250 €	15 949 279 €	16 730 119 €
Taxe foncière (bâti)	0,337%	392 734 €	399 975 €	409 968 €	431 250 €
Taxe foncière (non bâti)	2,16%	42 446 €	42 627 €	42 788 €	42 831 €
Taxe additionnelle (non bâti)		183 713 €	183 209 €	184 728 €	180 381 €
Rôles supplémentaires		119 377 €	179 203 €	231 384 €	
<b>TOTAL</b>		<b>16 438 930 €</b>	<b>16 504 264 €</b>	<b>16 818 147 €</b>	<b>17 384 581 €</b>

Fiscalité professionnelle	Taux	Produit fiscal 2015	Produit fiscal 2016	Produit fiscal 2017	Produit fiscal 2018
CFE	21,73%	4 838 675 €	4 869 150 €	4 755 273 €	5 541 861 €
CVAE		3 214 290 €	3 469 178 €	3 278 108 €	3 492 150 €
TASCOM		1 179 806 €	1 165 823 €	1 472 337 €	1 232 698 €
IFER		304 023 €	310 810 €	347 199 €	290 840 €
<b>TOTAL</b>		<b>9 536 794 €</b>	<b>9 814 961 €</b>	<b>9 852 917 €</b>	<b>10 557 549 €</b>

Fiscalité déchets	Taux	Produit fiscal 2015	Produit fiscal 2016	Produit fiscal 2017	Produit fiscal 2018
TEOM (zone 1)	9,86%	10 016 634 €	10 269 172 €	10 450 752 €	10 768 677 €
TEOM (zone 2)	10,54%				
<b>TOTAL</b>					

Bilan	2015	2016	2017	2018
Fiscalité ménage	16 438 930 €	16 504 264 €	16 818 147 €	17 384 581
<i>Evolution</i>		0,40%	1,90%	3,37%
Fiscalité professionnelle	9 536 794 €	9 814 961 €	9 852 917 €	10 557 549
<i>Evolution</i>		2,92%	0,39%	7,15%
Fiscalité déchets	10 016 634 €	10 269 172 €	10 450 752 €	10 768 677
<i>Evolution</i>		2,52%	1,77%	3,04%
<b>TOTAL</b>	<b>35 992 358 €</b>	<b>36 588 397 €</b>	<b>37 121 816 €</b>	<b>38 710 807 €</b>
<i>Evolution</i>		1,66%	1,46%	4,28%

Le produit de la fiscalité a augmenté de 2.7% en moyenne par an depuis 2014.

Le produit fiscal a augmenté de 4.2% en 2018, du fait de l'augmentation des taux d'imposition et de l'évolution des bases.

En 2019, la politique Ordures ménagères de la Communauté de communes sera financée par la TEOM à l'échelle du territoire, suite à l'harmonisation du mode de financement.

La Communauté de communes percevra la taxe de séjour sur son territoire, elle sera collectée par l'Office de tourisme intercommunal. Elle est estimée à 1.39 M€.

### **Un maintien des taux de fiscalité en 2019**

En 2019, il est proposé de reconduire les taux d'imposition 2018.

La loi de finances prévoit une revalorisation des bases de +2.17%

<b>Taux d'imposition 2019</b>	
Taxe d'habitation	9,09%
Taxe sur le foncier bâti	0,337%
Taxe sur le foncier non bâti	2,16%
CFE	21,73%
TEOM (zone 1 : 1 collecte)	9,86%
TEOM (zone 2 : 2 collectes)	10,54%

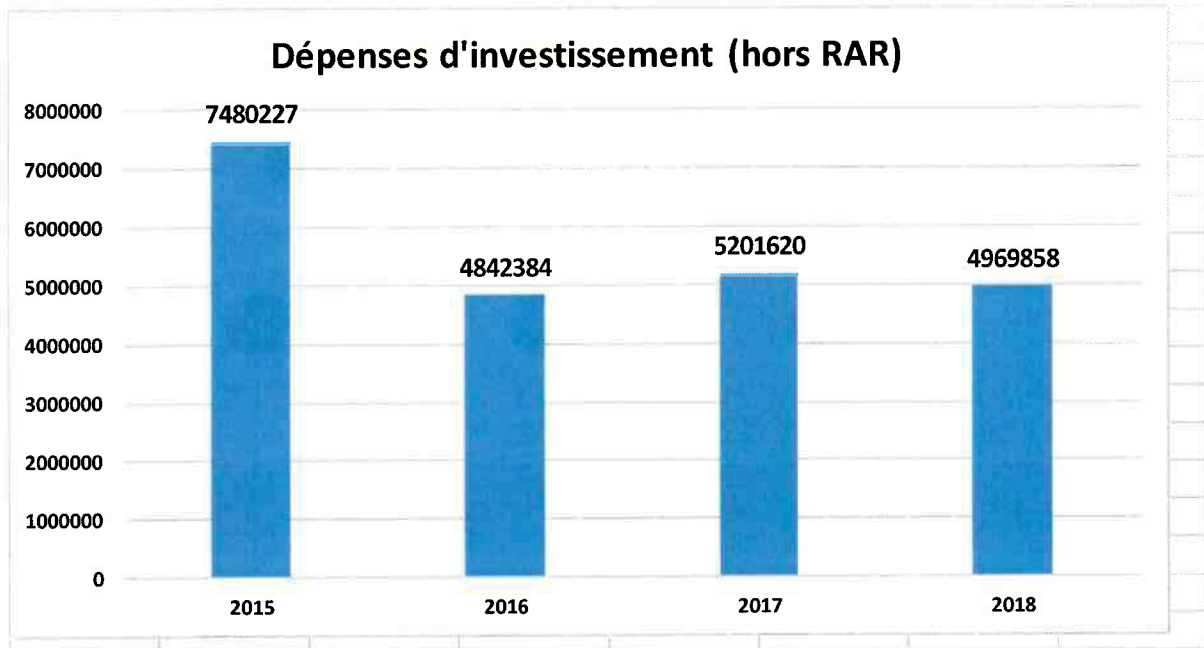
### **Répartition de la fiscalité entre EPCI et communes**

<b>Fiscalité AQTA</b>	<b>2017</b>	<b>Fiscalité communes</b>	<b>2017</b>
<b>Fiscalité ménages</b>	<b>16 818 147</b>	<b>Fiscalité ménages</b>	<b>42 736 188</b>
TH	15 949 279	TH	19 904 991
Foncier bâti	409 968	Foncier bâti	22 035 327
Foncier non bâti	42 788	Foncier non bâti	795 870
Taxe add FNB	184 728		
Rôles supplémentaires	231 384		
<b>Fiscalité professionnelle</b>	<b>9 852 917</b>		
CFE	4 755 273		
CVAE	3 278 108		
IFER	347 199		
TASCOM	1 472 337		
<b>Fiscalité OM</b>	<b>11 853 438</b>		
TEOM REOM	11 853 438		
<b>Total fiscalité AQTA</b>	<b>38 524 502</b>	<b>Total fiscalité commune</b>	<b>42 736 188</b>
(-)FNGIR	5 840 719	(-)FNGIR	5 679 658
<b>Total général</b>	<b>32 683 783</b>	<b>Total général</b>	<b>37 056 530</b>
<b>(-)Attributions de compensation</b>	<b>13 770 977</b>	<b>(+) AC</b>	<b>13 770 977</b>
<b>Total disponible (inclus OM)</b>	<b>18 912 806</b>	<b>Total général</b>	<b>50 827 507</b>
<b>Total (OM déduite)</b>	<b>7 059 368</b>		

2018	Taux de TH	Taux de CFE
Vannes	8,78%	23,73%
Lorient	9,14%	24,71%
AQTA	9,09%	21,73%

## VI / L'investissement

### Les dépenses d'investissement



La communauté de communes a investi 30 M€ entre 2014 et 2018, soit en moyenne 6 M€ par an.

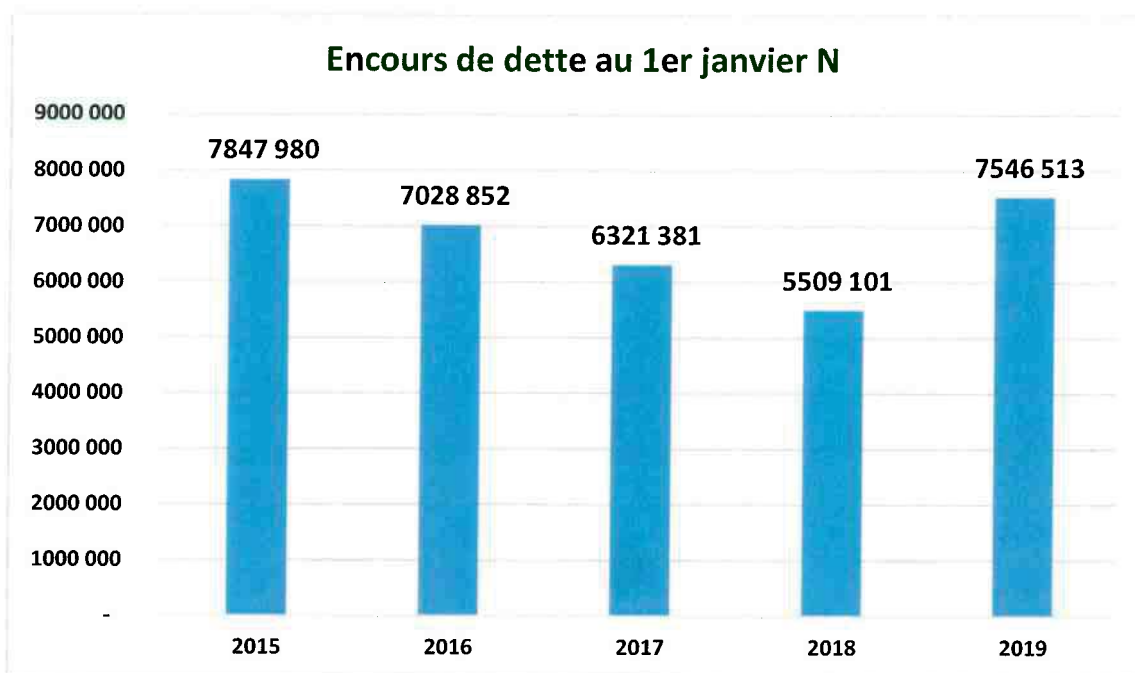
Ces investissements ont été entièrement autofinancés par la collectivité, à l'exception d'un emprunt de 2.9 M€ réalisé en 2017 pour le financement de la fibre optique.

### La dette

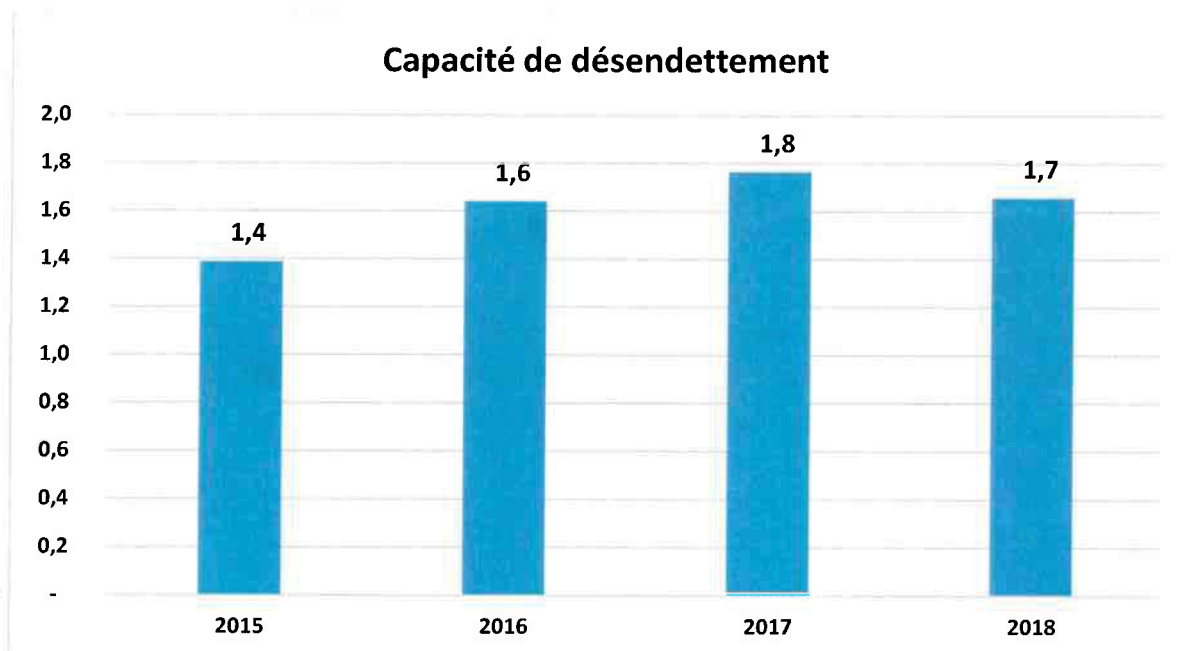
Le besoin de financement a été couvert, sur la période 2014/2017, à plus de 75% par l'épargne brute.

Un emprunt de 2.9 M€ a été réalisé en 2017 pour le financement des travaux de fibre optique et est entré en amortissement en 2018.

L'encours de dette s'élève ainsi à 7.5 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2019.



### La capacité de désendettement



La capacité de désendettement permet de calculer le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser son stock de dette en utilisant sa CAF brute. La limite fixée par le législateur est située entre 11 et 13 années.

En 2018, la capacité de désendettement est inférieure à 2 années, soit 1.7 années.

Le recours à l'épargne, principalement, pour le financement de ses investissements permet à la collectivité d'afficher un très bon niveau de désendettement.

La prospective financière réalisée sur la période 2018-2021 fixe une capacité de désendettement à 7 années à l'horizon 2021.



## Etats de la dette 2015-2019 : budget principal et budgets annexes

La collectivité s'est désendettée, depuis 2014, de près de 14 M€.

Un emprunt de 1.4 M€ sur le budget assainissement, souscrit en 2018, entrera en amortissement en 2019.

Le prêt du budget Parc de loisirs a été remboursé en 2018, via la SEMOP.

La dette/habitant (INSEE) : 547 €/ht en 2014 à 363€/ht en 2019.

La dette/habitant (DGF) : 425 €/ht en 2014 à 284€/ht en 2019.

<b>CAPITAL RESTANT DU AU 1ER JANVIER</b>					
<b>BUDGET</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Eau potable	11 160 619	9 462 260	8 587 189	6 925 475	5 322 847
Assainissement collectif	20 454 167	18 059 625	21 500 752	19 190 794	17 527 108
Budget principal	7 847 980	7 028 852	6 321 381	5 509 101	7 546 513
Zones activités	2 266 144	2 133 640	1 995 382	1 851 037	1 700 252
Parc de loisirs	1 596 263	1 506 414	1 412 389	1 313 992	
<b>Total</b>	<b>43 325 173</b>	<b>38 190 791</b>	<b>39 817 093</b>	<b>34 790 399</b>	<b>32 096 720</b>

## Les APCP

Les autorisations de programme et crédits de paiement permettent la mise en œuvre d'une gestion pluriannuelle des projets d'investissements.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Elles se déclinent annuellement en crédits de paiement.

La gestion en APCP permet de limiter la mobilisation prématurée des crédits et des ressources afférentes (emprunt notamment) et de supprimer les reports en fin d'année.

Il est proposé d'inscrire, en 2019, en APCP les programmes suivants :

- PLH
- Fibre optique
- PEM
- Fonds de concours
- le projet de la salle de gymnastique
- le multi accueil d'Erdeven
- la déchetterie de Quiberon
- les dépenses d'investissement du budget annexe Eau potable
- les dépenses d'investissement du budget annexe Assainissement

## Les fonds de concours

Le Conseil communautaire a approuvé, le 8 juin 2018, le règlement des fonds de concours 2018-2020.

Le règlement prévoit prioritairement l'attribution d'un fonds de concours aux communes du territoire disposant de peu de marges de manœuvre financières : Camors, Houat, Hoëdic, Landaul, Ploemel, Plumergat, Pluneret, Sainte Anne d'Auray.

Le Conseil communautaire a attribué en 2018 les fonds de concours suivants, sur l'enveloppe de 1.5 M€ prévue sur la période 2018/2020 :

Commune	Projet	Coût projet HT	Fonds de concours attribués en 2018	2019
PLUNERET	Extension du restaurant scolaire	1 021 700 €	150 000 €	
SAINTE ANNE D'AURAY	Travaux de réaménagement de la 2ème tranche de la rue de Gaulle	678 429 €	150 000 €	
PLOEMEL	Rénovation et extension de la mairie	1 420 000 €	150 000 €	
CAMORS	Réhabilitation, sécurisation du site de loisirs du Petit Bois, liaison cyclable vers le bourg	156 774 €	44 630 €	dossier à déposer
HOEDIC	Rénovation et extension de la voirie communale	75 000 €	22 500 €	dossier à déposer
HOUAT	Réhabilitation des deux bâtiments de l'ancienne école communale Saint Gildas	1 020 045 €		dossier déposé
PLUMERGAT	Construction d'une médiathèque	1 681 800 €		dossier déposé
LANDAUL				dossier à déposer
ETEL	Réparation de l'Epi rocheux de Plouhinec	600 000 €	60 000 €	
AURAY	Aménagement et modernisation du stade du Loch	1 264 418 €	200 000 €	

## Le programme pluriannuel d'investissement

En 2018, les dépenses d'investissement se sont élevées à 10.7 M€.

Programme d'investissement	PPI 2018	BP 2018	EXERCICE 2018	
			CA 2018	RAR 2018
Déchets	1 273 000	6 189 699	1 194 873	1 023 328
FTTH	3 501 000	3 077 016	526 983	2 362 416
Mode doux/mobilité	818 000	483 815	190 262	72 093
PEM	4 574 000	4 750 786	1 146 932	719 309
Voiries	1 300 000		-	
Bâtiments	290 000	173 000	170 000	
Petite enfance	147 000	204 800	19 711	12 600
Culture	245 000	230 600	23 088	46 320
Social	115 000	153 800		18 404
Sport	182 000	78 421	45 573	31 442
PLH	2 000 000	2 000 000	309 920	
Fonds de concours	859 000	666 660	398 039	266 666
Patrimoine	900 000	805 000	157 164	749 921
Autres Invest.		1 988 240	787 314	504 204
<b>Total</b>	<b>16 204 000</b>	<b>20 801 837</b>	<b>4 969 858</b>	<b>5 806 704</b>
			<b>TOTAL 2018</b>	<b>10 776 562</b>

En 2019, il conviendra de mettre à jour le PPI pour l'exercice 2019 au vu :

- des crédits prévus en 2018 mais non engagés à ce jour (déchetterie de Quiberon, pistes cyclables la Trinité/Plouharnel, mise en réseau des médiathèques, multi accueil, opérations votées en APCP,...),
- des nouveaux projets (salle de gymnastique,...),
- de la mise à jour des estimations des investissements envisagés et des subventions notifiées.

**PPI 2018/2021 présenté le 8 décembre 2017 (pour mémoire) :**



PPI VOTE/ENGAGE (présenté le 8 décembre 2017) POUR MÉMOIRE					
Nature	2018	2019	2020	2021	Total 2018/2021
<b>Déchets</b>	<b>1 273 000</b>	<b>1 050 000</b>	-	-	<b>2 323 000</b>
RAR 2017	748 000				748 000
Déchetterie Quiberon	525 000	1 050 000			1 575 000
<b>FTTH</b>	<b>3 501 000</b>	<b>1 189 000</b>	-	-	<b>4 690 000</b>
RAR 2017	2 803 000				2 803 000
Auray					-
Crach					1 887 000
Belz	698 000	1 189 000			-
Carnac					-
<b>Mode doux et mobilité</b>	<b>818 000</b>	-	-	-	<b>818 000</b>
RAR 2017	543 000				543 000
La Trinité/Plouharnel	275 000				275 000
Etude mobilité					-
<b>PEM</b>	<b>4 574 000</b>	<b>5 552 000</b>	<b>5 728 000</b>	<b>3 146 000</b>	<b>19 000 000</b>
RAR 2017	1 760 000				1 760 000
Travaux PEM	2 814 000	5 552 000	5 728 000	3 146 000	17 240 000
<b>Voiries</b>	<b>1 300 000</b>	-	-	-	<b>1 300 000</b>
RAR 2017	1 300 000				1 300 000
Terrains Chartreuse					-
Voirie définitive Chartreuse					-
<b>Bâtiments</b>	<b>290 000</b>	-	-	-	<b>290 000</b>
Achat bâtiment	185 000				185 000
Vestiaires/douches	105 000				105 000
<b>Petite enfance</b>	<b>147 000</b>	<b>495 000</b>	<b>1 807 000</b>	<b>483 000</b>	<b>2 932 000</b>
Multi accueil Erdeven	80 000	353 000	1 166 000		1 599 000
Multi accueil Landaul	67 000	142 000	641 000	483 000	1 333 000
<b>Culture</b>	<b>245 000</b>	<b>10 000</b>	-	-	<b>255 000</b>
Mise en réseau des médiathèques	245 000	10 000			255 000
<b>Social</b>	<b>115 000</b>	-	-	-	<b>115 000</b>
Aménagement d'une aire de grand passage - Brech	75 000				75 000
Adaptation de l'aire de Pluneret et 0,5 ha	15 000				15 000
Ou aménagement d'un terrain provisoire/ et définitif de 0,5 ha	25 000				25 000
<b>Sport</b>	<b>182 000</b>	<b>82 000</b>	<b>82 000</b>	<b>82 000</b>	<b>428 000</b>
Salle de gym	100 000				100 000
Equipements Alréo	82 000	82 000	82 000	82 000	328 000
<b>Parcs d'activités</b>	-	-	-	-	-
<b>PLH</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>8 000 000</b>
RAR 2017					-
Solde ancien PLH					-
PLH 2016-2022	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	8 000 000
<b>Fonds de concours</b>	<b>859 000</b>	-	-	-	<b>859 000</b>
RAR 2017	859 000				859 000

<b>Patrimoine</b>	<b>900 000</b>	-	-	-	<b>900 000</b>
RAR 2017	900 000				900 000
Pépinière					-
Centre des dunes					-
Insertion					-
MMT (mobilier, informatique, bâtiments,...)					-
Communication					-
Filière bois					-
IDS					-
Hygiène sécurité					-
Tourisme (bâtiment, panneaux,...)					-
SIG					-
<b>GEMAPI</b>	-	-	-	-	-
					-
<b>TOTAL</b>	<b>16 204 000</b>	<b>10 378 000</b>	<b>9 617 000</b>	<b>5 711 000</b>	<b>41 910 000</b>

## Les budgets annexes

### Budget assainissement

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>				
<b>RECETTES</b>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	4 938 209	5 011 968	5 695 631	6 609 620
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	482 020	935 497	1 070 477	1 040 580
<b>CAF brute</b>	<b>4 456 189</b>	<b>4 076 471</b>	<b>4 625 154</b>	<b>5 569 040</b>
<b>Taux d'épargne brut</b>	90%	81%	81%	84%
<b>Remboursement du capital</b>	2 409 592	2 258 873	2 309 956	2 417 622
<b>CAF nette</b>	<b>2 046 597</b>	<b>1 817 598</b>	<b>2 315 198</b>	<b>3 151 418</b>

Le budget annexe Assainissement a dégagé en 2018 une épargne brute de 5.5 M€.

La capacité de désendettement 2018 est de 3.1 années.

En 2019, une enveloppe de travaux de 8 M€ est prévue dans le cadre du PPI.

DONNEES SUR LES CHARGES DE PERSONNEL	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019 (prévisionnel)
Traitement indiciaire brut	-	209 620	246 978	222 335	242 435
Charges patronales	-	68 692	113 818	113 541	116 110
Régime indemnitaire	-	38 958	54 942	62 270	61 226
NBI sans le SFT	-	-	1 405	1 398	1 406
Heures supplémentaires	-	5 479	1 301	1 888	2 000
Assurances	-	-	-	6 176	8 328
Autres charges diverses ( TR SFT, cnas médecine,	-	5 122	7 302	42 587	46 519
<b>Total</b>	-	<b>327 871</b>	<b>425 747</b>	<b>450 195</b>	<b>478 024</b>
Avantage en nature Titres repas	-	2 880	5 682	6 120	6 480
Durée effective temps de travail	35h/1607h	35h/1607h	35h/1607h	35h/1607h	35h/1607h

### Budget eau potable

BUDGET EAU POTABLE				
RECETTES	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	4 348 232	4 717 174	4 676 175	4 592 494
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	571 778	505 653	456 356	382 372
<b>CAF brute</b>	<b>3 776 454</b>	<b>4 211 521</b>	<b>4 219 819</b>	<b>4 210 122</b>
<b>Taux d'épargne brut</b>	87%	89%	90%	92%
<b>Remboursement du capital</b>	1 698 358	1 675 071	1 661 713	1 602 628
<b>CAF nette</b>	<b>2 078 096</b>	<b>2 536 450</b>	<b>2 558 106</b>	<b>2 607 494</b>

Le budget annexe Eau potable a dégagé en 2018 une épargne brute de 4.2 M€.

La capacité de désendettement 2018 est de 1.3 années.

En 2019, une enveloppe de travaux de 3.5 M€ est prévue.

## **Budget Zones d'activités**

Au regard des projets d'extension et de création de parcs d'activités recensés sur le territoire, un travail a été établi, en 2017, en matière de priorisation de ces projets et de planification des futurs investissements pour les cinq prochaines années.

Ces futures opérations projetées concernent les parcs d'activités de :

- Bréventec à Pluvigner dans le cadre d'une création totalisant près de 14 hectares
- Porte Océane à Auray/Brec'h, Kermarquer à La Trinité sur Mer, Pen er Pont à Ploëmel, Plein Ouest à Quiberon et Le Plasker à Plouharnel, pour des projets d'extension totalisant une superficie commercialisable de près de 20 hectares.

Un calendrier de lancement des projets a été établi, pour l'année 2018, amorçant une phase opérationnelle composée de réalisation d'études de faisabilité, de schémas d'aménagement et de maîtrise foncière :

- PA de Bréventec : étude de faisabilité d'aménagement et de programmation pour la création du parc de 14 hectares ;
- PA de Kermarquer : acquisitions foncières et actualisation de l'étude d'impact ;
- PA Pen er Pont : finalisation des négociations foncières pour la phase 1 ;
- PA du Plasker : réalisation du diagnostic d'archéologie préventive ;
- PA de Plein Ouest : lancement d'une étude de faisabilité avec la réalisation d'un diagnostic et d'une identification des enjeux.

**En 2019, les démarches liées aux aménagements de ces 6 parcs d'activités se poursuivront** : acquisitions foncières, études et schémas d'aménagement : montant estimé : 1 M€.

## **Budget SPANC**

En 2019, le SPANC poursuit sa politique en matière de contrôle des installations non collectif en vue d'identifier les non conformités et ainsi limiter les pollutions, permettant de contribuer à la préservation du milieu récepteur.

Le budget 2019 sera dans la continuité du budget 2018.

Les objectifs en 2019 sont les suivants :

- Le contrôle de bon fonctionnement : 1 400 installations
- Le contrôle dans le cadre des ventes : 200 installations
- L'analyse de la conception de nouvelles installations : 256 contrôles
- Vérification de la bonne exécution des installations neuves : 205 contrôles
- Programme de réhabilitation sur les communes de Locoal Mendon et Crach : 60 chantiers devraient ainsi être menés en 2019.

DONNEES SUR LES CHARGES DE PERSONNEL	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019 (prévisionnel)
Traitement indiciaire brut	100 783	175 856	230 617	187 785	189 406
Charges patronales	52 430	83 580	104 441	95 147	96 875
Régime indemnitaire	23 985	30 601	48 172	49 097	49 240
NBI sans le SFT	-	-	1 184	721	723
Heures supplémentaires	2 620	3 105	4 379	2 159	2 500
Assurances				6 273	7 400
Autres charges diverses ( TR SFT, cnas médecine,,,,)	926	2 042	4 141	16 141	17 872
<b>Total</b>	<b>180 744</b>	<b>295 184</b>	<b>392 934</b>	<b>357 323</b>	<b>364 016</b>
Avantage en nature Titres repas	2 982	4 227	5 322	5 367	5 520
Durée effective temps de travail	35h/1607h	35h/1607h	35h/1607h	35h/1607h	35h/1607h

### Budgets annexes clôturés

Le budget annexe « Golf » est clôturé au 31 décembre 2018 du fait de la signature d'une délégation de service public, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2018, avec la société Blue Green.

Le budget annexe « OM » est clôturé au 31 décembre 2018, suite à l'harmonisation du financement des OM sur le territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le budget annexe « Cale de Kerisper » est clôturé au 31 décembre 2018 suite à la signature d'une convention de gestion avec la Compagnie des Ports du Morbihan.

Les résultats de fonctionnement/d'investissement des budgets clôturés seront repris lors du vote du budget principal 2019.



## **2<sup>ème</sup> partie**

### **Perspectives et orientations de la politique communautaire pour 2019**

#### ***Poursuite des politiques engagées et affirmation des enjeux de territoire à l'échelle intercommunale***

##### **Enjeu 1 - SOUTENIR L'EMPLOI ET PREPARER L'ÉCONOMIE DE DEMAIN**

- Développer l'économie au service de l'emploi : Développer la mise en réseau et les partenariats
- Accueillir et accompagner les entreprises
- Accompagner l'économie touristique
- Faciliter les déplacements sur le territoire
- Favoriser l'accès au très haut débit

##### **Enjeu 2- PRÉSERVER NOTRE PATRIMOINE ET ACCOMPAGNER NOTRE DÉVELOPPEMENT**

- Valoriser l'environnement et les hommes
- Garantir une eau de qualité
- Réduire et valoriser nos déchets
- Accompagner la transition énergétique

##### **Enjeu 3 –VIVRE ENSEMBLE ET FAVORISER LA QUALITÉ DE VIE**

- Permettre à chacun de se loger
- Répondre aux grands enjeux de la petite enfance
- Contribuer au bien-être par la culture et le sport

##### **Enjeu 4 – OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT AU SERVICE DU TERRITOIRE**

- Mobiliser et valoriser les connaissances et expertises
- Assurer le processus administratif et démocratique
- Mutualiser les moyens humains et matériels

## Enjeu 1 - SOUTENIR L'EMPLOI ET PREPARER L'ÉCONOMIE DE DEMAIN

La vitalité et l'attractivité du territoire se mesurent avant tout à la capacité à convaincre des entrepreneurs, d'y développer leurs projets et de créer des emplois. Pour cela, Auray Quiberon Terre Atlantique développe des solutions, des outils adaptés, des équipements modernes et des infrastructures, conditions indispensables d'une dynamique économique pérenne.

### Les priorités de la Communauté de Communes :

- Faciliter les créations d'entreprises et développer l'emploi
- Simplifier les démarches pour faciliter le parcours d'entrepreneur
- Aménager, entretenir, valoriser et animer les Parcs d'Activités communautaires
- Coordonner et fédérer les acteurs et partenaires institutionnels
- Promouvoir le territoire et séduire de nouvelles entreprises
- Etre moteur et facilitateur dans un contexte de plus en plus contraint

### 1. DEVELOPPER L'ECONOMIE AU SERVICE DE L'EMPLOI : DEVELOPPER LA MISE EN RESEAU ET LES PARTENARIATS

La stratégie en matière de développement économique se veut à la fois ambitieuse et pragmatique. Ambitieuse au regard des moyens peu importants dont dispose la communauté, et pragmatique car réaliste et en phase avec les moyens exprimés par les acteurs économiques.

En créant des conditions favorables à l'implantation et à la croissance des entreprises et en facilitant l'émergence d'un écosystème adapté à l'entrepreneuriat et à l'innovation, la Communauté de communes poursuit un même objectif : développer l'emploi.

#### - Une convention Région Bretagne / Auray Quiberon Terre Atlantique :

En janvier 2018, un partenariat entre la Région et Auray Quiberon Terre Atlantique a été concrétisé par la **signature d'une convention**.

Avec la volonté d'un partenariat renforcé au service de la compétitivité des entreprises et de l'emploi, cette convention définit l'organisation mise en place entre la Région, l'intercommunalité et les opérateurs économiques locaux pour articuler au mieux la politique économique de l'EPCI, adaptée aux spécificités et priorités de son territoire, et les enjeux régionaux portés par la stratégie de développement économique, d'innovation et d'internationalisation déployée par la Région.

Dans ce cadre, le service développement économique **anime des rencontres favorisant les partenariats avec les acteurs économiques, associatifs et institutionnels locaux, valorisant les actions de chacun, instaurant des échanges réguliers, dans le but d'une collaboration efficace au service du territoire.**

#### - Des conventions de partenariat avec les chambres consulaires :

**Deux conventions de partenariat** ont été signées en 2018 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Morbihan. Chacune d'elles a pour objet de formaliser les démarches de partenariat entreprises par Auray Quiberon

Terre Atlantique et les chambres consulaires ainsi que la mise en œuvre de conditions favorables au maintien, au renouvellement et au développement de l'économie.

- **L'intervention communautaire en matière de politique locale du commerce**

En 2018, l'intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales a été défini conformément au transfert de compétence opéré par la Loi NOTRe.

L'intercommunalité, en étroite collaboration avec les communes, s'est attachée à clarifier, pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019, ce qui tient de la responsabilité d'une part d'Auray Quiberon Terre Atlantique et d'autre part des communes membres, dans le cadre d'une stratégie partagée.

Ce travail a été mutualisé avec la modification du volet commercial du SCoT du Pays d'Auray dans l'optique d'une approche transversale et intégrée du sujet.

- **L'aide à l'installation des jeunes agriculteurs**

La Communauté de Communes souhaite soutenir les activités primaires sur le territoire et a mis en place, en juillet 2017, un dispositif d'accompagnement des activités agricoles. Cette aide financière s'adresse à l'ensemble des exploitants (âgés de 18 à 50 ans) qui s'installent, à titre principal, sur l'une des 24 communes.

Elle prend la forme **d'une prime unique et forfaitaire de 4 008 € TTC**, dont 1008 € permettent de prendre en charge l'accompagnement (comptabilité, formation...) de l'agriculteur par la Chambre d'Agriculture, durant les 3 premières années d'activité.

En 2018, 10 exploitants agricoles ont pu bénéficier de cette aide communautaire facilitant ainsi leur installation sur le territoire.

- **Animations économiques**

La recherche du dialogue, l'information et l'écoute des acteurs économiques sont des préoccupations fortes de la Communauté de Communes. **Le Service Développement Economique initie et gère un programme d'animations riche : réunions d'information thématiques, concertation à l'échelle des Parcs d'Activités, inauguration de dispositifs et équipements économiques... Au total, 24 temps forts ont été organisés depuis 2014.** En favorisant les relations de proximité, c'est aussi une meilleure approche des attentes et des besoins qui se développent.

Un des objectifs de 2018 était d'intensifier le rôle de la Communauté de communes en matière d'animation en organisant des rencontres régulières avec les entreprises autour de thématiques spécifiques et de promouvoir, en étroite collaboration avec les partenaires économiques, les filières à forte valeur ajoutée marquant l'identité du territoire (nautisme, tourisme).

**Les évènements économiques organisés en 2018 :**

- **1<sup>ère</sup> édition des Rendez-vous de la création et de la reprise d'entreprise**

Auray Quiberon Terre Atlantique, en partenariat avec les acteurs du monde économique, a organisé jeudi 11 octobre à Porte Océane (Auray), la première édition des « Rendez-vous de la Création et de la Reprise d'Entreprise ». Conférence, témoignages, retours d'expériences, rencontres individuelles... Cette journée était une occasion unique d'obtenir, en un même lieu, des conseils personnalisés et les contacts pour préciser, développer ou consolider un projet de création ou de reprise



d'entreprise. **230 personnes reçues sur toute la journée, dont 150 personnes à la conférence.**

- **Réunion de concertation** avec les entreprises des parcs d'activités à vocation industrielle et artisanale de La Gare à Landaul, Mane Craping et La Gare à Landévant, Le Poulvern à Locoal-Mendon.
- Petit-déjeuner conférence avec la présentation d'un panorama des outils de la propriété intellectuelle
- **Réunion d'information thématique** : « Témoignages : entreprises et transition numérique »

## DES ACTIONS POUR 2019 :

- Elaborer une stratégie (schéma directeur) de développement économique afin de définir les orientations stratégiques accompagné d'un programme d'actions pour la période 2020-2030.
- Faciliter la création, l'accompagnement au développement et la reprise-transmission des projets entreprises en instaurant un suivi exhaustif des projets entre les différents acteurs institutionnels du développement économique intervenant sur le territoire (CCI, la CMA, VIPE, la Région et Auray Quiberon Terre Atlantique) afin de faciliter la coordination, l'intervention et la lisibilité de chacun pour les entrepreneurs.
- Coordonner et poursuivre les rencontres régulières avec les acteurs locaux et les partenaires de l'emploi afin de s'informer mutuellement sur l'avancée des actions et des projets et instaurer une collaboration plus efficace.
- Mise en place à l'échelle du territoire d'un dispositif d'aide financière (Pass Commerce et Artisanat) ayant pour objectifs de moderniser et de dynamiser les activités commerciales indépendantes, qui contribuent activement à la vie locale et au développement de l'emploi. Un accompagnement technique visant à faciliter l'essor de ces activités sur le territoire sera également assuré.
- Reconduire le dispositif d'aide communautaire en faveur de la filière agricole pour l'année 2019 avec un objectif de 10 exploitants accompagnés dans leur installation.
- Organiser la 2<sup>ème</sup> édition des Rendez-vous de la création et de la reprise d'entreprises et associer les entreprises du territoire à cet évènement.
- Organiser le 1<sup>er</sup> Défi inter-entreprises d'Auray Quiberon Terre Atlantique en collaboration avec la CCI, la CMA et le Club des Entreprises du Pays d'Auray.
- Poursuivre les réunions d'information techniques dédiées aux entreprises avec l'appui des partenaires.

## 2. ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

**Créer de bonnes conditions d'accueil des entreprises sur le territoire, accompagner les phases-clés que sont l'installation mais aussi la croissance : tels sont les objectifs poursuivis depuis 2014 par la Communauté de Communes dans son action en faveur du développement économique. Une volonté qui s'est traduite, dans les faits, par la création de lieux et d'outils dédiés à l'entrepreneuriat.**

- **L'Atelier des entreprises : une dynamique territoriale**

En rassemblant dans un lieu unique les structures d'aide à la création et au développement d'entreprises, la Communauté de Communes a créé **une véritable dynamique territoriale**.

Depuis son ouverture, **le 5 novembre 2015**, de nombreux porteurs de projets ont poussé les portes de l'Atelier des Entreprises. Ce lieu leur est dédié. Ici, ils viennent chercher conseil, aide et information. Les structures partenaires de l'Atelier des Entreprises, assurant des permanences dans les bureaux du 17 rue du Danemark à Auray, ont un objectif commun : **guider et épauler les personnes désireuses de créer et développer leur activité.**

Accompagnement individuel ou collectif, structuration du projet, financement, formation...L'Atelier des entreprises est un lieu ressource pour les porteurs de projet mais aussi un terrain de collaboration pour les associations et structures professionnelles.

**En 2018, 11 structures** participaient à L'Atelier des Entreprises :

- la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la BGE, l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), le Fongecif, Bretagne Active, Entreprendre au féminin, 60 000 rebonds, ECTI, VIPE, Région Bretagne.

**Nombre de rendez-vous assurés avec des porteurs de projets accompagnés :**

En 2016 : 536

En 2017 : 502

En 2018 : 482

- **L'Ecloserie, incubateur d'entreprises innovantes : de l'idée à la création.**

Pour accompagner les premiers pas d'entreprises innovantes, la Communauté de Communes a créé l'Ecloserie. Depuis **novembre 2016**, cet incubateur d'entreprises innovantes accueille et héberge de jeunes pousses, à Plouharnel. Ces entreprises naissantes bénéficient de conditions d'hébergement privilégiées : des bureaux meublés et équipés de deux postes de travail chacun, un accès au haut débit et un cadre d'exception (la mer est à 200 mètres, Auray à 10 minutes). Les loyers, volontairement fixés en dessous des prix du marché, représentent un véritable levier pour permettre à ces entreprises en devenir de passer le cap des deux premières années d'activité. Au-delà de l'hébergement avantageux de l'incubateur, ces porteurs de projet en phase de création d'activité profitent d'un véritable service d'accompagnement et de conseil pour maximiser leurs chances de concrétiser leur projet.

L'Ecloserie est la première étape du parcours résidentiel qu'Auray Quiberon Terre Atlantique réserve aux entreprises. D'une surface totale de 300 m<sup>2</sup>, elle comptabilise 8 bureaux de 12 à 17 m<sup>2</sup>.

**Depuis 2017 : environ 40 prises de contacts, 12 dossiers de candidatures déposés, 5 porteurs de projets hébergés.**

Les porteurs de projets occupant au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ces locaux et bénéficiant d'un accompagnement renforcé pour développer leur activité sont les suivants :

- Brigitte D'ANJOU : Faciliter et aider les commerces de détail dans le Morbihan avec une offre packagée.
  - Daphné OLLIERO : Création d'une gamme de cosmétiques en apportant une garantie de traçabilité & innocuité des ingrédients. Création d'un blog influenceur.
  - Melody KROPP : Plateforme WEB de mise en relation des acteurs touristiques avec des consommateurs locaux par une offre de package thématique.
  - Jean François LE BLANC : Conceptualisation d'un projet de parc de loisirs / Guinguette à développer en Région Bretagne.
  - Xavier DELAHAYE : Création d'une plateforme numérique d'intermédiation visant à optimiser les changements de lieux de vie des personnes isolées.
- **Une pépinière et un hôtel d'entreprises pour accueillir des structures en phase de croissance et de développement.**

La Communauté de Communes, en lien avec ses partenaires, a défini les contours d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprises de 15 à 20 bureaux associant un espace de travail et de convivialité partagés et une salle de réunion modulable.

Les entrepreneurs bénéficieront directement des services et des conseils de l'Atelier des Entreprises au sein de cet espace, défini comme guichet unique territorial.

Cet éco-système dédié au développement économique doit permettre de favoriser les synergies entre les acteurs et développer un véritable parcours résidentiel visant à accompagner les entrepreneurs tout au long de leur projet.

Etapas de mise en œuvre :

- de février à septembre 2018 : phase esquisse et étude avec la désignation d'un architecte/maître d'œuvre.
  - de septembre 2018 à janvier 2019 : désignation des entreprises pour les travaux et lancement du chantier
- **Gérer, créer, étendre et animer les Parcs d'activités**

**Véritables pôles d'attractivité économique et commerciale, les 30 parcs d'activités communautaires accueillent plus de 900 entreprises, représentant 4 600 emplois.**

La Communauté de communes s'est engagée, dès 2014, dans un plan d'investissement ambitieux : 3 millions d'euros ont été consacrés, sur 3 ans, à l'aménagement de ces pôles. Un effort financier qui traduit la volonté d'impulser une dynamique sur l'ensemble du territoire. Les parcs d'activités de Talhouët à Pluvigner, Kermarquer à La Trinité sur Mer, Poulvern à Locoal-Mendon, et Lann er Vein à Camors, créés il y a 30 ans, ont fait l'objet de travaux de requalification importants (espaces publics de circulation et espaces verts, signalétique homogène, mobilier urbain, etc.). D'autres ont bénéficié d'opérations d'extension.

### **Optimiser le foncier : de l'étude à l'opérationnel**

Ensemble, la Communauté de Communes et le Pays d'Auray ont mené une étude portant sur l'optimisation du foncier des Parcs d'Activités (PA). Conduit sur 18 mois, ce travail visait un objectif clair : décliner un plan d'actions stratégiques et développer des outils de gestion et de rationalisation de la consommation foncière. Un préalable important à l'accueil des entreprises.

#### **- Le plan d'actions 2018-2021**

Au cours de l'année 2017, au regard des projets d'extension et de création de parcs d'activités recensés sur le territoire, un travail a été établi en matière de priorisation de ces projets (sur

la base d'un état des lieux précis) et de planification des futurs investissements pour les cinq prochaines années.

Ces futures opérations projetées concernent les parcs d'activités de :

- Bréventec à Pluvigner dans le cadre d'une création totalisant près de 14 hectares
- Porte Océane à Auray/Brec'h, Kermarquer à La Trinité sur Mer, Pen er Pont à Ploëmel, Plein Ouest à Quiberon et Le Plasker à Plouharnel, pour des projets d'extension totalisant une superficie commercialisable de près de 20 hectares.

Un calendrier de lancement des projets a été établi pour l'année 2018 amorçant une phase opérationnelle composée de réalisation d'études de faisabilité, de schémas d'aménagement et de maîtrise foncière :

- PA de Bréventec : étude de faisabilité d'aménagement et de programmation pour la création du parc de 14 hectares ;
- PA de Kermarquer : acquisitions foncières et actualisation de l'étude d'impact ;
- PA Pen er Pont : finalisation des négociations foncières pour la phase 1 ;
- PA du Plasker : réalisation du diagnostic d'archéologie préventive ;
- PA de Plein Ouest : lancement d'une étude de faisabilité afin de réaliser un diagnostic et de définir les enjeux.

- **La « Bourse des locaux »**

Le Service Développement Economique propose des solutions à l'installation des entreprises via deux leviers :

- la commercialisation, en Parcs d'Activités, de terrains dont la Communauté de Communes est propriétaire (environ 5 ha en 2018 au total),
- la mise en relation des chefs d'entreprises avec des propriétaires de biens fonciers et immobiliers à vendre ou à louer.

Une aide qui se traduit, dans les faits, par l'étude du besoin et la qualification de la demande des entreprises, par l'accompagnement dans les démarches, mais aussi par le suivi et **la mise à jour de la « Bourse des locaux », cette base de données recensant les terrains et locaux disponibles.**

En créant du lien entre acteurs publics et privés, en facilitant la rencontre entre l'offre et la demande, la Communauté de Communes agit comme un rouage essentiel à l'installation et au développement des entreprises sur son territoire.

**En 3 ans (2016-2018), 165 demandes** de locaux ou de foncier économique traitées dans le cadre de la « Bourse des locaux » :

- environ  $\frac{1}{4}$  concerne des demandes en foncier exclusivement
- environ  $\frac{1}{2}$  concerne des demandes d'acquisition exclusivement
- les secteurs les plus recherchés (par ordre décroissant) : Auray-Brec'h, RN 165, littoral entre Carnac et Locmariaquer

## DES ACTIONS POUR 2019 :

- Ouverture de la pépinière d'entreprises et du nouvel espace d'accueil de l'Atelier des Entreprises en juin 2019.
- Poursuivre les efforts en terme de communication pour promouvoir l'Ecloserie : assurer la présence de l'Ecloserie sur les réseaux sociaux, mettre en ligne une visite virtuelle de l'Ecloserie, réaliser des actions de promotion en lien avec le réseau nautique...
- Poursuivre les démarches liées aux aménagements des 6 parcs d'activités : acquisitions foncières, études et schémas d'aménagement.
- Développer la visibilité et le fonctionnement de la « bourse des locaux économique ».
- S'inscrire dans l'appel à projet « Communauté French Tech » soutenu par VIPE Technopole.

### 3. ACCOMPAGNER L'ECONOMIE TOURISTIQUE

Avec 11 millions de nuitées, notre territoire est la 2<sup>ème</sup> destination touristique de Bretagne, après le pays de St Malo. Elle totalise 37% des flux touristiques du Morbihan et 26% des flux bretons.

Le tourisme représente 11% des emplois directs (hôtellerie, restauration, activités de loisirs, gîtes, campings, commerces....) et 20% des emplois indirects (services à la personne, artisanat, bâtiment, entretien des espaces verts...). C'est un des premiers secteurs d'activité du territoire qui façonne l'identité économique et sociale d'Auray Quiberon Terre Atlantique.

Compétente en matière de tourisme depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (loi NOTRe), Auray Quiberon Terre Atlantique s'est doté d'un schéma de développement touristique 2018-2021 (voté à l'unanimité le 13 juillet 2018 par les conseillers communautaires). Ce document cadre précise l'ambition collective, définit le cadre et priorise les actions et investissements nécessaires pour développer l'économie touristique à court et moyen termes. Accompagnés par le Comité Départemental du Tourisme du Morbihan, **les élus communautaires ont priorisé les enjeux du développement touristique de demain : transports & mobilité, mer & nautisme, modernisation de l'offre, patrimoine naturel & culturel, communication & promotion.** Le développement de l'activité touristique doit s'appuyer sur un partenariat fort entre les acteurs publics et privés.

#### Les actions 2018 en matière de tourisme

Après s'être attaché en 2017 à la création et la structuration de l'Office de Tourisme Intercommunal et travaillé sur la marque de territoire, la collectivité s'est attachée en 2018 à mettre en œuvre les premières actions du schéma de développement touristique :

- **Axe 1 - Fluidifier les déplacements sur le territoire** : étude de potentialité d'usages de l'espace tourisme du Pôle d'échange multimodal
- **Axe 2 – Moderniser l'offre touristique pour rester compétitif** : changement des panneaux touristiques sur la RN 165, rapport d'étonnement des aménagements littoraux et benchmark, accompagnement des communes dans le cadre des contrats d'attractivités touristiques ou tout projet de développement touristique (Etel, Ste Anne d'Auray, Auray, Plouharnel...), accompagnements des porteurs de projets privés. La transformation de la maison de l'emploi et de la formation en maison de la saisonnalité a été envisagée mais le principe n'a pas été retenu lors du Conseil communautaire du 15 février 2018.



- **Axe 3 – Entretien et valoriser les patrimoines pour renforcer l'identité du territoire** : création de visite guidée en réalité virtuelle, contribution à la politique des sites d'exception de la région pour les dunes sauvages de Gâvres à Quiberon et à sa labellisation Grand site de France, opération d'incitation de réduction des déchets dans les campings pendant la saison estivale.
- **Axe 4 – Porter une promotion et une communication au-delà du tourisme, affirmer la marque de territoire** : renouvellement de la Délégation de service public de l'office de tourisme intercommunal avec de nouveaux enjeux et objectifs pour 2019-2023, mise en place de la taxe de séjour à l'échelle intercommunale.
- **Axe 5 - Innover autour de la mer, 1<sup>ère</sup> identité du territoire** : création du réseau nautique d'Auray Quiberon Terre Atlantique réunissant les 90 entreprises du tourisme nautique (organisation de rencontres régulières : noyau dur, apéro ponton, 1<sup>ère</sup> rencontre annuelle en novembre...), animation de 2 groupes de travail autour du partage du plan d'eau par les différents usagers (côté baie et côté océan en partenariat avec le CRC et le Syndicat Mixte Gâvres-Quiberon), sponsor et membre du comité de pilotage du concours de start-up « tourisme nautique » organisé par la CCI, finalisation de la stratégie intégrée de la destination touristique Bretagne sud Golfe du Morbihan (pilotage notamment des actions « eau » par Auray Quiberon Terre Atlantique), enquête chiffres clés de la filière nautique du territoire (90% de retour), promotion des classes nautiques auprès des professionnels et établissements scolaires, instruction des demandes de subventions des événements nautiques.

#### **DES ACTIONS POUR 2019 :**

Outre les actions citées précédemment, la communauté de communes continuera en 2019 ces actions autour des priorités suivantes :

- S'assurer du bon déploiement de la taxe de séjour en 2019 en lien étroit avec l'office de tourisme intercommunal à qui la Communauté de Communes a confié la collecte (régie de recette). Mise à disposition à terme de données statistiques préfigurant le futur observatoire du tourisme local.
- Continuer d'animer le réseau des acteurs du nautisme pour soutenir ce secteur d'activité et développer la fréquentation touristique du territoire liées à ces activités (en facilitant l'accès à la pratique)
- Lancer la phase 2 du schéma d'accueil touristique : après avoir fusionné les 10 BIT et identifié 4 OT de pôle, ouverts à l'année (Quiberon, Erdeven, La Trinité sur Mer et Auray), il convient désormais de concevoir les OT de pôle comme de véritables vitrines du territoire. Ce travail doit aboutir à la définition d'un plan pluri annuel d'investissement Communes- Auray Quiberon Terre Atlantique-OTI en vue du classement en catégorie 1 de l'Office Intercommunal.
- Faire évoluer le mode de gestion du Centre des Dunes à Plouharnel
- Continuer d'accompagner les communes et les porteurs de projets privés : Etel, Ste Anne d'Auray, maison de la glisse, Pôle de course au large, Evolution 2 à St Pierre Quiberon, etc...
- Continuer d'instruire les demandes de subvention d'événement nautique et touristique
- Continuer d'animer pour la région Bretagne, la Destination touristique Bretagne sud Golfe du Morbihan en tant que structure facilitatrice aux côtés de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération. Etre pilote, notamment des activités touristiques liées à l'eau (nautisme, pêche & conchyliculture, thalassothérapie & bien-être) pour les 7 Communautés de Communes de la destination (de Questembert à Lorient en passant par Belle-Île en Mer, Vannes et Arc Sud Bretagne).



#### 4. FACILITER LES DEPLACEMENTS SUR LE TERRITOIRE

**Le futur Pôle d'Echanges Multimodal concentre à lui seul un grand nombre des enjeux d'aménagement en matière de transport et de mobilité mais aussi d'attractivité économique et touristique. Autour de ce projet emblématique, de ce point névralgique, se dessine peu à peu une nouvelle manière d'envisager, de connecter et de vivre le territoire.**

En réduisant la distance entre Paris et Auray, le projet Bretagne à Grande Vitesse (BGV) a donné un coup d'accélérateur à l'attractivité du territoire. La gare du Pays d'Auray se prépare à recevoir chaque année 1,4 million de passagers. C'est pour augmenter sa capacité d'accueil et diffuser les bénéfices de l'effet BGV sur l'ensemble du territoire (voir au-delà) que la collectivité conduit résolument un projet de création du Pôle d'Echanges Multimodal intégré à l'échelle de ses 24 communes.

##### **CRÉER DES CONNEXIONS**

Un projet tourné vers l'avenir et les voyageurs, mais aussi pensé pour le bien vivre ensemble. C'est tout le quartier de la gare qui va bénéficier des aménagements et gagner en qualité de service, en commodités et commerces... au Sud et au Nord de la voie ferrée. Mais plus largement, c'est l'ensemble du territoire qui va en bénéficier. Par nature, un Pôle d'Echanges Multimodal vise à créer des connexions entre différents modes de transport, à établir des liaisons de proximité, à fluidifier les déplacements des usagers. C'est pourquoi le projet intègre la construction d'une gare routière interurbaine de 8 quais pour assurer la connectivité entre les cars et les TER. En associant au ferroviaire toute l'offre de transport collectif –notamment Auray Bus- mais aussi un espace de co-voiturage et des emplacements avec bornes de recharge pour véhicules électriques, des parkings pour les deux roues, le futur Pôle de la gare du Pays d'Auray promet de structurer, par capillarité, non seulement les réseaux de transport mais aussi le développement économique du territoire. Comme un symbole, la passerelle longue de 100 m et située à 7 m du sol reliera les communes de Brec'h et d'Auray. Elle sera accessible pour les personnes à mobilité réduite.

##### **L'AMENAGEMENT DU POLE D'ECHANGE MULTIMODAL DE LA GARE TGV D'AURAY**

Le PEM, dont le contrat de pôle a été validé en novembre 2015, a nécessité, en 2016 le lancement et la notification d'une dizaine d'études et de conventions. Les premiers travaux ont débuté en 2017 (dépose des voies nord et sud).

L'année 2018 a permis d'entrer véritablement dans la phase opérationnelle avec notamment l'installation des zones de chantier, l'aménagement des espaces de stationnements provisoires, le lancement des premiers travaux sur les réseaux dans les rues alentour et la démolition du bâtiment train auto-couchette.

##### **DES ACTIONS POUR 2019 :**

- En 2019, les chantiers vont se poursuivre dans le respect du calendrier initial. Ainsi, le premier semestre permettra de concrétiser les acquisitions foncières sur le secteur nord et d'enclencher les travaux du bâtiment-voyageur et de la passerelle. Un parking provisoire sera également installé à l'ouest du futur bâtiment-voyageur.
- Le dernier trimestre 2019 verra la démolition du magasin Gamm Vert afin de libérer l'espace pour les futurs aménagements au nord. Les piles de la passerelle seront posées en décembre 2019 pour une installation finale de l'ouvrage lors du deuxième week-end de janvier 2020.

- Le montant des investissements inscrits en 2019 pour le PEM s'élève à environ 8,9M€ (avec les acquisitions foncières).
- Calendrier :
  - 2019-2020 : travaux passerelle et ferroviaires, réalisation du nouveau bâtiment voyageurs et du parvis sud et accès chantier nord
  - 2021 : mise à disposition du bâtiment voyageurs historique et aménagements au nord de la voie ferrée.



## LA STRATEGIE MOBILITE DURABLE DU TERRITOIRE

Auray Quiberon Terre Atlantique a été retenue par l'ADEME Bretagne fin 2017 pour élaborer sa stratégie Mobilité Durable. Trois autres territoires bretons ont également participé à cet appel à projet visant à construire une politique de mobilité plus respectueuse de l'environnement dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Trois ateliers de concertation (en avril, juin et septembre) ont permis aux citoyens de s'exprimer et proposer des actions concrètes pour diminuer l'usage de la voiture individuelle, favoriser l'usage des modes actifs, développer l'intermodalité et faire évoluer les comportements de mobilité.

Le 1<sup>er</sup> semestre 2019 permettra la concrétisation de la stratégie par la validation du programme d'actions.



### **AURAY BUS CONFORTE**

Depuis septembre 2015, le service Auray-Bus a été optimisé : ajustement de la fréquence de passage du bus sur la ligne rouge, mise en place d'un service sur réservation sur la ligne jaune. La collectivité a réduit de 45 % le coût global de ce service, tout en maintenant l'offre proposée. La modification du service n'a pas fait évoluer la fréquentation qui est restée relativement stable. Plus de 40 000 voyageurs sont transportés sur ces deux lignes chaque année.

**L'année 2019 sera l'occasion de travailler à l'augmentation de la fréquentation et à une meilleure connaissance du réseau par les habitants**, comme cela a pu être souligné lors des ateliers Mobilité qui se sont déroulés en 2018. Ainsi, une application mobile d'information en temps réel du réseau Auray-Bus pourrait être développée.

Le coût d'Auray-Bus est de près de 270 000€ chaque année avec une participation de la Ville d'Auray et de la Région.

### **LIGNES ESTIVALES RELANCEES**

Pour s'adapter à la fréquentation saisonnière et répondre aux besoins des habitants et visiteurs, Auray Quiberon Terre Atlantique propose chaque année des transports estivaux : le service Ti'Bus sur Crac'h, Locmariaquer et St Philibert, les transports à la demande taxi+car vers les plages pour les communes de Landaul, Brec'h, Plumergat, Landévant et Locoal-Mendon. Ainsi, en 2018, ces services ont transporté plus de 3000 personnes en deux mois pour un coût d'environ 30 000€ (services subventionnés par la Région).

**La reconduction de ces services pour 2019 est prévue avec une amélioration des points d'arrêt (matérialisation, information horaire...) et de la communication pour faire davantage connaître ces offres de mobilité.**

### **ITINERAIRES CYCLABLES : PHASE DE PROGRAMMATION**

Pour écrire son schéma de déplacements doux, la Communauté de Communes s'est donné le temps de la réflexion et de la concertation. Parce que c'est une formidable opportunité de développer une mobilité durable et alternative à la voiture individuelle, les élus ont souhaité étudier les nombreux réseaux cyclables afin d'identifier les voies qui, demain, composeront un réseau cohérent et pertinent. Le schéma des itinéraires cyclables est aujourd'hui arrêté. Fin 2018, les élus ont défini un certain nombre d'axes prioritaires : les modalités techniques, opérationnelles et financières seront étudiées de manières précises au cours du premier trimestre avec l'ensemble des communes concernées par ces axes prioritaires. Les premiers travaux pourraient avoir lieu dès fin 2019 sur certains secteurs.



En parallèle le projet d'axe cyclable La Trinité/Mer-Carnac-Plouharnel poursuit son avancement avec trois premiers tronçons réalisés fin 2018. Trois autres tronçons seront réalisés en 2019 pour améliorer la continuité de l'itinéraire qui devrait être entièrement terminé en 2020.

#### DES ACTIONS POUR 2019 :

- Poursuite des **travaux d'aménagement du PEM**
- Finaliser la **stratégie Mobilité Durable** (partenariat ADEME)
- Travailler, à moyens constants, sur **Auray-Bus** pour mieux adapter le réseau aux habitudes et aux évolutions du territoire (PEM, correspondances horaires, desserte...)
- Lancer les **études de maîtrise d'œuvre opérationnelle sur les axes cyclables prioritaires** en lien étroit avec les communes concernées
- Réaliser la **deuxième phase des travaux de l'axe cyclable « Plouharnel-Carnac-La Trinité-sur-Mer »**
- Assurer la **maîtrise d'ouvrage de l'étude d'évolution de la ligne Auray-Quiberon**

#### 5. FAVORISER L'ACCES AU TRES HAUT DEBIT

La France a décidé d'équiper 100% du territoire national en très haut débit d'ici 2022, avec un objectif intermédiaire de très haut débit pour 50% des foyers en 2017. Pour atteindre cet objectif, la France a choisi de mobiliser principalement la **fibre optique**. Contrairement au cuivre (technologie de l'ADSL), la fibre optique permet :

- de transmettre des données à la vitesse de la lumière ;
- de transporter des données sans atténuation significative du signal. Elle permet donc d'apporter un débit identique aux usagers, quel que soit leur lieu d'habitation ;
- de renvoyer et recevoir des données à un débit identique (l'envoi de fichiers est aussi rapide que le téléchargement).

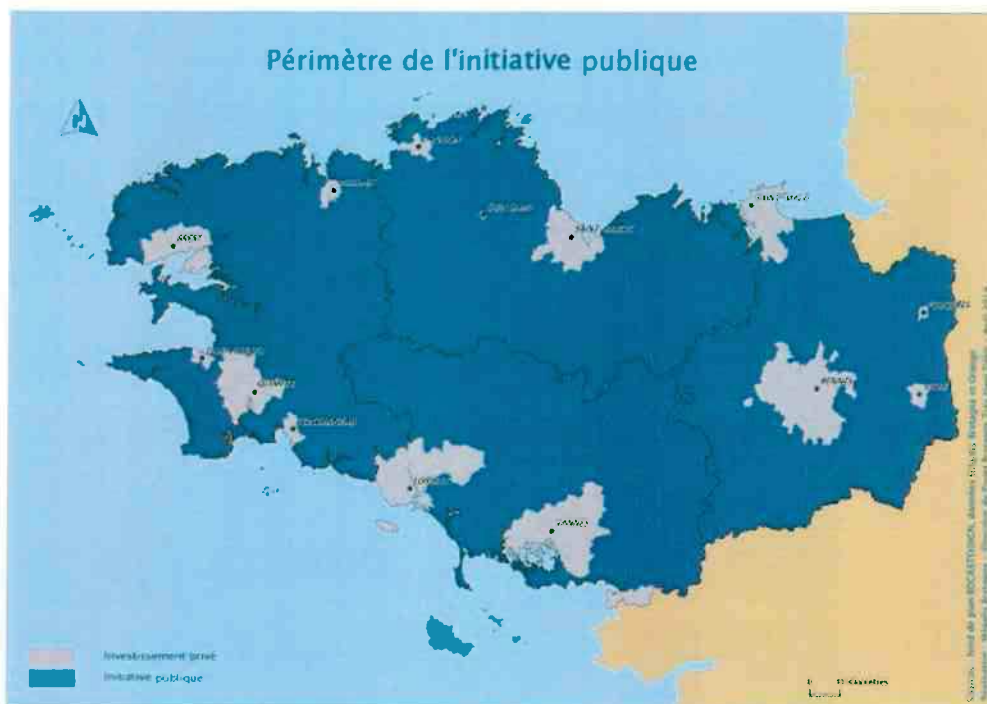
La **fibre jusqu'à l'abonné** est donc l'objectif principal des politiques publiques.

L'horizon fixé par le **Schéma de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique (SCORAN)** est d'amener le très haut débit à travers la fibre optique à 100% des foyers bretons à l'horizon 2030.

Les opérateurs privés se sont engagés à déployer des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) dans certaines villes et agglomérations. En dehors de ces zones, ce sont les collectivités territoriales qui déploient des réseaux d'initiative publique (communément appelés « RIP »).

#### L'initiative publique

L'initiative publique, dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée au Syndicat mixte Mégalis Bretagne, concerne **90% du territoire breton et 60% de la population**.



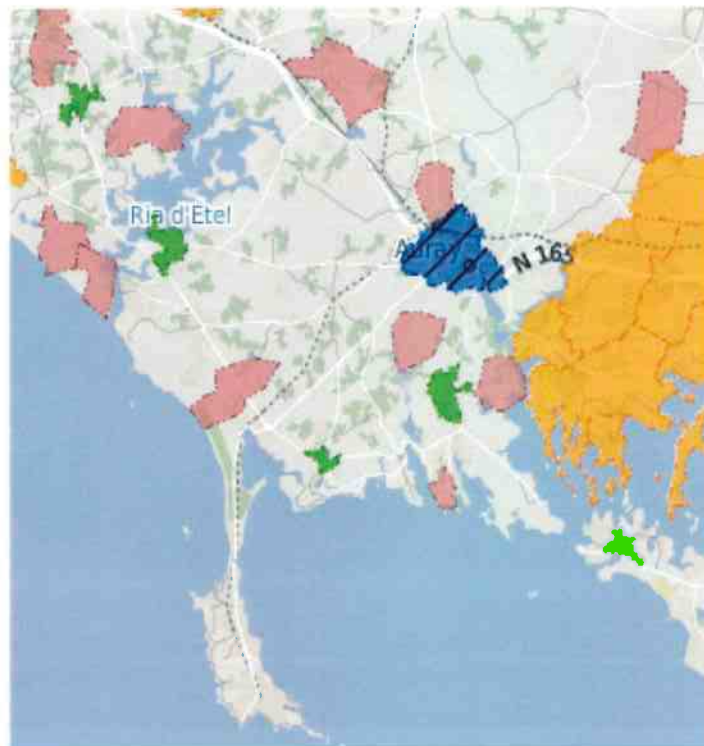
Conformément à la **feuille de route** du projet, le déploiement s'opère selon quatre axes :

- un axe « **Equilibre** » qui consiste à déployer la fibre optique sur les villes moyennes pour éviter un décrochage vis-à-vis des zones couvertes par les investissements privés ;
- un axe « **Cohésion** » qui consiste à déployer la fibre optique sur des zones rurales « à faible débit », dans une proportion équivalente (1 pour 1) à celle de l'axe équilibre ;
- un axe « **Economie, Connaissance, Services** » qui consiste à déployer la fibre optique vers des sites publics ou des entreprises en fonction des besoins et en complément des autres axes ;
- un axe « **Montée vers le très haut débit** » pour améliorer les débits dans des zones très mal desservies dans l'attente de la fibre optique. La montée en débit est une opération qui consiste à remplacer les réseaux historiques (cuivre) situés entre les répartiteurs et les « nœuds de raccordement abonnés » (NRA) par des fibres optiques, afin d'améliorer les débits offerts.

**En Bretagne, l'initiative privée concerne 10% du territoire et 40% de la population** : les territoires autour de Brest, Concarneau, Douarnenez, Fougères, Guingamp, Lannion, Lorient, Morlaix, Quimper, Rennes, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Vannes et Vitré.

Pour les territoires les moins bien desservis aujourd'hui, la **montée en débit** peut également apparaître comme une solution transitoire, dans l'attente du déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné.

La première phase **entre 2014 et 2018**, prévoit le **déploiement de la fibre optique** pour environ **240 000 locaux (foyers, entreprises et services publics)** situés dans 13 villes moyennes (Auray, Carhaix-Plouguer, Châteaulin, Dinan, Dinard, Lamballe, Landerneau, Loudéac, Paimpol, Ploërmel, Pontivy, Quimperlé et Redon – en bleu sur la carte) et l'équivalent en nombre de lignes en zone rurale (en vert sur la carte).



Le projet Bretagne Très Haut Débit a pour ambition d'amener le Très Haut Débit à travers la fibre optique à 100 % des foyers, entreprises et services publics bretons à l'horizon 2030.

**Le syndicat mixte Mégalis Bretagne, composé de la Région Bretagne, des Départements et des Communautés de communes et d'agglomération bretonnes, assure la maîtrise d'ouvrage du projet.**

**Mégalis Bretagne a signé en décembre 2015 une convention de délégation de service public qui confie pour une durée de 17 ans, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau à la société THD Bretagne, filiale d'Orange.**

**Le déploiement du réseau fibre optique est prévu en 3 phases distinctes, avec une augmentation significative du nombre de locaux raccordés :**

Phasage		Nb de locaux à raccorder Bretagne	Nb de locaux à raccorder Morbihan
<b>Phase 1</b>	2014-2018	240 000	53 000
<b>Phase 2</b>	2019-2023	400 000	96 200
<b>Phase 3</b>	2024-2030	627 500	150 000

Les déploiements sont programmés en cohérence avec les objectifs du schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) du Morbihan voté par l'assemblée départementale en décembre 2011.



## Phase 1 :

La première phase du projet (2014-2018), dont la programmation a été adoptée en octobre 2013, est en cours de finalisation. Sur le territoire de la Communauté de communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique la tranche 2 de la première phase concerne le déploiement de la fibre optique :

- Carnac
- Belz
- Crac'h

Le montant définitif s'élèvera à 2 103 070 € correspondant à 4 726 prises.

## **SENSIBILISER LES ENTREPRISES AUX USAGES DU NUMERIQUE**

Le Service Développement Economique de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA) et ses partenaires organisent des temps d'échanges auprès des entreprises afin de les sensibiliser aux usages du numérique dans leurs activités.

Ainsi, plusieurs temps forts ont déjà été menés :

- Mars 2017 : Soirée d'échanges "**La fibre optique au service du développement de mon entreprise**" **Modalités et opportunités** – Réunion destinée aux entreprises des quatre parcs d'activités raccordés à la fibre optique lors de la phase 1 de déploiement (2014-2018), soit Porte Océane, Kerbois, Toul Garros et Le Moustoir / 56 personnes présentes / Intervention de la Région Bretagne, du Département du Morbihan, de Très Haut Débit Bretagne et d'entreprises témoins.
- Décembre 2017 : **Les Saltimbanques du Numérique** à Auray, organisés par le RN 165, Réseau Numérique 165 – **Soirée insolite, ludique et conviviale** mélangeant « geek et théâtre », pour un nouveau regard sur les usages numériques et lutter contre la fracture numérique.  
Cette soirée a été dupliquée à Lanester en septembre 2018.
- Mars 2018 : **Adhésion d'Auray Quiberon Terre Atlantique au RN 165**
- Novembre 2018 : Matinale « **Témoignages : entreprises et transition numérique** » à Bébé au Naturel au Moustoir / 17 personnes présentes / Matinale organisée par AQTA dans le cadre de La Semaine du Numérique coordonnée par le RN 165.

## **DES ACTIONS POUR 2019 :**

### Phase 2 :

- La deuxième phase (2019-2023) conduira à déployer de nouvelles zones permettant la couverture de 400 000 locaux à l'échelle de la Bretagne et de 96 200 locaux dans le Morbihan.
- Les propositions de déploiement ont été présentées à chaque EPCI. Elles s'appuient, d'une part, sur les priorités du délégataire THD Bretagne qui a sélectionné des territoires permettant d'assurer la cohérence économique du plan d'affaires de la DSP et, d'autre part, sur l'objectif fixé par le comité de pilotage du SDTAN consistant à atteindre un taux de couverture FTTH de 50% du nombre de prises de chaque EPCI à l'issue de la phase 2.

## Synthèse

### Priorisation du délégataire

Plaques priorisées	nb prises
Belz	1 306
Brec'h	1 577
Crac'h	520
Etel	2 238
Locoal-Mendon	1 817
Pluneret	2 261
Total priorisées	<b>9 719</b>

Plaques priorisées	nb prises
Auray	3
Camors	438
Carnac	138
Erdeven	655
La Trinité-sur-Mer	1
Ploemel	99
Plumergat	257
St Philibert	225
Sainte-Anne d'Auray	147
Total priorisées	<b>1 963</b>

Nombre total de prises priorisées par le délégataire : **11 682**

### Proposition départementale

Plaques priorisées	nb prises
Carnac	1 134
Erdeven	745
Landévant	298
Ploemel	1 630
Pluvigner	3 149
Quiberon	2 584

Communes impactées	nb prises
Brec'h	1
La Trinité-sur-Mer	54
Locoal-Mendon	15
Plouharnel	229
Plumergat	6
<b>Total</b>	<b>9 845</b>

Nombre total de prises proposées par le département : **9 845**

Nombre de prises totales à déployer en phase 2 (2019-2023) : **21 527**

Coût pour l'EPCI : **9,6 M€** avant relevé de boîte aux lettres

**Le montant estimatif de cette phase est de l'ordre de 12 millions d'euros après relevé des boîtes aux lettres.**

## **Enjeu 2 – PRÉSERVER NOTRE PATRIMOINE ET ACCOMPAGNER NOTRE DÉVELOPPEMENT**

**Auray Quiberon Terre Atlantique bénéficie d'un patrimoine naturel et culturel unique, moteur d'une économie verte, bleue et grise qui font l'ADN et l'attractivité du territoire. Cet héritage est une chance. Sa préservation est à la fois une responsabilité économique, une exigence morale, mais aussi et surtout une formidable opportunité de développement local, vertueux et responsable.**

- 1. VALORISER L'ENVIRONNEMENT ET LES HOMMES**
- 2. GARANTIR UNE EAU DE QUALITE**
- 3. REDUIRE ET VALORISER NOS DECHETS**
- 4. ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE**

## 1. VALORISER L'ENVIRONNEMENT ET LES HOMMES

### Les priorités de la communauté de communes

- entretenir et valoriser le patrimoine en poursuivant les actions des chantiers d'insertion;
- favoriser la réinsertion professionnelle ;
- étendre l'expertise du chantier des Mégalithes au département en lien avec le projet de classement des sites de l'UNESCO ;
- encourager l'intégration des jeunes dans le dispositif de chantiers d'insertion.

**Le territoire est précieux et solidaire. C'est précisément ce que viennent illustrer les Chantiers Nature, patrimoine et mégalithes. Des projets vertueux, dédiés à la préservation et la mise en valeur du patrimoine et de l'environnement mais aussi à l'insertion sociale et professionnelle de personnes éloignées de l'emploi.**

Chemins, fontaines, forts, lavoirs, mégalithes... le territoire regorge de ces pépites naturelles ou héritées de nos ancêtres. Sans nul doute, environnement rime avec développement et rayonnement du territoire. C'est pourquoi **la Communauté de communes porte 3 chantiers d'insertion, qui lui permettent de soutenir les communes dans l'œuvre de préservation et de valorisation du patrimoine naturel et bâti.**

### INSERTION ET SOLIDARITÉ

Les Chantiers Nature, patrimoine et mégalithes sont avant tout l'expression de la politique communautaire de solidarité. Grâce à la participation des partenaires financiers, ils représentent, pour des personnes en situation de fragilité socio-professionnelle une étape dans leurs parcours de réinsertion professionnelle. Auray Quiberon Terre Atlantique recrute chaque année **une soixantaine de personnes en contrat d'insertion d'une durée de 4 mois renouvelable**. Tout au long de leur mission, les agents sont encadrés par des encadrants techniques et accompagnés individuellement par une coordinatrice socio-professionnelle.

### DES ACTIONS POUR 2019 :

- Evolution du contexte de financement des Chantiers d'insertion : chaque année, les chantiers d'insertion sont susceptibles de bénéficier de différents financements publics : le Fonds Social Européen (FSE), la DIRECCTE, le Conseil Départemental du Morbihan, la DRAC de Bretagne et le Centre des Monuments Nationaux (CMN) pour le Chantier des Mégalithes. Pour 2019, le Conseil départemental a décidé de modifier sa participation en publiant un appel à projet « politique d'insertion ». La Collectivité a répondu à cet appel à projet et demandé une participation à hauteur de 65 000€. Après sélection du dossier, la demande a été étudiée et soumise au vote de l'Assemblée Départementale le 14 décembre 2018. La proposition de la Communauté de communes à l'appel à projet n'a pas été retenue. Un dossier complémentaire est attendu entre le 8 et le 15 février 2019. Dans l'intervalle cette recette habituelle devra s'inscrire en dépense pour le BP 2019.
- Renouvellement de la convention pluriannuelle avec le CMN : le Centre des Monuments Nationaux accorde une aide financière, dans le cadre d'une convention pluriannuelle, pour les actions de valorisation et d'entretien réalisées par le Chantier des Mégalithes sur les monuments mégalithiques propriété de l'Etat dont il est gestionnaire (31 200€ pour 2018). La convention est échue au 31 décembre 2018 et fera l'objet d'une demande de renouvellement.

- Favoriser la création de passerelles vers le monde de l'entreprise en faisant évoluer les méthodes d'accompagnement
  - Proposer des évaluations de compétences aux agents intégrant le dispositif des chantiers, pour l'acquisition de titre de capacité professionnelle reconnu par les entreprises
  - Repenser la méthode d'accompagnement par la proposition d'un parcours d'insertion par immersion en entreprise pour les agents les plus proches de l'emploi ou d'un parcours renforcé pour les agents dont les freins périphériques restent importants avant un retour à l'emploi
  - Développer le partenariat avec les institutions et partenaires (Pôle emploi, l'AFPA, etc...) et avec les acteurs locaux comme la structure « Cap Ressources »
  - Communiquer sur l'employabilité des agents des chantiers par un travail transversal avec le service développement économique de la Communauté de communes en direction des entreprises locales
- Poursuivre les actions de communications pour la promotion des chantiers, la valorisation des sites d'intervention et du travail réalisé, permettant ainsi de faire connaître le dispositif.
- En matière de solidarité, soutien aux associations et dont les projets revêtent un caractère communautaire : Auray Quiberon Terre Atlantique continuera en 2019 de soutenir la Mission Locale du Pays d'Auray pour l'exercice de ses missions, en l'accompagnant dans la réalisation d'un audit notamment.

## **GENS DU VOYAGE**

### **DES ACTIONS POUR 2019 :**

- Assurer le suivi de la Délégation de Service Public : s'assurer de la bonne gestion et de la bonne exécution des termes du contrat par le délégataire en réalisant un bilan au terme des 18 mois ; veiller à la qualité et à l'optimisation des moyens.
- Satisfaire aux obligations du schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage 2017-2023 : favoriser la mise en conformité du territoire face aux inscriptions du schéma départemental d'accueil par la réalisation d'une aire de grand passage pour la commune de Brec'h, et l'aménagement d'un terrain complémentaire de 0.5 Ha ; piloter la réalisation de terrains familiaux en envisageant la réhabilitation de l'aire de Pluvigner ; favoriser la signature du Protocole de scolarisation engageant la Commune disposant d'un équipement d'accueil, la Communauté de Communes, l'Inspection Académique et la Préfecture.

## 2. GARANTIR UNE EAU DE QUALITE

### Les priorités de la Communauté de communes

- Optimiser les réseaux de distribution d'eau potable
- Renouveler, réhabiliter, étendre et renforcer les canalisations d'eaux usées
- Adapter et moderniser les stations d'épuration
- Mettre en conformité les systèmes d'assainissement individuel

**La Communauté de Communes en a fait une priorité, dès 2014, et s'est donné 5 ans pour relever le défi de l'eau. L'investissement humain et financier consenti est à la hauteur des enjeux environnementaux et économiques : majeur.**

Les milieux naturels remarquables et diversifiés qui composent le territoire sont fragiles. Cette biodiversité, offerte en partage, repose sur des équilibres et des comportements qui relèvent à la fois de la responsabilité collective et individuelle. Si la Communauté de Communes a souhaité impulser une dynamique forte et rapide, c'est à la fois pour assumer ses responsabilités vis à vis des professionnels du tourisme, de la pêche à pied, de la conchyliculture, mais également des générations futures.

### **QUALITE ET QUANTITE**

Un engagement qu'il a fallu mettre en perspective avec des réalités environnementales et économiques : la ressource en eau potable, essentiellement issue des eaux de surface, est suffisante sur le territoire en condition normale mais elle peut nécessiter des apports extérieurs en été. (22 000 m<sup>3</sup> d'eau potable disponibles par jour grâce au barrage de Tréauray contre 28 000 m<sup>3</sup> sollicités lors du pic du 15 août)

**Autre constat : les objectifs d'amélioration de la qualité des eaux sont pleinement justifiés et cette qualité doit être assurée par des traitements dimensionnés notamment à la fréquentation estivale.**

**Un programme pluriannuel d'investissements ambitieux sur 5 ans**

**6 M €/an pour les réseaux d'assainissement**

**10 M € pour les stations d'épuration sur 5 ans**

**8 M € de subventions attendues sur 5 ans** (soit 20% de l'investissement global. Au lieu de 45% précédemment sur l'accord de programmation 2016 - 2018)

**3,5 M € pour les réseaux d'eau potable** pour permettre un renouvellement suffisant du patrimoine et maintenir un service de qualité

**15 stations d'épuration et 853 km de réseaux d'eaux usées**

**7 châteaux d'eau et 1 600 km de canalisations d'eau potable**

**11 000 assainissements individuels**

### **UNE STRATEGIE OFFENSIVE**

La Communauté de communes a inscrit d'emblée son programme d'actions sur plusieurs fronts :

- la distribution d'eau potable,
- la qualité de l'assainissement collectif et individuel
- la préservation des milieux.

Une stratégie offensive, qu'il a fallu accompagner de moyens humains (21 personnes au sein du service de l'eau) et financiers. En 2016, Auray Quiberon Terre Atlantique a signé avec



l'Agence de l'Eau Loire Bretagne un accord portant sur 12 M€ de subventions, soit 45 % du montant total des actions menées par la collectivité sur 3 ans.

Auray Quiberon Terre Atlantique poursuit son programme d'actions en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le conseil départemental du Morbihan. Les subventions attendues au regard du 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau s'élèveraient à 8 M€, soit 20 % du montant total des actions menées par la collectivité.

## **AMELIORER ET SECURISER LES RESEAUX**

Le plan d'actions concerne tous les réseaux. A commencer par le réseau d'eau potable, celui qui permet de relier les 7 châteaux d'eau répartis sur le territoire à chaque résidence, bâtiment... Les interventions de renouvellement de conduites anciennes sont, le plus souvent, mutualisées avec les réseaux d'assainissement collectif. Extension, sécurisation ou modernisation : les 853 kilomètres de réseaux d'eaux usées appellent un lourd investissement public. La mise aux normes et la restructuration des stations d'épuration sont également une priorité.

### **Investissement Auray Quiberon Terre Atlantique 2019-2023**

#### **En assainissement**

- Extension dans les secteurs sensible pour préserver les usages et modernisation des réseaux : **30M€**
- Restructuration des stations d'épuration de Locoal-Mendon, Crac'h, Carnac et Hoëdic : **10M€**

#### **En eau potable**

- Modernisation des réseaux : **17,5M€**

## **ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS**

La Communauté de Communes a choisi, compte tenu de l'enjeu, d'assurer la compétence facultative qui concerne la réhabilitation des installations individuelles et des branchements à l'assainissement collectif. Ainsi l'Agence de l'Eau accompagne la Communauté de communes dans la vérification de conformité, et elle accompagne également certains usagers dans les travaux de réhabilitation de leurs installations.

### **Investissement Auray Quiberon Terre Atlantique 2019-2023**

- Contrôle des installations privées de raccordement à l'assainissement collectif et animation du programme de réhabilitation de branchements non conformes : **2,5 M€**
- Animation du programme de réhabilitation de l'assainissement non collectif : **32 000€**

## **GERER ET SENSIBILISER**

La Communauté de Communes a choisi de poursuivre les actions menées par les syndicats mixtes de bassins versants dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI afin d'exercer de manière cohérente les missions sur le territoire communautaire. Elle continuera donc d'assurer le financement du syndicat mixte de la Ria d'Etel et gèrera en propre sur le territoire du syndicat mixte du Loc'h et du Sal qui est appelé à disparaître.

Le travail de ces sentinelles qui veillent sur la qualité des eaux et agissent, sur le terrain, pour entretenir, aménager, restaurer les milieux naturels va perdurer. En accompagnant et conseillant les communes mais aussi les agriculteurs dans leurs pratiques, en menant des actions de sensibilisation du grand public, ils créent des conditions nécessaires à la préservation de la qualité de l'eau.

## DES ACTIONS POUR 2019 :

- Mettre en œuvre l'exercice de la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), décidée au Conseil communautaire du 9 novembre 2018. Il s'agira de :
  - organiser le service en conséquence création de 3 postes (dont le transfert d'un technicien du SMLS) et le recrutement d'un stagiaire afin d'assurer les nouvelles missions exercées en propre (le suivi des exutoires pluviaux, du contrat Breizh Bocage, du contrat territorial milieu aquatique du Gouyanzeur et des côtiers (CTMA)),
  - élaborer un contrat de bassin versant pour les bassins versants gérés en propre (rivière de Crac'h, presqu'île de Quiberon et les îles),
  - élaborer une convention avec GMVA pour la gestion du bassin versant de la rivière d'Auray comprenant les rivières du Loch et du Sal. Cette convention devra aboutir à l'écriture d'un contrat de bassin versant à soumettre à l'Agence de l'Eau en 2019,
  - élaborer les profils de vulnérabilité conchylicoles,
  - réaliser les études complémentaires sur la prévention des inondations,
  - élaborer un Plan Pluriannuel d'Investissement et de Financement.Ces actions s'inscriront dans les objectifs du SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Étel qui sera approuvé fin 2019.
- Poursuivre les investissements pour l'extension des réseaux d'eaux usées pour les secteurs de
  - Avenue de la Madeleine et ruelle Poul Fetan à Auray,
  - Rues de la Forêt et des Sabotiers à Camors,
  - Lesmadien à Pluvigner,
  - Rue du Parco à Saint-Pierre Quiberon.
- La modernisation des réseaux et la restructuration des stations d'épuration :
  - AURAY – secteur du Reclus et Place de la République, Poste de refoulement de St Goustan
  - BRECH – Poste de refoulement de Penhouet
  - CARNAC Plage et poste de refoulement en entrée de station d'épuration
  - CRACH - Rue du Stade et mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation et réhabilitation de la station d'épuration de Lann Pont Houar
  - ERDEVEN - Rue Nationale et refoulement du poste de Crucuno
  - HOEDIC – mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des lagunes de la station d'épuration
  - LA TRINITE SUR MER - Lotissement Le Men Du
  - LANDEVANT - Bourg
  - PLOUHARNEL - Bourg
  - PLUVIGNER - Rues de Gaulle et du Hirello
  - QUIBERON - Port Haliguen et sécurisation des cuves de réactifs de la station d'épuration
  - SAINT PHILIBERT - Poste de refoulement de Port Dun et rues du Poulfanc, de l'Océan et impasse des Ecoles
  - STE ANNE D'AURAY – aménagement Bourg suite
  - SAINT PIERRE QUIBERON - rues de la Baie et du Relais
- Poursuivre l'accompagnement des particuliers pour la mise aux normes de leur assainissement non collectif

Le SPANC poursuit le programme de réhabilitation groupée qui concerne principalement les communes de Locoal-Mendon et Crac'h. Ce programme est assuré sous maîtrise d'ouvrage publique.

L'opération, menée sur la base du volontariat du propriétaire, comporte deux phases entraînant deux conventions distinctes :

1- La phase projet qui comporte notamment les points suivants :

- ✓ Définition d'une filière d'assainissement par un bureau d'études retenu suite à un appel d'offres réalisé par la Communauté de communes ;
- ✓ Contrôle de conception rédigé par le SPANC

2- La phase travaux qui comporte notamment les points suivants :

- ✓ Suivi de chantier
- ✓ Contrôle d'exécution rédigé par le SPANC

A ce jour, 127 conventions d'études ont été signées. Les études de sol sont dans l'ensemble réalisées et restituées aux propriétaires. Des études de sols complémentaires seront réalisées en 2019.

La phase travaux qui a démarré en 2018 avec la réalisation de 10 chantiers, se poursuivra en 2019. Ainsi 60 chantiers environ devraient être menés en 2019.

- Choisir les futurs délégataires des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et adopter une nouvelle grille tarifaire adaptée aux évolutions et besoins du territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique.

### **3. REDUIRE ET VALORISER NOS DECHETS**

#### **Les priorités de la communauté de communes**

- **Sensibiliser tous les usagers au tri et à la réduction de leurs déchets**
- **Réorganiser et optimiser la collecte et le traitement de l'ensemble des déchets**
- **Réaménager, moderniser et sécuriser les déchèteries existantes**
- **Développer l'économie circulaire sur le territoire**

La collecte et le traitement des déchets sont l'une des compétences obligatoires assignées à la Communauté de Communes, mais ils font aussi l'objet d'un cadre réglementaire et législatif en constante évolution (loi de transition énergétique pour la croissance verte, loi NOTRe de 2015).

#### **LE SCHEMA DIRECTEUR de gestion des Déchets et de valorisation des Ressources**

Faisant suite à l'étude globale menée à partir de 2016 sur les déchets de son territoire, Auray Quiberon Terre Atlantique a voté le 7 décembre 2018 son schéma directeur de gestion des Déchets et de valorisation des Ressources.

Ce document cadre porte les engagements de la collectivité dans le domaine de sa politique « déchets/ valorisation des ressources » pour les années à venir. Les orientations portent sur de nombreux sujets, comprenant notamment le choix dans le domaine du traitement, l'objectif de développement de l'économie circulaire, le choix sur la fiscalité pour les particuliers et pour les professionnels.

L'ambition de la collectivité est de pouvoir lancer une nouvelle politique de gestion des déchets ambitieuse, innovante et volontariste, en cohérence avec les autres politiques de la collectivité.

### **Démarche Économie circulaire –TER**

En parallèle du vote de son schéma directeur, la réponse à l'appel à projet « Territoire économe en ressources » de l'ADEME permettra d'initier les démarches d'économie circulaire déjà amorcée sur le territoire.

Entre aout et octobre 2018, ce sont ainsi plus de 30 acteurs qui ont été rencontrés, des entreprises de toutes dimensions et dans tous les secteurs d'activité, mais aussi des associations, les chambres consulaires, des fédérations professionnelles, ...

L'une des conclusions de cette première phase du « Territoire Econome en ressources » est que les professionnels sont pour beaucoup prêts à s'engager dans une démarche plus vertueuse pour la gestion de leurs déchets, permettant ainsi de donner une ampleur plus large aux programmes jusqu'alors portés par la collectivité et visant la réduction des déchets.

Les orientations générales de la communauté de communes pour la réduction des déchets demeurent centrées sur 3 thèmes cibles, qui constituent autant de « ressources » au sens de l'économie circulaire: Mettre en place des synergies interentreprises sur les déchets, les déchets des Bâtiments et Travaux Publics, les déchets de la restauration.

Une enveloppe de l'ordre de 56 000€ par an sur la durée du programme (3ans) est prévue en prestations diverses et documents de communication.

### **MODERNISER LES DECHETERIES**

C'est pour optimiser le tri et améliorer les conditions d'accueil et de sécurité des usagers que la collectivité s'est engagée dans un plan de modernisation de son parc de 6 déchèteries.

Le réaménagement des déchèteries de Quiberon et de Carnac est à l'étude ainsi que la création de 2 mini-déchèteries à Houat et Hoëdic.

### **Faits et chiffres**

**84 625 tonnes de déchets** produits en 2017 (chiffre 2016= 83 222 / 2015 = 81 259)

**6 déchèteries** et 1 000 points d'apports volontaires

**14 000 composteurs** distribués en 10 ans

**52 000 poubelles** à ordures ménagères

### **DES ACTIONS POUR 2019 :**

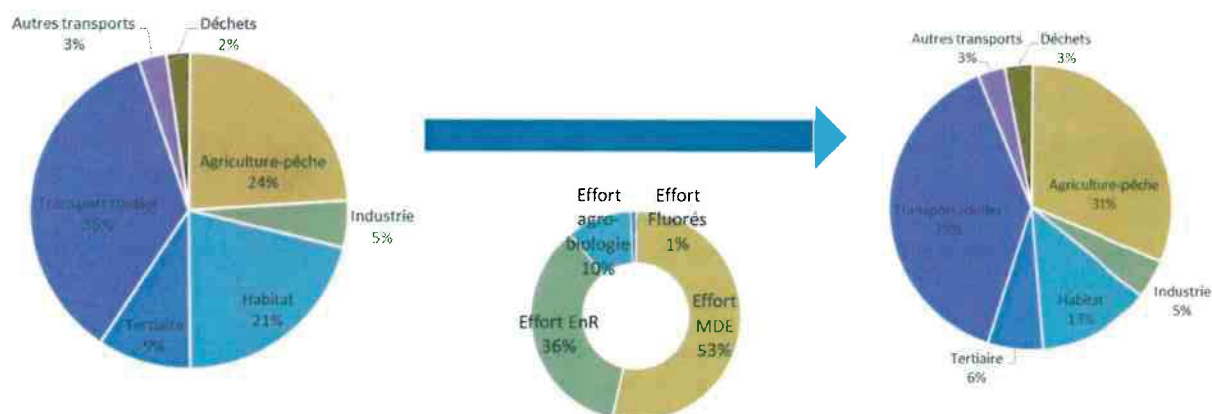
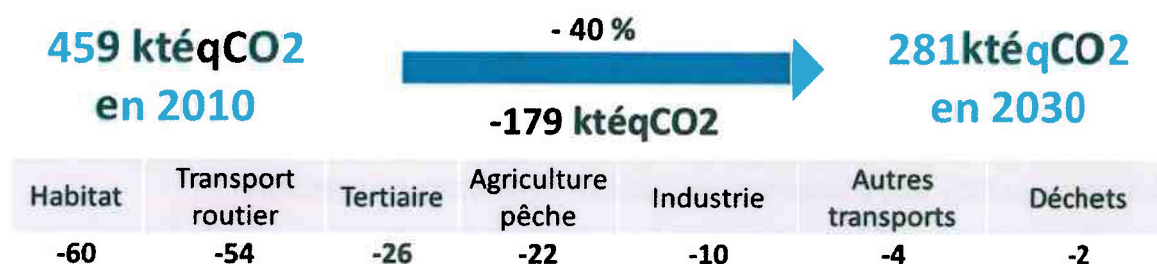
- Réaménagement de la déchèterie de Quiberon
- Ouverture de 2 mini-déchèteries sur Houat et Hoëdic
- Etude de requalification du site de traitement de Plouharnel
- Etude sur la redevance spéciale déchets perçue auprès des professionnels
- Analyse de la mise en place d'une tarification incitative

#### 4. ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE dans le cadre d'un Plan d'actions construit autour d'une stratégie d'atténuation de nos rejets de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique

Auray Quiberon Terre Atlantique porte le Plan Climat du territoire pour contribuer, à son échelle, à la transition énergétique et climatique. Les nouvelles des experts du GIEC sont encore plus alarmistes qu'à l'annonce des +1.5°C d'ici 2050. Nous pourrions dépasser les 2°C et nous aventurer vers des scénarios plus chaotiques que les prévisions initiales. Aussi l'enjeu est-il de réduire au plus vite nos émissions de gaz à effet de serre (noté GES), nos dépenses énergétiques et développer les énergies renouvelables.

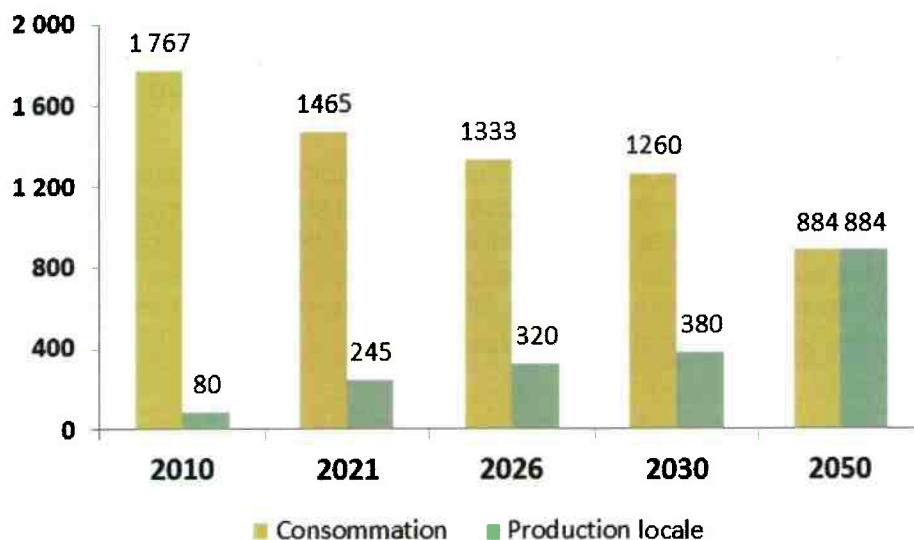
Le Plan Climat d'AQTA initié fin 2015 dans sa phase de préparation en s'appuyant sur une dynamique de co-construction avec l'ensemble des acteurs du territoire a été adopté en 2018 à l'unanimité du Conseil Communautaire. Déjà de nombreuses actions et projets accompagnent le changement vers les objectifs retenus par les élus d'ici 2030 et 2050 :

- Réduire de 40% les émissions de GES, soit -179 ktéq\* CO<sub>2</sub> à l'échéance de 2030 pour inscrire le territoire dans l'objectif national du facteur 4 en 2050



- Réduire de 30% nos dépenses d'énergie, soit – 507 ktéq\* CO<sub>2</sub> d'ici 2030 et poursuivre l'effort pour viser l'ambition du « tout renouvelable » en 2050 conformément aux engagements régionaux





- Réduire la vulnérabilité du territoire face aux conséquences du changement climatique

Parce qu'il est naturellement attractif, le territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique est vulnérable. Le fort développement de ces dernières années rime avec croissance démographique et économique mais aussi avec trafic routier et dispersion de l'habitat.

**Les principaux efforts sont à réaliser au niveau du bâti (résidentiel et tertiaire) et des transports qui consomment 90% de l'énergie totale consommée sur le territoire et sont la source de 70% des émissions de gaz à effet de serre du territoire.**

Pour poursuivre son développement tout en assurant la pérennité de ses ressources, le territoire doit inverser la tendance, entrer dans des pratiques et logiques plus vertueuses qui, seules, permettront de préserver durablement ses qualités et son attractivité. C'est cette conviction qui préside à la démarche du Plan Climat Air Energie Territorial.

**Pour réduire la facture énergétique des logements**, la politique intercommunale de rénovation et d'adaptation de l'habitat, portée par la Maison du logement, facilite l'accès des ménages à des projets d'amélioration énergétique de leur habitation. L'équipe basée Porte Océane, à Auray, accompagne les foyers dans la réalisation de leur projet, à toutes les étapes y compris pour son financement. **Un premier audit thermique est ainsi pris en charge pour tous les ménages résidant dans une habitation de plus de 15 ans, sans condition de ressource.**

**Le bâti relevant du tertiaire** mobilise l'attention du service du développement économique qui souhaite organiser une assistance et des conseils en matière de rénovation thermique mais aussi de construction économe en énergie.

**En matière de transport**, l'équation se révèle plus compliquée avec un territoire qui rend difficile et coûteux d'envisager des transports en commun réguliers. Le Plan Vélo a été adopté en 2018 et des aménagements sont en cours de réalisation pour développer les circulations « douces » mais là encore, les investissements sont lourds et devront être partagés pour voir le jour... Il nous reste à innover dans les solutions à proposer : plan de déplacement des entreprises, co-voiturage dynamique, télétravail renforcé et facilité par la couverture numérique, solutions de transport pour articuler campagnes et centres bourgs...

**Les collectivités, communes et communauté de communes, ont aussi un devoir d'exemplarité.** Sur notre territoire, en s'appuyant sur les financeurs Région et ADEME, les communes investissent pour réduire la facture énergétique, avec l'appui des partenaires tels



que Morbihan Energie ou encore, depuis 2017, d'un conseiller en énergie partagé qui accompagne les élus et services techniques qui s'engagent dans une démarche de maîtrise de l'énergie : inventaire du patrimoine, bilan énergétique, programme d'actions, formation, sensibilisation... La communauté de communes s'engage dans des politiques d'incitation à la réduction des déchets, à la valorisation des déchets organiques au développement de l'économie circulaire, d'accompagnement des communes en matière d'aménagement du territoire répondant aux enjeux énergétiques, Transport, logement, économie, gestion des déchets..., pas une compétence, pas un projet qui ne soit directement concerné par le Plan Climat Air Energie Territorial.

**Les chantiers sont nombreux et vont nécessiter une participation citoyenne et un engagement collectif. Les objectifs fixés sont volontairement ambitieux pour que la volonté de changer et d'adopter de nouvelles pratiques quotidiennes, moins énergivores, soit aussi réelle.**

#### DES ACTIONS POUR 2019 :

- Poursuivre le processus d'instruction du projet de Plan voté par le conseil communautaire jusqu'à la phase finale du recueil des avis du Préfet de Région et du Président du Conseil Régional
- Engager la Communauté de communes dans la mise en œuvre d'actions inscrites au projet de plan, dont la réalisation à court terme conditionne le succès à plus long terme des engagements stratégiques en matière de déploiement des énergies renouvelables (*réalisation du cadastre*) et d'économies d'énergies (engager une réflexion sur la rénovation du parc d'éclairage public des ZA) relevant de la compétence de la communauté de communes, renouvellement du parc des véhicules au profit de véhicules à faibles émissions sur la base d'un PPI (qui peut être réalisé en commun avec les communes), poursuivre les encouragements à la réhabilitation thermique des bâtiments du parc privé et engager les démarches de sensibilisation des acteurs économiques économies d'énergies.
- Positionner la Communauté de communes dans son rôle d'animation et de coordination de la transition énergétique, en lui donnant les moyens humains d'animation de projet et les moyens financiers d'un soutien aux initiatives associatives par l'organisation de processus de sélection de projets associatifs répondant aux objectifs de la communauté de communes.
- Identifier les vulnérabilités du territoire face aux impacts du changement climatique et poser des scénarios d'adaptation.

## Enjeu 3 : RÉINVENTER LE VIVRE ENSEMBLE ET MAINTENIR NOTRE QUALITÉ DE VIE

**Le projet communautaire repose sur la vision d'un territoire, d'acteurs associatifs, économiques et publics solidaires qui s'enrichissent mutuellement. Cette volonté commune s'exprime à travers la poursuite de l'équilibre territorial dans l'accès au logement, au sport, à la culture et la diversité et la qualité des services à la petite enfance.**

1. PERMETTRE A CHACUN DE SE LOGER
2. REpondre AUX GRANDS ENJEUX DE LA PETITE ENFANCE
3. CONTRIBUER AU BIEN-ETRE PAR LA CULTURE ET LE SPORT

## 1. PERMETTRE A CHACUN DE SE LOGER

### Les priorités de la Communauté de Communes

- Mieux maîtriser les ressources foncières et le coût des terrains
- Accompagner toutes les classes d'âges durant leur parcours résidentiel
- Renforcer et améliorer l'offre locative sociale
- Rénover les logements privés et soutenir la transition énergétique

**Développer le territoire de manière solidaire et harmonieuse : c'est le cap que se sont fixés en 2014 les élus communautaires. Et c'est tout l'objet de la politique de l'habitat, qui vise à faire d'Auray Quiberon Terre Atlantique un territoire équilibré, lieu de vie accessible à tous.**

Principal levier d'action, le Programme Local de l'Habitat a été adopté en 2016 pour une période de 6 ans. Fondé sur un état des lieux détaillé, il est dimensionné et adapté aux spécificités du territoire : son attractivité, sa saisonnalité, sa pression démographique et foncière, le vieillissement de la population, une offre locative sociale insuffisante... Au total, un marché de l'habitat dont les tensions sont étroitement liées à l'attractivité du territoire : un tiers du parc est constitué de résidences secondaires.

### **UN PLH BIEN ENGAGE AVEC UNE AUTORISATION DE PROGRAMME A HAUTEUR DE 13 M€ D'INVESTISSEMENT**

Pour relever le défi et inverser une tendance constatée depuis trois décennies, le PLH 2016-2021 a établi un plan d'actions volontariste et ambitieux, partagé par les 24 communes du territoire. Une enveloppe de 13 M€ a été mobilisée pour les 6 années que recouvre ce Programme. Des fonds investis directement dans l'économie locale, pour soutenir la création et la rénovation de logements sociaux, pour aider Communes et opérateurs à acquérir du foncier, pour assurer l'ingénierie et accompagner les communes et, enfin, pour encourager la réhabilitation énergétique du parc privé. Une stratégie d'investissement aux effets démultiplicateurs puissants : chaque euro investi par la collectivité profite fortement à l'économie du bâtiment en favorisant ou permettant la commande de travaux aux artisans.

En décembre 2018, les élus du territoire se sont réunis en séminaire pour initier le bilan triennal du PLH 2016-2021, chantier de l'année 2019. Cela a permis d'établir le point d'étape suivant à l'issue des 2 premières années du PLH :

- 90% des actions et dispositifs déployés,
- En matière de construction et rénovation de logements sociaux : 2,4 millions engagés ou programmés (sur les 4,9 millions prévus sur 6 ans) et à terme, les 6 millions d'investis généreront 28 millions dans la filière BTP.
- En matières d'aides foncières : 2,1 millions engagés ou programmés (sur les 5,3 millions prévus sur 6 ans), dont, pour ce qui concerne le portage foncier, pour 100 000 € d'investis par l'intercommunalité, 11 millions de foncier ont pu être portés par les bailleurs ou communes
- En matière de réhabilitation du parc privé : 0,67 million versés aux propriétaires par l'intercommunalité, ayant générés 5 millions de travaux, dont 2,1 millions de subventions publiques (captées auprès des autres financeurs).

Il en ressort que le Programme Local de l'Habitat apporte des réponses variées aux enjeux du territoire et qu'il s'adapte au fil des évaluations à ceux-ci.

## **DE L'INGENIERIE AUX COMMUNES**

Avec l'ingénierie du service Aménagement- Habitat, la Maison du Logement et sa la plateforme de rénovation de l'habitat, appelée à réduire la consommation en énergies du territoire, Auray Quiberon Terre Atlantique s'est dotée de moyens efficaces et ciblés auprès des particuliers et professionnels. Elle agit ainsi en synergie avec les Communes en leur apportant son expertise et en soutenant financièrement les projets fonciers, les projets d'aménagement et d'habitat.

### **Accompagnement des communes (Planification, foncier, urbanisme opérationnel)**

- L'ensemble des communes ont fait appel tout au long de l'année à l'ingénierie et /ou aux moyens financiers d'Auray Quiberon Terre Atlantique en matière d'actions foncières et de futurs projets d'aménagement et habitat (212 534 € d'aides foncières à destination des communes engagées en 2018 et 168 886 € à destinations des autres opérateurs),
- 212 projets d'urbanisme opérationnels accompagnés (clôturés, en cours ou à venir) et au moins deux projets accompagnés par Commune,
- La production ou de réhabilitation de 177 logements sociaux retenus en programmation sur l'enveloppe 2018,
- 16 communes ont été accompagnées en matière de planification, pour le suivi de 14 procédures,
- En tant que personne publique associée, Auray Quiberon Terre Atlantique a remis 17 notes ou avis sur les procédures d'urbanisme, aux différents stades d'élaboration.

### **La Maison du Logement, un lieu pour tous**

**En 6 ans, ce lieu dédié à l'information et à l'accompagnement des particuliers dans leurs projets liés à l'habitat a trouvé son public - 10 000 personnes sont venues y chercher conseils, documentation, aide au financement - et une reconnaissance au plan européen.**

La Maison du Logement rassemble les partenaires et spécialistes des questions liées à l'habitat. Aides financières, préconisations techniques, accompagnement administratif, appui juridique, conseil architectural..., le spectre des services offert est large. Le public visé aussi : jeunes en quête d'un logement à louer, propriétaires souhaitant mettre un bien en location ou effectuer des travaux d'isolation, personnes âgées projetant d'adapter leur logement... Les rendez-vous thématiques, ateliers et expositions organisés toute l'année dans les Communes permettent d'aller au-devant du public.

Depuis mars 2016, la Maison du Logement est reconnue Plateforme de Rénovation de l'habitat. Un dispositif soutenu par la Région Bretagne et l'Ademe, qui permet de bénéficier de moyens renforcés pour doubler le nombre de projets de rénovation énergétique accompagnés. En facilitant et accélérant l'instruction de dossiers, en mobilisant des aides et subventions, la Maison du Logement crée naturellement une dynamique très favorable aux entreprises du bâtiment.

2018 a été également marqué par la reconnaissance et le financement de l'action portée auprès des seniors par la Maison du logement : Ateliers maintien à domicile et ateliers mobilité dans le parc locatif social.

En 2019, dans la lignée du projet LEADER pour les jeunes en mobilité activé en 2018 et de l'accompagnement des saisonniers depuis 2016, le panel de services proposé par la Maison

du Logement continue à s'élargir par la mise en place de permanence Action Logement, collecteur auprès des entreprises du territoire pour le financement du logement des actifs.

**10 000 personnes** accompagnées par la Maison du Logement depuis sa création en 2012

**5,3 M€ de subventions** captées pour financer les projets de travaux des particuliers

**735 entreprises** (1 424 emplois) du bâtiment sur le territoire

**Près de 500 entreprises** mobilisées pour les travaux accompagnés par la Maison du Logement

#### DES ACTIONS POUR 2019 :

- Poursuivre le conseil aux communes pour l'accompagnement sur les PLU, notamment en faisant évoluer l'appui aux communes en matière de numérisation des documents d'urbanisme en prévision des nouvelles modalités d'opposabilité des PLU qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- Accompagner les communes dans la mobilisation des outils de portage foncier, d'ingénierie et de financement des opérations de production et de réhabilitation de logements aidés, en accession et location, afin de favoriser l'atteinte des objectifs fixés dans le PLH,
- Mettre en œuvre la Conférence Intercommunale du Logement par un travail de concertation avec les communes, acteurs historiques de proximité en matière d'attribution de logement,
- Continuer, à travers la Maison du Logement, à se distinguer par une politique de rénovation massive et qualitative du parc de logements
- Permettre une mise en adéquation progressive de la demande et de l'offre de logements pour les saisonniers via la Maison du Logement et cela dès la saison 2019.
- Etudier à travers le bilan triennal du PLH le renforcement et le déploiement des outils au service des communes en matière notamment en matière de foncier avec l'étude d'opportunité menée en interne sur un organisme de foncier solidaire.

## 2. REPONDRE AUX GRANDS ENJEUX DE LA PETITE ENFANCE

### Les priorités de la communauté de communes

- Adapter et équilibrer l'offre de services Petite Enfance aux besoins des habitants
- Expérimenter de nouveaux dispositifs pour accompagner le développement économique du territoire (vacanciers, emplois saisonniers)
- Structurer l'intervention communautaire dans le domaine de la Petite Enfance
- Continuer à investir pour maintenir la qualité de ses établissements Petite enfance
- Proposer des projets innovants permettant aux Assistants Maternels de valoriser leurs compétences
- Apporter des réponses concrètes et personnalisées aux besoins des parents

**La qualité et la diversité des services à la Petite Enfance participent non seulement au bien-être de l'individu, jeunes enfants, parents ou professionnels, mais aussi à l'attractivité du territoire. C'est pourquoi la Communauté de Communes a choisi, fin 2015, d'exercer cette compétence facultative.**

Garantir l'équité territoriale et favoriser l'équilibre familial : ces grands principes guident véritablement l'action en matière de services à la Petite Enfance. Pour assurer un libre accès à ses 4 multi-accueils, Auray Quiberon Terre Atlantique en a modifié, fin 2016, les règlements d'admission et de fonctionnement. Où qu'elles résident, toutes les familles du territoire peuvent désormais prétendre à une place dans l'un des multi-accueils communautaires.

### **UNE OFFRE ÉLARGIE...**

En votant la création de deux nouvelles structures d'accueil collectif, à Landaul et à Erdeven, les élus communautaires ont également fait le choix d'élargir l'offre de garde dans un souci de rééquilibrage territorial. Dans un futur proche, une trentaine de nouvelles places viendront donc renforcer le dispositif territorial d'accueil collectif : en 2019 commenceront les travaux de la structure d'Erdeven ainsi que l'instruction du permis du futur équipement petite enfance de Landaul.

Depuis 2015 déjà, 10 places sont réservées par la Communauté de Communes au multi-accueil Pépites Océane à Auray, afin d'augmenter la capacité d'accueil des tout-petits des 24 communes d'Auray Quiberon terre Atlantique. Enfin, le multi-accueil itinérant présent 3 jours par semaine sur le territoire permet d'offrir une solution de garde sur une partie du territoire dépourvue de service de garde collectif.

**Ces solutions d'accueil collectif viennent s'ajouter aux places proposées par les 511 assistants maternels agréés exerçant sur notre territoire.**

### **... ET ADAPTÉE À LA DEMANDE**

Les établissements construits depuis de nombreuses années continuent à accueillir des enfants et pour rester performants, nécessitent parfois des travaux conséquents qu'il faudra programmer peut-être sur plusieurs années: c'est le cas des interventions techniques programmées sur la Maison des p'tits loups (démolition de l'abri de jardin, construction parallèlement d'une pièce de rangement, extension de l'unité de vie des plus grands) et des changements de portes vitrées sur la structure TY HEOL.



A la stratégie d'investissement et de développement des structures s'ajoute une politique de l'innovation. A la fois pragmatique et expérimentale, la démarche consiste à tester de nouvelles plages d'ouverture des services.

Depuis, 2017, les structures « les Coccinelles » et « les P'tits Loups » ouvrent jusqu' à 19h et, durant l'été, le multi-accueil de Ty Heol à Saint-Philibert a joué la carte de la souplesse, en restant ouvert tout l'été et en proposant un accueil chaque samedi des mois de juillet et août. En augmentant l'amplitude horaire, Auray Quiberon Terre Atlantique offre plus de possibilités de concilier vie professionnelle et vie familiale aux habitants du territoire, tout en s'adaptant à l'émergence de nouvelles demandes générées par l'attractivité touristique (emplois saisonniers, vacanciers).

## **UN OBSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE POUR ECLAIRER LES DECISIONS**

**L'Observatoire de la Petite enfance est né, au printemps 2017, de la volonté de disposer d'un outil de connaissance de l'offre et de compréhension des besoins des familles.**

Son objet : le recensement et l'analyse de données portant sur les modes de garde des enfants de moins de 3 ans. La démarche de collecte d'information et de synthèse est animée par le Service Petite Enfance, en partenariat avec les Communes, la CAF, la PMI, la MSA, les délégataires et associations gestionnaires de structures d'accueil de jeunes enfants sur le territoire. Une approche globale et régulière de tous les acteurs de la Petite Enfance, qui seule peut produire une analyse actualisée de la situation.

Les objectifs ? Nourrir la réflexion des élus et des professionnels, poser les bases d'une politique de la Petite Enfance à la fois pragmatique et prospective, adapter régulièrement l'offre à la demande et réévaluer la situation chaque année. En d'autres termes, faire vivre cet observatoire comme un outil de partage d'informations et d'aide à la décision.

Le transfert des RPAM municipaux et du LAEP de Pluneret permettra d'affiner, avec les acteurs qui sont en première ligne, l'adéquation entre l'offre et le besoin en matière de besoin de garde et facilitera, le cas échéant, la réflexion quant aux actions leviers à mettre en œuvre.

## **UN PLAN D' ACTIONS POUR DEVELOPPER LES COMPETENCES**

**La coordination territoriale permet d'élargir les partenariats et de créer des effets de levier. Pour preuve la dynamique créée en 2016 et 2017 autour des Relais Parents Assistants Maternels.**

Les RPAM sont des lieux de rencontre et de culture, des lieux ressource, tant pour les parents que pour les professionnels de la Petite Enfance : information des parents ou des candidats à l'agrément, accompagnement des professionnels de la garde d'enfants à domicile dans le développement de leurs compétences. C'est l'un des objectifs forts d'Auray Quiberon Terre Atlantique en matière de service à la Petite Enfance : créer par un maillage territorial efficient des conditions du bien vivre et du bien faire ensemble, pour un accueil de qualité rendant ainsi le territoire plus attractif pour le public familial.

A compter de 2019, le transfert des RPAM municipaux et du LAEP de Pluneret permettra de structurer l'intervention communautaire en la matière, créera une nouvelle synergie qui pourra être mise en œuvre au quotidien au profit de nouveaux projets, contribuera à l'égalité de traitement de l'utilisateur sur le territoire, facilitera la continuité de service.

## L'ANIMATION

Quelques exemples d'animations orchestrées par la Communauté de Communes au titre de la coordination petite enfance:

- **Les conférences**, gratuites et ouvertes à tous, organisées en partenariat avec les Villes d'Auray, Pluneret, Pluvigner et Quiberon.
- **Les Din'et paroles**, soirées trimestrielles conviviales et enrichissantes à la fois, destinées aux assistants maternels.
- « **Ritournelles et Ribambelles** », le CD de comptines musicales enregistré en 2016 par une vingtaine d'assistantes maternelles.
- « **Des livres à partager** », une sélection de livres que les assistants maternels ont validée dans le cadre d'un comité de lecture et disponibles en 2018 dans les médiathèques partenaires (Belz, Carnac, Erdeven, Etel, Locoal-Mendon, Ploemel, Plouharnel, Saint-Philibert)
- **Les Bout'choux**, rendez-vous dans l'eau chaude de la piscine Alre'O, chaque samedi matin, avec un parcours spécialement aménagé, dédié aux plus petits et à leurs parents, avec l'accompagnement de professionnels.

## DES ACTIONS POUR 2019 :

- Relais Parents Assistants Maternels et Lieu d'Accueil Enfants Parents des communes à la Communauté de communes, assurer une offre de service adaptée à chaque territoire, un fonctionnement globalisé et une continuité de service sur tout le territoire communautaire.
- Entrer dans la phase opérationnelle de construction du Multi-accueil à Erdeven, penser son mode de gestion et l'offre précise de service et de fonctionnement.
- Assurer l'implantation d'un accueil collectif sur la Commune de Landaul.
- Faire vivre l'observatoire territorial de la petite enfance et en faire un outil d'aide à la décision auprès des acteurs du territoire.
- Proposer des projets et actions innovantes permettant aux assistants maternels de valoriser leurs compétences (formations à la lecture par la médiathèque départementale...).
- Renforcer et harmoniser la communication et la lisibilité de l'offre de services en matière de petite enfance à destination des habitants du territoire par une communication et une signalétique adaptée.

### 3. CONTRIBUER AU BIEN-ETRE PAR LA CULTURE ET LE SPORT

#### CONTRIBUER AU BIEN-ETRE PAR LA CULTURE ET LE SPORT

##### Les priorités de la Communauté de communes

- Conjuguer et amplifier les actions des partenaires
- Coordonner l'offre sportive et culturelle pour tous
- Consolider le maillage des équipements d'intérêt communautaire
- Renforcer l'attractivité du Pays d'Auray

**Soutenir et accompagner, impulser et amplifier : telle est la posture choisie par la Communauté de Communes en matière de développement culturel et sportif. Une stratégie qui prend appui sur les diversités du territoire, de ses pratiques et de ses acteurs.**

Le sport et la culture sont vecteurs de cohésion sociale et facteurs d'épanouissement. Ils riment donc avec qualité de vie. En cela, ils contribuent également au rayonnement du territoire et à sa capacité de séduction, ils accompagnent le développement. C'est cette réflexion qui a conduit la Communauté de Communes à adopter, en 2016, un plan d'actions en faveur du sport et de la culture. Un plan clairement pensé en complémentarité des actions développées par les communes et envisagé sous le prisme de l'équilibre territorial.

#### CULTIVER SA DIVERSITÉ ET SA SINGULARITE

Ainsi, **la contribution communautaire s'exprime sous la forme de fonds de soutien au profit de clubs sportifs ou associations culturelles** qui maillent le territoire, créent du lien et partagent leur expertise, mènent des actions permettant d'étendre l'offre ou de contribuer à l'image du territoire. En effet, en soutenant des événements à fort rayonnement, la Communauté de Communes joue la carte du sport et de la culture comme vecteurs de notoriété. En préservant et valorisant les sites mégalithiques, c'est encore l'intérêt commun, son image et sa singularité qu'elle défend.

#### LA COULEUR BLEUE DU TERRITOIRE

La dynamique sportive territoriale passe nécessairement par... la couleur bleue. Le **Centre Aquatique Alre'O** s'est imposé en 5 ans comme équipement sportif phare. Depuis son ouverture, il bat des records de fréquentation, confirmant qu'il répond aux attentes d'un public très large. Une dynamique soutenue et entretenue par le lancement de nouvelles activités et l'optimisation de la politique tarifaire.

Pour autant, ces bons résultats doivent nous amener à constamment veiller à la qualité du service rendu. En effet, forte fréquentation ne doit pas rimer avec déception. Si aujourd'hui les usagers sont satisfaits du service qu'ils trouvent au centre aquatique Alre'o, charge à la Communauté de Communes de veiller au maintien du niveau de prestation : qualité de l'accueil, propreté des espaces, professionnalisme des maîtres-nageurs... Forts de cette exigence, le dimensionnement des moyens et leur organisation devront être questionnés en 2019, pour conjuguer haute fréquentation, qualité de service et bonnes conditions de travail.

C'est aussi pour **diffuser la pratique du nautisme** auprès du plus grand nombre que la Communauté de communes s'est engagée, en 2017, **dans un dispositif de soutien financier aux classes nautiques**. Soutien qui s'exprime par la prise en charge d'une partie

des frais de transport et d'hébergement, au profit des groupes scolaires du territoire, permettant ainsi de soutenir l'activité des clubs nautiques hors saison.

## **6 polarités ou espaces de vie**

Le modèle de développement sportif et culturel retenu repose sur la recherche d'équilibre entre 6 espaces de vie : Auray, Pluvigner-Porte Ouest, la Ria d'Étel, Les Trois Rivières, les Mégalithes, la Presqu'île et les îles.

## **METTRE LES MEDIATHEQUES EN RESEAU**

Ce dispositif de mise en réseau, dont on observe le développement dans de nombreux territoires, développement encouragé par les institutions culturelles, doit permettre d'augmenter la fréquentation, de faciliter l'accès, l'identification et la localisation de l'ensemble des documents (lisibilité, visibilité, réservation de documents ou prolongation de prêts à distance, emprunt dans toutes les bibliothèques du territoire...), de développer l'offre et les complémentarités, notamment des ressources numériques et de renforcer et co-construire des événements partagés et innovants, tout en mutualisant les coûts. Empruntez un film à Landaul, ou une BD à Étel, une revue scientifique à Auray, un roman à Hoëdic, visiter une exposition à Ploemel, découvrir un auteur à Crac'h, participer à un atelier d'écriture à Landévant... Pour le public, il s'agit de mettre en place un portail référençant l'ensemble des livres, magazines, supports audio, vidéo, jeux éducatifs, ateliers et événements des 21 bibliothèques et médiathèques du territoire. Cette mise en réseau permettra à chaque habitant d'emprunter ou de consulter, où qu'il habite, ouvrages, CD, DVD, jeux, dans tous ces lieux d'échanges, de connaissance et de culture grâce à une seule et même carte.

**80 %** des frais d'acquisition du matériel informatique du nouveau réseau et 100% des frais liés à l'acquisition d'un SIGB (système intégré de gestion des bibliothèques) et de mallettes numériques itinérantes seront pris en charge par la Communauté de communes.

Ce projet de mise en réseau bénéficie de financements conséquents de la part de la DRAC, du Département du Morbihan, de l'Etat via le contrat de ruralité et enfin de fonds européens.

## **CREER DE NOUVEAUX PARCOURS VTT**

De nouveaux parcours VTT à travers tout le territoire, pour répondre à une forte demande d'activité nature : c'est le projet dans lequel s'est engagée Auray Quiberon Terre Atlantique en 2017, à l'appel de l'association Auray VTT. Après les circuits de Plouharnel et de Ploemel en 2017, ceux d'Auray, Pluneret, Sainte-Anne d'Auray, Plumergat et Brec'h en 2018, 3 à 6 autres itinéraires sont appelés, en 2019, à être aménagés, balisés et cartographiés par les services communautaires. Ensemble, ils permettront de finaliser le site VTT « Baie de Quiberon », labellisé par la Fédération Française de Cyclisme, riche d'une dizaine de parcours totalisant près de 400 kilomètres de sentiers sur l'ensemble du territoire.

## **DOTER LE TERRITOIRE D'UN EQUIPEMENT SPORTIF A VOCATION GYMNIQUE COMMUNAUTAIRE**

Parce que la pratique de la gymnastique, sous toutes ses formes, reste très attractive auprès des jeunes (et moins jeunes) sportifs, et poursuit ainsi son développement, le besoin d'une salle de gymnastique communautaire n'est plus à prouver. Aussi, l'année 2019 sera consacrée au lancement opérationnel du projet de construction de cet équipement qui sera situé à Pluneret, Zone de Kerfontaine, en démarrant par les études et appels d'offres adéquats, avant de passer en phase travaux en 2020.



## **ASSEOIR LE FONCTIONNEMENT DE LA SEMOP DU GOLF DE SAINT-LAURENT ET EN TIRER LE PREMIER BILAN**

La société d'économie mixte à opération unique, dite « SEMOP », immatriculée le 25 avril dernier et présidée par le Président de la Communauté de Communes, constituée de Blue Green et de la Communauté de Communes, assure par le biais d'une délégation de service public la gestion et l'exploitation du Golf, dans le cadre d'un contrat d'une durée de 18 ans.

Ce contrat prévoit le remboursement par la société du capital restant dû d'un prêt détenu par la Communauté de Communes ayant servi à réaliser des travaux d'investissement sur l'équipement.

Outre ce remboursement, d'un montant d'1,3 millions d'euros effectué en 2018, la communauté de communes percevra une redevance d'occupation fixe et une redevance d'occupation variable selon le chiffre d'affaires, ainsi que les dividendes correspondant au capital détenu dans la société (44%).

Aussi, au terme de la première année de contrat en avril 2019, il conviendra de dresser le bilan financier de l'opération et d'observer le fonctionnement de la société dans son rôle d'exploitant du golf.

Enfin, certaines zones de l'équipement n'étant pas incluses dans le périmètre concédé (composé uniquement des installations et zones de jeu), il conviendra de prévoir quelques travaux d'entretien des espaces extérieurs.

## **PENSER UN OUTIL DE VALORISATION DU PATRIMOINE**

A cheval entre la politique touristique et la politique culturelle ou patrimoniale, l'évènement « détours d'art », bien connu des habitants du territoire et outil d'attractivité pour les touristes, doit assurer sa pérennité, voire son développement. Parce qu'il fait rayonner notre patrimoine en permettant au grand public de (re)découvrir des lieux d'histoire, tout en utilisant des méthodes modernes de découverte culturelle (jeu énigme, site internet...), il doit trouver sa place de manière plus affirmée dans l'offre culturelle et touristique, et bénéficier d'un pilotage plus lisible pour encore plus de succès et de rayonnement.

### **DES ACTIONS POUR 2019 :**

- Soutenir les acteurs associatifs du territoire par différents biais : relais de communication sur les évènements, outils de cartographie des associations sur le territoire communautaire, soutien financier ou d'ingénierie...
- Réaliser les études et lancer les marchés pour la construction d'un équipement sportif à vocation gymnique à Pluneret
- Adapter l'organisation du service et des moyens proposés par le centre aquatique Alré'o pour faire face à l'affluence rencontrée
- Finaliser le site VTT FFC
- Créer un répertoire dynamique des activités sportives et culturelles sur l'ensemble du territoire
- Développer le travail avec les écoles du territoire notamment par le biais des classes nautiques
- Proposer aux habitants une conférence annuelle sur le thème du sport afin de renforcer le dynamisme du territoire en la matière
- Mettre en œuvre la première phase opérationnelle du réseau des bibliothèques/médiathèques
- Etudier la faisabilité de développement d'une organisation de mise en valeur du patrimoine



## Enjeu 4 - OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT AU SERVICE DU TERRITOIRE

**Dans un mouvement général de rationalisation de la dépense publique, les collectivités se réorganisent pour répondre aux besoins des habitants, développer les territoires, sans engager les capacités des générations futures. Pour cela, la Communauté de Communes mène une politique volontariste et pragmatique d'optimisation, de coopération et de mutualisation des moyens, des expertises et des compétences.**

1. MOBILISER ET VALORISER LES CONNAISSANCES ET EXPERTISES
2. ASSURER LE PROCESSUS ADMINISTRATIF ET DEMOCRATIQUE
3. MUTUALISER LES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

## 1. MOBILISER ET VALORISER LES CONNAISSANCES ET EXPERTISES

**La Communauté de communes a fait le choix d'anticiper la question de ses moyens humains et de leur efficience. Une nécessité au regard des nombreuses compétences transférées et des enjeux pour le territoire. Optimiser les recrutements et les process, accompagner et former les agents, favoriser la transversalité... les actions visent une plus grande efficience du service public et un niveau d'expertise renforcé.**

Les enjeux RH soulevés par la fusion des collectivités sont importants. Au-delà des contraintes budgétaires et réglementaires, il s'agit d'une réelle opportunité pour impliquer davantage les agents et développer leurs compétences, construire les bases d'un vrai dialogue social et développer des modes de management performants.

### **DES EQUIPES OPERATIONNELLES**

Les fondations sont aujourd'hui posées. Les documents cadres et la formalisation des procédures permettent de partager au mieux les objectifs et l'information avec les agents. L'étude qualité de vie au travail réalisée en 2017 a permis de mettre en œuvre de nouveaux outils tels que la fiche projet, le livret d'accueil...

### **MANAGEMENT ET FORMATION, PILIERS DU DISPOSITIF RH**

Le développement des compétences individuelles et collectives est essentiel pour maintenir le niveau d'expertise des agents et professionnaliser le management des services. L'accompagnement des cadres passe notamment par le partage d'outils et de pratiques. La collectivité pilote aussi un plan de formation pluriannuel (2018/2020) basé sur l'analyse des besoins des services et des agents, cohérente avec les orientations politiques et stratégiques de la Communauté de Communes. Le document a été présenté devant le Comité Technique et approuvé à l'unanimité. Le plan de formation a été actualisé en fin d'année 2018 pour la période 2019/2020.

Le déploiement de ce plan de formation se fera sur la base du nouveau règlement de formation approuvé par le conseil communautaire le 7 décembre 2018. Ce règlement mis à jour définit notamment les règles d'utilisation du compte personnel d'activité.

### **COMMUNICATION : ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT ET GAGNER EN EFFICACITE**

La communication interne permet de maintenir le lien entre agents, de mieux préparer chacun aux mutations de la collectivité, favorise la cohésion, la motivation, l'implication et la transversalité et assurent une meilleure coordination et une plus grande efficience des moyens humains disponibles. En 2019, la Collectivité renforcera encore sa communication interne en poursuivant le déploiement de ses lettres d'informations afin d'accentuer les connaissances sur le travail réalisé par les différents services de la Communauté de Communes et poursuivra les petits déjeuner formation qui rencontrent un réel succès.

### **Chiffres-clés (voir 1<sup>ère</sup> partie IV.2)**

## DES ACTIONS POUR 2019 :

- Suite aux élections professionnelles du 6 décembre dernier, les instances de représentants du personnel ont été renouvelées. En 2019, la Communauté de Communes procédera à l'installation de ces nouvelles instances et poursuivra le dialogue social avec les nouveaux représentants.
- En matière d'hygiène et de sécurité, la Collectivité réalisera en 2019 des douches et des vestiaires pour le personnel technique, le service déchets et les contrôleurs en assainissement collectif et non collectif.
- Le service des Ressources Humaines poursuivra le déploiement d'outils préconisés par l'étude qualité de vie au travail tel que :
  - La charte courriel,
  - La charte réunion,
  - La charte agenda
  - La charte informatique
  - La formalisation de la procédure d'accueil des nouveaux agents en lien avec le livret d'accueil mis en place en 2018.
  - La poursuite des petits déjeuners formation.
- En matière statutaire, la collectivité étudiera la mise en place du Complément Indemnitare annuel (CIA) et déploiera les mesures du Parcours Professionnels Carrières et Rémunération (PPCR).
- Les nouveaux aspects du règlement de formation seront présentés aux agents de la Collectivité et mis en œuvre par le service Ressources Humaines.
- La collectivité poursuivra la structuration de ses services et notamment le service Instruction du Droit des Sols, le Pôle Technique et Infrastructure
- Dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI, la collectivité accueillera de nouveaux agents notamment dans le cadre de la dissolution du SMSL.

## 2. ASSURER LE PROCESSUS ADMINISTRATIF ET DEMOCRATIQUE

**Les services commande publique, financiers et juridiques s'inscrivent à la croisée de la maîtrise des dépenses, la sécurisation de l'action publique et l'optimisation des services communautaires. Au moment où les dotations de l'Etat aux collectivités s'amenuisent, dans un contexte d'évolution réglementaire, le rôle de ces fonctions est plus que jamais essentiel.**

Plus de la moitié des décisions communautaires, qu'elles soient prises par le Conseil, le Bureau ou le Président, concernent les marchés publics. C'est dire l'importance du service de la Commande, qui assiste les services dans la définition de leurs besoins, organise et rationalise les actes d'achat, met en œuvre des procédures de passation de contrats.

Depuis 2014, Auray Quiberon Terre Atlantique a mis progressivement en place des stratégies d'achat à court, moyen et long terme. Une réflexion et une ingénierie qui profitent non seulement à l'intercommunalité mais aussi à chacune des 24 communes et, ce faisant, à l'ensemble des usagers du service public. Ainsi, les travaux de renouvellement de réseaux sont désormais conclus dans le cadre de groupements de commande avec les communes. Mutualisation des travaux, réduction des coûts et de l'occupation de la voie publique : l'équation est gagnante. Pour des missions d'étude et d'ingénierie, c'est avec le Pays d'Auray que la Communauté a également optimisé le processus d'achat au moyen de groupements de commande.

### SÉCURITÉ ET QUALITÉ

Cette expertise juridique vient servir les intérêts communautaires dans un contexte réglementaire de plus en plus complexe et évolutif, qui nécessite agilité et savoir-faire dans la mise en œuvre des procédures. En assurant la sécurité des marchés et en veillant à leur suivi, c'est la qualité et l'efficacité des services de la collectivité que garantit la Commande publique.

### SIMPLIFICATION ET INNOVATION

La commande publique s'inscrit depuis 4 ans dans le cadre d'une stratégie d'achat optimisée, grâce au déploiement d'outils innovants :

- mise en place de work flows avec la Direction générale et le Service finances ;
- paramétrage des signatures électroniques, permettant une interconnexion entre la gestion financière et la trésorerie (un projet mené en partenariat avec le Syndicat Mégalis Bretagne) ;

### L'EXPERTISE JURIDIQUE AU SERVICE DES INTERETS COMMUNAUTAIRES

Par le conseil et le contrôle apportés sur les actes de la collectivité, les services Secrétariat général et de la Commande publique contribuent à sécuriser, sur le plan juridique, l'action communautaire. Le Secrétariat général veille notamment au respect de la limite imposée par le champ des compétences dévolues à la collectivité. Il a établi des liens étroits avec les associations représentatives des collectivités et les intercommunalités voisines ou de même dimension. Avec l'appui de cabinets d'avocats, il assure la conformité des actions et décisions prises par la collectivité dans un contexte réglementaire et législatif en perpétuelle évolution.

## Chiffres-clés

**Nombre de procédures** (de plus de 25 000 €HT, avec publicité et mise en concurrence)

- 2014 > 19 (18 procédures adaptées, 1 appel d'offres ouvert).
- 2015 > 91 (71 procédures adaptées, 16 marchés subséquents, 4 appels d'offres ouvert)
- 2016 > 146 (67 procédures adaptées, 71 marchés subséquents, 6 appel d'offres ouvert, 2 DSP)
- 2017 > 155 (53 procédures adaptées, 90 marchés subséquents, 10 appel d'offres ouvert, 2 DSP).
- 2018 > 135 (60 procédures adaptées, 67 marchés subséquents, 7 appel d'offres ouvert, 1 DSP).

## DES ACTIONS POUR 2019 :

- [Mise en application du nouveau Code de la commande publique avec effet au 1er avril 2019.](#)
- [Mise en œuvre de la signature électronique des marchés publics](#)
- [Continuer à sécuriser les processus et les actes juridiques en mettant en place des outils d'aide à la rédaction \(guide des actes, modèles de documents...\)](#)
- [Déploiement du Règlement Général sur la Protection des Données \(RGPD\)](#)

## DES OUTILS, CRÉATEURS DE LIEN

**L'exercice de compétences aussi structurantes et déterminantes que l'aménagement de l'espace, le développement économique, la gestion des déchets ménagers ou encore le logement ne peut se concevoir sans un dispositif d'information et de concertation efficient et structuré. Aussi, afin d'assurer, dans un souci de transparence, de pédagogie, d'ouverture, de partage et de démocratie participative, un ensemble de dispositifs d'information, d'échange, de concertation et de délibération destinés aux élus du territoire et aux administrés.**

La fusion des collectivités et la mise en place d'un nouveau mode de gouvernance à l'échelle des 24 communes ont constitué des opérations nécessaires et délicates à la fois. Il a fallu penser et organiser le fonctionnement de la Communauté de Communes, c'est-à-dire mettre en place les outils de partage de l'information, les structures d'échange et de délibération. **Le Conseil Communautaire** et, dans une moindre mesure, **le Bureau Communautaire** décident des grandes orientations politiques, des projets pour le territoire et des choix budgétaires.

Le processus démocratique est le fruit d'une volonté d'ouverture et de dialogue.

### **8 commissions thématiques**

Lieux de dialogue et de travail, 8 commissions thématiques alimentent la réflexion collective et favorise l'émergence de nouvelles idées.

### **Les séminaires, préalables à la prise de décisions**

La conférence et les ateliers organisés dans le cadre de ce séminaire interne de travail permettent à l'ensemble des Conseillers Communautaires d'échanger pour bien comprendre



les enjeux et problématiques, notamment budgétaires et réglementaires, de l'exercice des compétences intercommunales. Cette culture commune est un prérequis indispensable au débat démocratique et à une prise de décision éclairée.

### **LES REVUES DE PROJETS EN COMMUNES, POUR ASSOCIER ET ADAPTER AUX REALITES DU TERRAIN**

La Communauté de communes interagit, de manière ciblée et adaptée, sur le terrain, en proximité directe des 24 communes du territoire. C'est l'objet des « Revues de projets » mises en place au cours de l'année 2016 : des rencontres mensuelles tripartites entre une commune, la Communauté de communes et le Pays d'Auray. L'occasion, pour les élus et les services, d'échanger sur les priorités et besoins de chacune des communes, d'envisager des solutions mutualisées, d'évoquer les aides ou fonds de concours mobilisables...

### **LA CONFERENCE DES MAIRES, POUR INFORMER ET ASSURER LA COHERENCE**

Dans une logique de mutualisation, de coopération et de coordination des politiques communales et intercommunales, la Conférence des Maires créée en 2016 permet au Président et vice-Présidents de l'intercommunalité d'informer les Maires des grands projets communautaires. Elle est désormais organisée en même temps que les Bureaux communautaires afin d'associer davantage et plus en amont les Maires aux décisions communautaires.

### **LE PORTAIL ET LES NEWSLETTERS COMMUNAUTAIRES, POUR RENDRE COMPTE AUX 532 ELUS MUNICIPAUX**

Afin d'assurer une complète information, en temps réel, à l'ensemble des élus municipaux et DGS des Communes membres, Auray Quiberon Terre Atlantique a développé, en 2017, un portail communautaire intégrant comptes rendus, actualités, agenda, délibérations (2064 utilisateurs pour 30 949 visites en 2018) et une newsletter trimestrielle dédiée.

### **Chiffres-clés**

#### **Une année de fonctionnement**

- 6 à 9 Conseils communautaires
- 5 à 8 Bureaux communautaires
- 9 conférences des maires
- 3 à 5 réunions de Directions Générales des Services
- 5 000 à 8 000 courriers sortants
- 14 000 à 15 000 courriers entrants

### **INFORMATION : PARTAGER ET FEDERER**

**L'information est un pilier de la démocratie. La Communauté de communes a donc naturellement investi ce champ dès 2014, pour rendre compte, auprès de ces administrés des orientations politiques et projets qu'elle porte au service de tous.**

Dès sa création, la Communauté de Communes a défini et bâti une stratégie de communication cohérente avec les valeurs de démocratie et de transparence inscrite au projet politique.

Pour rendre compte, expliquer l'intercommunalité et ses compétences, pour promouvoir et faire connaître les services aux entreprises, particuliers ou associations, pour créer du lien entre les acteurs, sensibiliser tout à chacun aux grands enjeux et donner envie de préserver et faire vivre son territoire, la Communauté de Communes a déployé des outils et supports d'information, de communication et de sensibilisation : Auray Quiberon Magazine (70 000 exemplaires par numéro), sites internet (84 000 visites en 2018) et réseaux sociaux, documents d'informations pratiques (déchets, assainissement, logement, économie, petite enfance...), relations presse (498 parutions en 2018) et événementiels divers.

#### **Les délibérations prises en conseil (DC) et en bureau (DB)**

- 2014 -> 200 DC et 10 DB
- 2015 -> 135 DC et 25 DB
- 2016 -> 179 DC et 44 DB
- 2017 -> 194 DC et 48 DB
- 2018 -> 193 DC et 53 DB

#### **Les commissions (création 2015)**

- 2015 -> 27 commissions
- 2016 -> 23 commissions
- 2017 -> 37 commissions
- 2018-> 28 commissions

#### **Les séminaires**

- 2014 -> 1 (SCOT et Aménagement du Territoire)
- 2015 -> 1 (Statuts et Compétences)
- 2016 -> 1
- 2017 -> 4 (Déchets – Economie Touristique - GEMAPI - Finances)
- 2018 -> 4 ( PCAET – Déchets/GEMAPI/Eau et Assainissement – Eau/Déchets - Habitat) et 2 en commun avec le PETR (SCOT)

#### **Les Revues de projets en Communes (création 2016)**

- 2016 -> 3 (Hoedic, Houat, Sainte-Anne d'Auray)
- 2017 -> 12 (Etel, Saint-Philibert, Quiberon, Camors, Landévant, Landaul, Locmariaquer, Plumergat, Ploemel, Auray, Pluneret, Crac'h)

#### **Les parutions dans la presse**

- 2014 – 50 parutions
- 2015 – 220 parutions
- 2016 – 270 parutions
- 2017 – 421 parutions
- 2018 – 498 parutions

### 3. MUTUALISER LES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

**Faire plus et mieux ensemble : c'est le sens du projet intercommunal et c'est tout l'enjeu de l'action engagée depuis 2014 et confirmée jour après jour par les élus et les équipes communautaires. En se dotant des moyens humains et matériels nécessaires pour répondre aux besoins du territoire en matière de service public, c'est une communauté d'intérêts que défend Auray Quiberon Terre Atlantique.**

Le travail de rationalisation des structures intercommunales et syndicales, puis la fusion des collectivités ont constitué des opérations stratégiques et délicates. A fin 2017, la Communauté de Communes exerce la quasi-totalité des compétences qui deviendront bientôt obligatoires. A fiscalité et tarif constant, la collectivité a donc relevé certains défis majeurs pour la qualité de vie et l'attractivité du territoire.

Les finances de la collectivité sont saines et maîtrisées, le rapport rendu en 2016 par la Chambre Régionale des Comptes l'a montré. La collectivité est structurée, son organisation est efficiente. Un équilibre qui s'est donc installé rapidement en 3 à 4 années seulement.

Mais le contexte politique et territorial national pourrait bien bousculer ce schéma. L'année 2017 a été riche d'annonces et de décisions lourdes de conséquences au plan local : la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales et son désengagement de certaines compétences (instruction du droit des sols, prévention des inondations...) et le transfert d'autres (gestion des milieux aquatiques) sans moyens correspondants.

#### LE SCHEMA DE MUTUALISATION

En 2016, Auray Quiberon Terre Atlantique lance une large concertation avec les Communes afin d'identifier, de manière très concrète, les besoins et possibilités en termes d'échanges de services et d'optimisation de fonctionnement. L'analyse a permis de référencer un certain nombre de ressources, de moyens, d'expertises disponibles sur le territoire mais également de besoins partagés.

La démarche s'est ensuite poursuivie par la rédaction commune d'un Schéma de mutualisation. Co-construit et pragmatique, cet outil doit permettre de tisser et enrichir des liens opérationnels entre la Communauté et les communes mais aussi entre plusieurs communes volontaires. Trois axes de travail sont définis :

- **développer des groupements de commande pour réaliser des économies d'échelle dans certains domaines (parc informatique, contrôles réglementaires des bâtiments, abonnements téléphoniques, etc) ;**
- **encourager les collectivités à conventionner entre elles en harmonisant certains tarifs (prestations techniques et mises à disposition de moyens humains et matériels) de la Communauté de Communes et des Communes ;**
- **développer des actions de mutualisations ciblées répondant aux besoins du territoire (ressources humaines, informatique, téléphonie, etc.).**

#### LE SERVICE D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

C'est pour faire face au désengagement de l'Etat que 22 communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique ont décidé dès 2014 de s'associer pour constituer un service mutualisé d'Instruction du Droit des Sols (IDS). Un service composé d'experts, qui permet aux maires de fonder leurs décisions quant aux projets de construction, rénovation, extension... qui leur sont soumis.

L'IDS instruit par conventionnement l'ensemble de demandes de permis (Permis d'Aménager (PA), de Démolir (PD), de construire (PC)), les Déclarations Préalables (DP) dites « complexes » et les Certificats d'Urbanisme Opérationnels (CUB).

Après plusieurs années de hausse, l'activité a connu un pic en 2017 avec 2910 dossiers traités représentant 2430 équivalent permis. L'activité 2018 est revenue à un niveau plus proche mais légèrement supérieur à 2016 avec 2650 demandes traitées (2235 eq. PC), dans un contexte de turn-over important de l'équipe ayant généré une charge par agent bien supérieure à la normale.

L'appui aux communes sur le précontentieux s'est poursuivi en 2018 : 46 précontentieux reçus en commune et suivis par l'unité ayant généré 29 propositions de courrier en réponse, notes ou modifications d'arrêtés.

#### DES ACTIONS POUR 2019 :

- Assurer l'instruction et l'accompagnement des communes, notamment en matière de contentieux, en veillant à la qualité et au niveau de service apporté.
- Préparer progressivement la dématérialisation des demandes et de l'instruction des autorisations d'urbanisme à échéance du 1er janvier 2022 : acquisition de premiers modules complémentaires à l'application Géoxalis en 2019, test et mise en service en fin d'année pour les CU informatifs (CUa).
- Proposer aux communes un service plus ambitieux et fluide permettant à la fois de simplifier les relations collectivités/pétitionnaires dans l'instruction et de soulager les communes de certaines tâches administratives dans un esprit de mutualisation des moyens : révision et adaptation en conséquence des conventions régissant le fonctionnement du service.
- Assurer pour cela une bonne capacité de charge du service en le dotant des moyens humains nécessaires.

#### LA POLITIQUE DES FONDS DE CONCOURS

Les fonds de concours doivent assurer un développement solidaire et équilibré sur l'ensemble du territoire, en intégrant les disparités et besoins spécifiques de certaines communes. Jusqu'en 2016 pourtant, le fond de concours représentait 500 000 euros, répartis équitablement entre les 24 communes. **Les élus communautaires ont souhaité envisager un autre mode de répartition, assurant un véritable effet de levier du fonds de concours sur des projets de communes ne bénéficiant que de peu de marge financière et ciblés sur des équipements de première nécessité pour la population ou qui permettent un rééquilibrage territorial.**

#### INGENIERIE PARTAGEE

C'est aussi à l'échelle supra communautaire que se joue la solidarité et que se créent des stratégies agiles. Ainsi la Communauté de communes partage-t-elle certaines compétences et fonctions avec le Pays d'Auray. Une situation dont bénéficient les communes qui le souhaitent, au travers de services gratuits d'accompagnement technique en matière, par exemple, de gestion et aménagement foncier, de développement économique et de l'habitat, de services à la petite enfance...

## **SYSTEME D'INFORMATION : SECURISER ET ACCOMPAGNER LA DEMATERIALISATION**

L'informatique accompagne l'optimisation des processus avec la mise en place des parapheurs électroniques et la dématérialisation totale de la chaîne comptable.

En 2019, l'accent sera mis sur le renouvellement des Serveurs pour garantir la sécurité et la performance du Système d'Information. Cela va entraîner une actualisation du Plan de continuité et de reprise informatique.

Un temps important sera consacré à la consolidation de l'utilisation des outils de dématérialisation et l'utilisation des outils de travail collaboratif.

## **UNE GESTION ECONOMIQUE ET DURABLE**

Les dépenses de fonctionnement font l'objet d'une attention constante et seront contenues en 2019 malgré l'inflation et un périmètre d'action plus important. L'opportunité des dépenses est réinterrogée régulièrement et des réflexions sont menées sur les modes d'achat (fournitures administratives par exemple). En 2019, une réflexion sera menée sur l'externalisation de l'impression et affranchissement de certains courriers. La politique d'achat des véhicules de service sera remise à plat en intégrant dans le parc automobile des véhicules « à faibles émissions » pour une réalisation 2020, en lien avec le PCAET.

### **DES ACTIONS POUR 2019 :**

- **Remplacement des points Wifi :** Les équipements en place sont obsolètes et défaillants. Leur remplacement permettra d'unifier la gestion des points d'accès wifi et libérera du temps de maintenance aux techniciens informatiques avec une gestion centralisée. Cette évolution permettra de renforcer la sécurité du Système d'information tout en offrant une meilleure connexion aux partenaires extérieurs de la Communauté de communes dans ses locaux. (Coût : 6 000 €).
- **Schéma Directeur des Systèmes d'Information :** Le SDSI permettra de définir et formaliser la mise en place et l'actualisation du système d'information. Si les Communes sont intéressées, ce projet pourra être mutualisé (Coût 30 000 €).
- **Projet d'étude d'opportunité et de faisabilité d'une politique archiverie :** Les archives antérieures à la création d'Auray Quiberon Terre Atlantique sont stockées sur les sites de Plouharnel, Belz, St Philibert et au sein des différents bâtiments administratifs ; celles créées depuis 2014 sont stockées dans les locaux administratifs qui arrivent à saturation. Il est nécessaire de dimensionner et catégoriser le besoin en archiverie afin de pouvoir proposer des scénarios permettant une classification et une conservation des documents répondant à nos obligations réglementaires. Cette étude devra définir un projet d'investissement peu porteur de développement et pourtant indispensable à la collectivité. (Coût 10 000 €).



Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 8 FEVRIER 2019

N° 2019DC/005 – Feuille 1

Date de convocation : 31 janvier 2019

Membres en exercice : 57
--------------------------

Présents : 42
---------------

Votants : 51
--------------

**Convention de coopération avec la CCI du Morbihan  
pour l'hébergement et l'accompagnement  
de nouvelles entreprises sur le territoire**

L'an deux mille dix-neuf, le huit février à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, à l'Espace les Hermines de PLUMERGAT.

**Etaient présents** : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, Mireille GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Gérard PILLET, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Franck VALLEIN, Valérie VINET-GELLE.

**Absents ayant donné pouvoir** : Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Fabrice ROBELET, Jean-Luc LE TALLEC à Lénaïck LE PORT-HELLEC, Jessica LE VISAGE à Philippe LE RAY, Olivier LEPICK à Paul CHAPEL, Aurélie QUEIJO à Pierrette LE BAYON, Joseph ROCHELLE à Valérie VINET-GELLE, Andrée VIELVOYE à Jean-Luc CHIFFOLEAU.

**Absents excusés** : Jean-Michel BELZ, François GRENET, Bernard HILLIET, Kaourintine HULAUD, Gérard PIERRE, Azais TOUATI.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 18 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

## N° 2019DC/005 – Feuillet 2

Vu le Code du commerce et notamment les articles L. 711-1 et suivants définissant l'organisation et les missions des chambres de commerce et d'industrie ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet du Morbihan en date du 4 janvier 2018 relatif à la modification des statuts d'Auray Quiberon Terre Atlantique ;

Considérant qu'Auray Quiberon Terre Atlantique et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Morbihan portent un objectif commun d'intérêt général lié au développement du parcours résidentiel économique sur le territoire et relatif à l'optimisation de l'hébergement et de l'accompagnement des jeunes entreprises du secteur tertiaire en vue d'une installation pérenne localement ;

Considérant que la Communauté de communes, dans le cadre de sa compétence exclusive en matière d'immobilier d'entreprises, aménage au sein de son parc d'activités « Porte Océane », un lieu dédié à l'entrepreneuriat comprenant une pépinière d'entreprises, un hôtel d'entreprises et un guichet unique destiné à recevoir les permanences des partenaires économiques de la Communauté de communes accompagnant les créateurs d'entreprises ;

Considérant que la CCI du Morbihan, dont une de ses délégations est installée sur la Commune d'Auray, dispose de l'expertise technique et de moyens humains qualifiés pour assurer l'accueil et l'accompagnement des jeunes entreprises du secteur tertiaire dans leurs démarches et leur développement ;

Considérant que les deux pouvoirs adjudicateurs mettent en œuvre, du fait de la complémentarité de leurs domaines de compétence, une coopération entre pouvoirs adjudicateurs sur la base de l'article 18 visé, dans le but de garantir que les missions de service public, dont ils ont la responsabilité, sont réalisées en vue d'atteindre un objectif commun : l'optimisation de l'hébergement et de l'accompagnement des entreprises en vue d'une installation pérenne sur le territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique ;

Considérant que cette convention de coopération a pour objet de définir les modalités d'intervention de chacun des pouvoirs adjudicateurs, relatifs à l'hébergement et l'accompagnement des jeunes entreprises accueillies au sein de la pépinière d'entreprises à vocation tertiaire. Ces interventions sont organisées conjointement par Auray Quiberon Terre Atlantique et la CCI du Morbihan au titre de leurs missions de service public ;

Considérant que cette coopération n'obéit qu'à des considérations d'intérêt général, et que les deux pouvoirs adjudicateurs réalisent sur le marché concurrentiel moins de 20% des activités concernées par cette coopération ;

Considérant que cette coopération horizontale concerne une simple compensation de charges sans recherche de fins lucratives ;

Considérant que les coûts supportés par la CCI du Morbihan au titre de la mobilisation de moyens humains ainsi que ceux supportés par Auray Quiberon Terre Atlantique au titre de l'entretien, de la maintenance, de la mise à disposition des locaux et de la mobilisation de moyens humains, sont réputés de valeur égale. Cette coopération mutuelle, avec la CCI du Morbihan, exclut en ce sens tout flux financier ;

## N° 2019DC/005 – Feuille 3

Considérant que cette convention est conclue pour une durée de 6 ans à compter de la date fixée dans la notification par Auray Quiberon Terre Atlantique à la CCI du Morbihan ;

Considérant le projet de convention en annexe ;

Après avoir entendu le rapport de M. le Président ;

Sur proposition du Bureau en date du 25 janvier 2019 ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :**

**- d'autoriser M. le Président à signer la convention de coopération avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan annexée à la présente délibération, ainsi que tout document y afférent.**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au contrôle de légalité et publié au recueil des actes administratifs le :

26 FEV. 2019

Le Président

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Philippe LE RAY', is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'CCI du Morbihan' and 'Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan' around the perimeter. The signature is written in a cursive style, starting with a large 'P' and ending with a horizontal line.

Philippe LE RAY

**Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 8 FEVRIER 2019

**N° 2019DC/006 – Feuille 1**

Date de convocation : 31 janvier 2019

Membres en exercice : 57	Présents : 42	Votants : 51
--------------------------	---------------	--------------

**Transferts patrimoniaux de la Commune de Pluvigner  
à la Communauté de communes sur le périmètre  
du futur Parc d'activités de Bréventec**

L'an deux mille dix-neuf, le huit février à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, à l'Espace les Hermines de PLUMERGAT.

**Etaient présents** : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, Mireille GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Gérard PILLET, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Franck VALLEIN, Valérie VINET-GELLE.

**Absents ayant donné pouvoir** : Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Fabrice ROBELET, Jean-Luc LE TALLEC à Lénaïck LE PORT-HELLEC, Jessica LE VISAGE à Philippe LE RAY, Olivier LEPICK à Paul CHAPEL, Aurélie QUEIJO à Pierrette LE BAYON, Joseph ROCHELLE à Valérie VINET-GELLE, Andrée VIELVOYE à Jean-Luc CHIFFOLEAU.

**Absents excusés** : Jean-Michel BELZ, François GRENET, Bernard HILLIET, Kaourintine HULAUD, Gérard PIERRE, Azaïs TOUATI.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 2221-1 selon lequel les personnes publiques, notamment les collectivités territoriales, gèrent librement leur domaine privé selon les règles qui leur sont applicables ;

## N° 2019DC/006 – Feuille 2

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'alinéa 2 de l'article L. 5211-37 selon lequel toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers envisagée par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) donne lieu à délibération motivée de l'organe délibérant portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles, au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi « NOTRe » ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet du Morbihan du 4 janvier 2018 relatif à la modification des statuts d'Auray Quiberon Terre Atlantique ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Pluvigner en date du 13 décembre 2018, relative au transfert de la parcelle cadastrée YH 64 d'une surface totale de 20 340 m<sup>2</sup> au profit d'Auray Quiberon Terre Atlantique ;

Vu l'avis du Domaine, de la Direction Générale des Finances Publiques, en date du 16 février 2018, sur la valeur vénale de la parcelle cadastrée YH 64, sollicité par la Commune de Pluvigner, d'un montant de 113 900 € HT ;

Considérant que l'aménagement du futur parc d'activités de Bréventec situé sur la Commune de Pluvigner relève de la Communauté de communes dans le cadre de sa compétence obligatoire en matière de développement économique depuis le 1er janvier 2017 ;

Considérant que sur le périmètre de ce futur parc d'activités, la Commune est propriétaire d'un lot classé en zone 1 Aui au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Pluvigner, destiné à être commercialisé après viabilisation en vue de répondre aux besoins d'implantation d'entreprises ;

Considérant que ce terrain aménagé suppose un transfert en pleine propriété au bénéfice de la Communauté de communes, indispensable à l'exercice même de sa compétence ;

Considérant que le prix d'acquisition n'intègre pas les frais d'acte notariés à la charge de l'acquéreur ;

Après avoir entendu le rapport de M. Ronan ALLAIN, Vice-président, Délégué au Développement économique et à la gestion des zones d'activités ;

Sur proposition du Bureau en date du 25 janvier 2019 ;

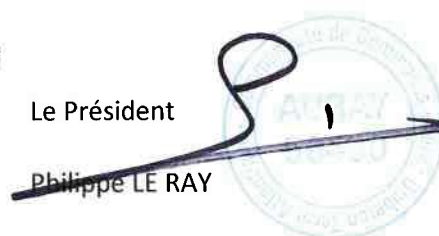
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :**

- l'acquisition de la parcelle cadastrée YH 64, constituant un lot d'une surface de 20 340 m<sup>2</sup> situées sur le périmètre du futur Parc d'activités de Bréventec à Pluvigner, au prix de 113 900 € HT ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document relatif à cette vente.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au contrôle de légalité et publié au recueil des actes administratifs le : 26 FEV. 2019

Le Président

Philippe LE RAY

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'Communauté de Communes de Pluvigner' around the perimeter and 'AURAY' in the center. The signature is written over the stamp and extends to the left.



**Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 8 FEVRIER 2019

**N° 2019DC/007 – Feuille 1**

Date de convocation : 31 janvier 2019

Membres en exercice : 57
--------------------------

Présents : 42
---------------

Votants : 51
--------------

**Soutien aux candidatures de l'appel à projet sur le dynamisme  
des centres villes et des bourgs ruraux en Bretagne**

L'an deux mille dix-neuf, le huit février à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, à l'Espace les Hermines de PLUMERGAT.

**Etaient présents** : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, Mireille GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Léoïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Gérard PILLET, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Franck VALLEIN, Valérie VINET-GELLE.

**Absents ayant donné pouvoir** : Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Fabrice ROBELET, Jean-Luc LE TALLEC à Léoïck LE PORT-HELLEC, Jessica LE VISAGE à Philippe LE RAY, Olivier LEPICK à Paul CHAPEL, Aurélie QUEIJO à Pierrette LE BAYON, Joseph ROCHELLE à Valérie VINET-GELLE, Andrée VIELVOYE à Jean-Luc CHIFFOLEAU.

**Absents excusés** : Jean-Michel BELZ, François GRENET, Bernard HILLIET, Kaourintine HULAUD, Gérard PIERRE, Azaïs TOUATI.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale approuvé le 14 février 2014 ;

## N° 2019DC/007 – Feuillet 2

Vu la délibération n°2016DC/031 du Conseil communautaire en date du 25 mars 2016 approuvant le Programme Local de l'Habitat (PLH) d'Auray Quiberon Terre Atlantique pour la période 2016-2021 ;

Considérant que le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2016-2021 met en exergue la nécessité d'accompagner les communes dans la définition d'opérations de recyclages immobiliers complexes tant en ingénierie financière que technique ;

Considérant que l'appel à candidatures pour le dynamisme des centres bourgs et centres villes en Bretagne a été lancé par la Région Bretagne, le Préfet de Région, l'Etablissement Public Foncier et la Banque des territoires. Son objectif est de soutenir des programmes globaux d'attractivité des centres villes et bourgs et s'inscrit ainsi en complémentarité des politiques communautaires ;

Considérant que les communes de Belz, Carnac et Pluneret souhaitent candidater au cycle étude et que les Communes de Crac'h, Quiberon, Sainte-Anne d'Auray, Saint-Philibert et Saint-Pierre Quiberon souhaitent candidater au cycle travaux de l'appel à candidature ;

Considérant que les projets portés par ces Communes visent à répondre aux enjeux de revitalisation des centres villes et centres bourgs. Ils sont en cohérence avec la stratégie du territoire et en particulier avec les documents d'urbanisme et de planification. Ces projets transversaux contribueront à l'ensemble du territoire communautaire ;

Considérant qu'Auray Quiberon Terre Atlantique accompagnera ces projets par la mobilisation de l'ingénierie liée aux politiques communautaires ;

Après avoir entendu le rapport de Mme Laurence LE DUVEHAT, Vice-présidente, Déléguée à la Politique du logement et de l'habitat ;

Sur proposition du Bureau en date du 25 janvier 2019 ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :**

- de soutenir les candidatures des Communes de Belz, Pluneret et Carnac au cycle étude et des communes de Crac'h, Quiberon, Sainte-Anne d'Auray, Saint-Philibert et Saint-Pierre Quiberon au cycle travaux de l'appel à candidatures « dynamisme des villes et bourgs ruraux en Bretagne » ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au contrôle de légalité et publié au recueil des actes administratifs le :

**21 FEV. 2019**

Le Président



Philippe LE RAY

Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 8 FEVRIER 2019

N° 2019DC/008 – Feuille 1

Date de convocation : 31 janvier 2019

Membres en exercice : 57	Présents : 42	Votants : 51
--------------------------	---------------	--------------

**Avenant au Contrat « Enfance et jeunesse » pour le Lieu  
d'Accueil Enfants Parents (LAEP)**

L'an deux mille dix-neuf, le huit février à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, à l'Espace les Hermines de PLUMERGAT.

**Etaient présents** : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, Mireille GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Gérard PILLET, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Franck VALLEIN, Valérie VINET-GELLE.

**Absents ayant donné pouvoir** : Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Fabrice ROBELET, Jean-Luc LE TALLEC à Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Jessica LE VISAGE à Philippe LE RAY, Olivier LEPICK à Paul CHAPEL, Aurélie QUEIJO à Pierrette LE BAYON, Joseph ROCHELLE à Valérie VINET-GELLE, Andrée VIELVOYE à Jean-Luc CHIFFOLEAU.

**Absents excusés** : Jean-Michel BELZ, François GRENET, Bernard HILLIET, Kaourintine HULAUD, Gérard PIERRE, Azais TOUATI.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2311-7, par renvoi de l'article L. 5211-36 ;

Vu la délibération n°2015DC/129 RECT en date du 18 décembre 2015 élargissant à la petite enfance la portée de l'intérêt communautaire s'agissant de la coordination, la création, l'aménagement, la gestion, la participation au fonctionnement des structures listées, dont le LAEP communautaire de Ploemel, originellement situé sur la Commune de Saint-Philibert ;

## N° 2019DC/008 – Feuille 2

Vu la délibération n°2016DC/033 en date du 25 mars 2016 relative à la signature du Contrat « Enfance et Jeunesse » (CEJ) du territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique 2015-2018 et à la signature de l'avenant n°2015-01 à la convention d'objectifs et de financement de l'ancienne Communauté de communes des trois rivières ;

Considérant que les Lieux d'Accueils Enfants Parents (LAEP) sont un service de soutien à la parentalité dont les objectifs, les principes d'intervention et les conditions de fonctionnement sont définies, encadrées, par un référentiel de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) ;

Considérant que ce référentiel est posé par une convention d'objectifs et de financement signée entre l'organisme gestionnaire du service et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Il emporte le versement d'aides financières notamment dans le cadre du Contrat « Enfance et Jeunesse » (CEJ) ;

Considérant que la Communauté de communes est liée, pour le LAEP communautaire implanté à Ploemel, avec la CAF du Morbihan par un Contrat « Enfance et Jeunesse » applicable du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018 ;

Considérant que le soutien financier apporté au fonctionnement de ce service était calculé sur la base d'une ouverture tous les quinze jours. Or depuis décembre 2017 le service est ouvert toutes les semaines ;

Considérant l'augmentation du nombre des heures d'ouverture dudit LAEP depuis son déménagement sur Ploemel ;

Considérant la proposition de la CAF de réviser par avenant le Contrat « Enfance et Jeunesse » pour l'exercice 2018 afin de réviser l'aide apportée et de la mettre en corrélation avec l'augmentation du nombre d'heures d'ouverture du service ;

Après avoir entendu le rapport de Mme Lénaïck LE PORT-HELLEC, Vice-présidente, Déléguée à la petite enfance et à la jeunesse ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :**

**- d'autoriser M. le Président à signer l'avenant au Contrat « Enfance et Jeunesse » précité, qui prévoit une révision du montant de la subvention versée au titre de l'exercice 2018 pour le LAEP communautaire situé à Ploemel et d'autoriser la signature de tout document y afférent.**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au contrôle de légalité et publié au recueil des actes administratifs le : 15 FEV. 2019

Le Président



Philippe LE RAY

Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 8 FEVRIER 2019

N° 2019DC/009 – Feuille 1

Date de convocation : 31 janvier 2019

Membres en exercice : 57

Présents : 41

Votants : 50

**Versement d'un 2ème acompte de subvention 2019  
à la Mission Locale du Pays d'Auray**

L'an deux mille dix-neuf, le huit février à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, à l'Espace les Hermines de PLUMERGAT.

**Étaient présents** : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, Mireille GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Chantal MAHIEUX, Christiane MOULART, Gérard PILLET, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Franck VALLEIN, Valérie VINET-GELLE.

**Absents ayant donné pouvoir** : Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Fabrice ROBELET, Jean-Luc LE TALLEC à Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Jessica LE VISAGE à Philippe LE RAY, Olivier LEPICK à Paul CHAPEL, Aurélie QUEIJO à Pierrette LE BAYON, Joseph ROCHELLE à Valérie VINET-GELLE, Andrée VIELVOYE à Jean-Luc CHIFFOLEAU.

**Absents excusés** : Jean-Michel BELZ, François GRENET, Bernard HILLIET, Kaourintine HULAUD, Gérard PIERRE, Azais TOUATI.

*M. Jean-Maurice MAJOU se retire du vote.*

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2311-7, par renvoi des articles L. 5211-36 et R. 5211-13 ;

Vu de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment l'article 10 ;



## N° 2019DC/009 – Feuillet 2

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi précitée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet du Morbihan du 4 janvier 2018 relatif à la modification des statuts d'Auray Quiberon Terre Atlantique ;

Considérant que les compétences de la Communauté de communes en matière d'actions en faveur des jeunes en recherche d'emploi se déclinent par l'adhésion à la Mission Locale pour l'emploi des jeunes du Pays d'Auray ;

Considérant que la gestion de cette structure est néanmoins fragilisée par le délai de versement des subventions européennes dans le cadre d'appels à projets de fonds Leader, soumis à la fourniture des comptes certifiés ;

Considérant que la Communauté a décidé d'octroyer un acompte de 68 000 € au titre de l'année 2019, représentant 40% du montant de la subvention 2018 ;

Considérant que dans un souci d'accompagnement de l'association dans son fonctionnement, il est proposé d'autoriser le versement, avant le vote du budget définitif, d'un 2<sup>ème</sup> acompte d'un montant de 17 000 € afin que l'association « Mission Locale du Pays d'Auray » dispose de 50% du montant de la subvention allouée en 2018, qui constitue le montant maximum autorisé en l'absence de convention ;

Après avoir entendu le rapport de M. le Président ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, compte tenu de l'intérêt communautaire de la demande et de la nécessité de permettre à l'association d'assurer la continuité de ses actions, le Conseil communautaire DECIDE :**

- **d'accorder un 2<sup>ème</sup> acompte d'un montant de 17 000 € à verser au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019, qui viendra en déduction de la subvention qui pourra lui être accordée au titre de l'année 2019 ;**
- **d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au contrôle de légalité et publié au recueil des actes administratifs le : **15 FEV. 2019**

Le Président

Philippe LE RAY



**Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 8 FEVRIER 2019

**N° 2019DC/010 – Feuille 1**

Date de convocation : 31 janvier 2019

Membres en exercice : 57
--------------------------

Présents : 42
---------------

Votants : 51
--------------

**Réalisation d'une aire de grands passages sur le territoire  
de la Communauté de communes : demande de financement au  
titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)**

L'an deux mille dix-neuf, le huit février à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, à l'Espace les Hermines de PLUMERGAT.

**Etaients présents** : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, Mireille GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Gérard PILLET, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Franck VALLEIN, Valérie VINET-GELLE.

**Absents ayant donné pouvoir** : Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Chantal LE BIHAN-LE PIOUSSE à Fabrice ROBELET, Jean-Luc LE TALLEC à Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Jessica LE VISAGE à Philippe LE RAY, Olivier LEPICK à Paul CHAPEL, Aurélie QUEIJO à Pierrette LE BAYON, Joseph ROCHELLE à Valérie VINET-GELLE, Andrée VIELVOYE à Jean-Luc CHIFFOLEAU.

**Absents excusés** : Jean-Michel BELZ, François GRENET, Bernard HILLIET, Kaourintine HULAUD, Gérard PIERRE, Azaïs TOUATI.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu la loi n°2000-614 en date du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage ;

Vu la Circulaire UHC/IUH1/12 n°2001-49 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage ;

## N° 2019DC/010 – Feuille 2

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) ;

Vu le Schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage 2017-2023 en date du 20 décembre 2017 ;

Vu la délibération n°2018DC/021 du Conseil communautaire en date du 15 février 2018 relative à la demande de subventions pour la réalisation d'une aire de grands passages sur le territoire de la Communauté de communes ;

Considérant que la loi du 5 juillet 2000 et sa circulaire d'application du 5 juillet 2001 ont pour objectif d'établir un équilibre satisfaisant entre l'aspiration légitime des Gens du voyage à pouvoir stationner dans des conditions décentes et le souci, tout aussi légitime, des élus locaux d'éviter des installations illicites ;

Considérant que de ce fait, le législateur a prévu la réalisation d'un Schéma départemental d'accueil des Gens du voyage ;

Considérant que le 28 décembre 2015, a été lancée la révision du Schéma départemental d'accueil des Gens du voyage. Celui-ci doit être révisé au plus tard tous les six ans. Ainsi le nouveau schéma en date du 20 décembre 2017 couvre la période 2017-2023 ;

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, avec l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, les Communautés de communes ont désormais pour compétence obligatoire « l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil du voyage » ;

Considérant que la Communauté de communes doit donc programmer et réaliser :

- 1 ou 2 aires de grands passages supplémentaires pour une capacité totale de 2 hectares sur la période de ce nouveau schéma. 1,5 Ha à 2 Ha sont fléchés sur la Commune de Brec'h ;

Considérant que M. le Préfet du Morbihan a listé dans un courrier en date du 4 décembre 2018, les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du département éligibles à la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR), dont la Communauté de communes ;

Considérant que la création et l'aménagement des aires d'accueil des Gens du voyage et des aires de grands passages s'inscrivent dans le programme d'opérations, dans le chapitre voirie, éligibles à la DETR 2019 ;

Considérant que le Conseil communautaire a adopté l'opération relative à la réalisation d'une aire de grands passages sur la Commune de Brec'h par délibération en date du 15 février 2018 ;

Considérant qu'il n'y a pas eu de commencement d'opération, et que les montants estimatifs de travaux de réalisation ont été revalorisés suite aux études préalables d'opération ;

Considérant l'attestation du caractère complet du dossier de subvention DETR 2018, N°20180083, reçue le 14 mai 2018 ;

Après avoir entendu le rapport de M. le Président ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :

- de valider les nouvelles modalités prévisionnelles de financement mentionnées dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant HT
Etudes préalables*	14 475,00 €	DETR (50% de la dépense éligible)	92 655,76 €
Travaux de terrassement	95 311,52 €	PST accordée	16 924,00 €
Travaux d'assainissement	20 000,00 €	autofinancement	90 206,76 €
travaux de viabilisation	70 000,00 €		
Electricité	5 000,00€		
Eau potable	65 000,00€		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>199 786,52 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>199 786,52 €</b>

\* non éligibles à la DETR

- d'actualiser le dossier de demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de solliciter une subvention au titre de l'année 2019 ;

- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférant.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au contrôle de légalité et publié au recueil des actes administratifs le :

15 FEV. 2019

Le Président

Philippe LE RAY

Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 8 FEVRIER 2019

N° 2019DC/011 – Feuille 1

Date de convocation : 31 janvier 2019

Membres en exercice : 57
--------------------------

Présents : 42
---------------

Votants : 51
--------------

**Demande de subvention pour le financement  
relatif au dispositif « Chantiers d'insertion »**

L'an deux mille dix-neuf, le huit février à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, à l'Espace les Hermines de PLUMERGAT.

**Étaient présents** : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, Mireille GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Gérard PILLET, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Franck VALLEIN, Valérie VINET-GELLE.

**Absents ayant donné pouvoir** : Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Fabrice ROBELET, Jean-Luc LE TALLEC à Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Jessica LE VISAGE à Philippe LE RAY, Olivier LEPICK à Paul CHAPEL, Aurélie QUEIJO à Pierrette LE BAYON, Joseph ROCHELLE à Valérie VINET-GELLE, Andrée VIELVOYE à Jean-Luc CHIFFOLEAU.

**Absents excusés** : Jean-Michel BELZ, François GRENET, Bernard HILLIET, Kaourintine HULAUD, Gérard PIERRE, Azaïs TOUATI.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet du Morbihan du 4 janvier 2018 relatif à la modification des statuts d'Auray Quiberon Terre Atlantique ;



## N° 2019DC/011 – Feuille 2

Considérant que dans le cadre de sa compétence optionnelle Action sociale, la Communauté de communes pilote trois chantiers d'insertions : « Nature », « Patrimoine » et « des Mégalithes » ;

Considérant que les chantiers d'insertion sont susceptibles de bénéficier de différents financements publics ainsi répartis :

			MONTANTS	
Dépenses 2019	CHANTIERS NATURE ET PATRIMOINE	CHANTIER MEGALITHES		
Achats	19 535,00 €	9 767,00 €		
Services extérieurs	13 232,00 €	6 616,00 €		
autres services extérieurs	8 868,00 €	2 634,00 €		
charges salariales	332 336,00 €	176 911,00 €		
autres charges	2 000,00 €	7 000,00 €		
charges exceptionnelles	200,00 €	100,00 €		
<b>TOTAL/ CHANTIER</b>	<b>376 171,00 €</b>	<b>203 028,00 €</b>		
<b>TOTAL/ DISPOSITIF</b>			<b>579 199,00 €</b>	
			MONTANTS	
recettes 2019	CHANTIERS NATURE ET PATRIMOINE	CHANTIER MEGALITHES		
prestations de services	36 500,00 €	12 700,00 €		
<b>Subventions</b>				
Fonds Social Européen ( FSE)	54 214,00 €			
Dirrecte - remboursement de salaire	155 196,00 €	77 598,00 €		
Modulation Direccte / résultats	9 000,00 €	4 500,00 €		
Conseil Départemental aide au poste	39 794,00 €	19 897,00 €		
Conseil Départemental aide au fonctionnement	44 000,00 €	22 000,00 €		
DRAC		38 500,00 €		
CMN		32 100,00 €		
<b>TOTAL/ CHANTIER</b>	<b>338 704,00 €</b>	<b>207 295,00 €</b>		
<b>TOTAL/ DISPOSITIF</b>			<b>545 999,00 €</b>	
autofinancement		33 200,00 €		
<b>TOTAL/ DISPOSITIF</b>			<b>579 199,00 €</b>	

Après avoir entendu le rapport de M. le Président ;

Sur proposition du Bureau en date du 25 janvier 2019 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :

- d'autoriser M. le Président à solliciter toute demande de subventions concourant au financement du dispositif « Chantiers d'insertion » de la Communauté de communes ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au contrôle de légalité et publié au recueil des actes administratifs le : 15 FEV. 2019

Le Président

Philippe LE RAY



**Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 8 FEVRIER 2019

**N° 2019DC/012 – Feuille 1**

Date de convocation : 31 janvier 2019

Membres en exercice : 57
--------------------------

Présents : 42
---------------

Votants : 51
--------------

**Définition des opérations présentées dans le cadre  
des demandes de financement auprès du Fonds Social Européen  
du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le huit février à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, à l'Espace les Hermines de PLUMERGAT.

**Etaient présents** : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, Mireille GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Gérard PILLET, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Franck VALLEIN, Valérie VINET-GELLE.

**Absents ayant donné pouvoir** : Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Chantal LE BIHAN-LE PIOUSSE à Fabrice ROBELET, Jean-Luc LE TALLEC à Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Jessica LE VISAGE à Philippe LE RAY, Olivier LEPICK à Paul CHAPEL, Aurélie QUEIJO à Pierrette LE BAYON, Joseph ROCHELLE à Valérie VINET-GELLE, Andrée VIELVOYE à Jean-Luc CHIFFOLEAU.

**Absents excusés** : Jean-Michel BELZ, François GRENET, Bernard HILLIET, Kaourintine HULAUD, Gérard PIERRE, Azaïs TOUATI.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet du Morbihan du 4 janvier 2018 relatif à la modification des statuts d'Auray Quiberon Terre Atlantique ;

## N° 2019DC/012 – Feuillet 2

Considérant que dans le cadre de sa compétence Action sociale, la Communauté de communes pilote trois chantiers d'insertions : « Nature », « Patrimoine », et « des Mégalithes » ;

Considérant que ces chantiers s'inscrivent dans l'objectif de favoriser sur le territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique l'insertion socioprofessionnelle et le retour à l'emploi des personnes accueillies. Ils accueillent environ 60 agents en insertion orientés par les services de Pôle emploi et du Conseil Général du Morbihan, en veillant à la mixité du public. Il s'agit principalement de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). Le travail et l'accompagnement des agents s'effectuent sous la responsabilité d'un encadrant technique d'insertion et d'une coordinatrice socio-professionnelle ;

Considérant qu'ils bénéficient ainsi d'une activité salariée valorisante et d'un accompagnement socioprofessionnel pour l'élaboration et la mise en place de leur parcours individualisé ;

Considérant que dans ce cadre, les chantiers d'insertion sont susceptibles de bénéficier de différents financements publics dans le cadre de « l'encadrement et l'accompagnement de bénéficiaires sociaux dans le cadre d'un chantier d'insertion », dont le Fonds Social Européen. Cette action s'inscrit en effet dans l'Axe 3 – priorité 3.9.1.1 du programme opérationnel national du Fonds Social Européen pour l'emploi et l'inclusion en métropole 2014-2020, et est par conséquent éligible au FSE ;

Considérant que les opérations retenues ainsi que les plans de financement prévisionnels des dépenses d'encadrement, d'accompagnement et de formation correspondant sont les suivants :

Chantiers « Nature » et « Patrimoine » :

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2019</b>			
<b>Assiette subventionnable FSE</b>			
<b>DEPENSES PREVISIONNELLES</b>		<b>RESSOURCES PREVISIONNELLES</b>	
<b>DEPENSES DIRECTES</b>	<b>90 690,00 €</b>	<b>1-Fonds européens</b>	<b>54 214,00 €</b>
1-Personnel <sup>1</sup>	88 690,00 €	FSE	54 214,00 €
2-Fonctionnement	0,00 €	<b>2-Financements publics nationaux</b>	<b>53 500,00 €</b>
3-Prestations externes	2 000,00 €	Etat - modulation	9 500,00 €
4-Liées aux participants	0,00 €	Département aide au fonctionnement	44 000,00 €
<b>DEPENSES INDIRECTES</b>	<b>17 738,00 €</b>	Autres	0,00 €
forfait 20%	17 738,00 €	<b>3-Financements privés nationaux</b>	<b>0,00 €</b>
<b>DEPENSES DE TIERS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4-Autofinancement</b>	<b>714,00 €</b>
<b>DEPENSES EN NATURE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5-Contribution de tiers</b>	<b>0,00 €</b>
		<b>6-Contribution en nature</b>	<b>0,00 €</b>
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>108 428,00 €</b>		
RECETTES		<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>108 428,00 €</b>
<b>COUT TOTAL AJUSTE</b>	<b>108 428,00 €</b>	<b>RESSOURCES TOTALES AJUSTEES</b>	<b>108 428,00 €</b>

1-Encadrement technique et coordination socio-professionnelle

Considérant que le taux de co-financement du FSE est limité à 50% maximum des dépenses éligibles totales ;

Après avoir entendu le rapport de M. le Président ;

Sur proposition du Bureau en date du 25 janvier 2019 ;


Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire **DECIDE** :

- d'approuver l'opération « Encadrement et accompagnement de public en difficulté d'insertion dans le cadre des chantiers d'insertion « Nature » et « Patrimoine » se déroulant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel des dépenses d'encadrement, d'accompagnement et de formation tel que défini dans le tableau ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Président à solliciter, pour les dépenses d'encadrement, d'accompagnement et de formation, les financements auprès du FSE, et à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au contrôle de légalité et publié au recueil des actes administratifs le :

15 FEV. 2019

Le Président



Philippe LE RAY



Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 8 FEVRIER 2019

N° 2019DC/013 – Feuille 1

Date de convocation : 31 janvier 2019

Membres en exercice : 57

Présents : 42

Votants : 51

**Demandes de financements  
pour la création d'une salle de sport à vocation gymnique**

L'an deux mille dix-neuf, le huit février à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, à l'Espace les Hermines de PLUMERGAT.

**Etaient présents** : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, Mireille GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Léoïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Gérard PILLET, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Franck VALLEIN, Valérie VINET-GELLE.

**Absents ayant donné pouvoir** : Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Chantal LE BIHAN-LE PLOUFF à Fabrice ROBELET, Jean-Luc LE TALLEC à Léoïck LE PORT-HELLEC, Jessica LE VISAGE à Philippe LE RAY, Olivier LEPICK à Paul CHAPEL, Aurélie QUEIJO à Pierrette LE BAYON, Joseph ROCHELLE à Valérie VINET-GELLE, Andrée VIELVOYE à Jean-Luc CHIFFOLEAU.

**Absents excusés** : Jean-Michel BELZ, François GRENET, Bernard HILLIET, Kaourintine HULAUD, Gérard PIERRE, Azaïs TOUATI.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet du Morbihan du 4 janvier 2018 relatif à la modification des statuts d'Auray Quiberon Terre Atlantique ;



## N° 2019DC/013 – Feuillet 2

Vu la délibération n°2016DC/167 du Conseil communautaire en date du 25 novembre 2016 relative à l'approbation du Schéma de politique sportive ;

Vu la délibération n°2018DC/148 relative à l'acquisition pour la création d'une salle de sport à vocation gymnique ;

Considérant que pour répondre aux besoins de ses habitants en matière de pratique sportive, la Communauté de communes a émis le souhait que le territoire communautaire puisse disposer d'un équipement sportif à vocation gymnique, afin de favoriser et promouvoir la pratique de cette discipline, en loisirs et en compétition, auprès de différents publics : petite enfance, jeunes, adultes, seniors, scolaires, et ce, conformément au Schéma directeur de la politique sportive ;

Considérant que l'opportunité de l'acquisition d'une parcelle incluant un bâtiment à vendre a été récemment étudiée ;

Considérant que l'étude réalisée par les services communautaires pour la transformation de ce bâtiment en équipement sportif à vocation gymnique, a été complétée par le diagnostic de faisabilité technique mené par le bureau SOCOTEC en date du 5 novembre 2018 ;

Considérant que le montant prévisionnel des travaux de rénovation de ce bâtiment (transformation + agrandissement) est estimé à 1 417 980 € HT pour 1 380 m<sup>2</sup> de surface de plancher ;

<b>SALLE GYM de 1080 m<sup>2</sup> + Agrandissement 300 m<sup>2</sup> VESTIAIRES</b>		
Budget Prévisionnel - 14 Janvier 2019		
	Estimation HT	Estimation TTC
<b>Travaux d'aménagement de la salle de gym (ETUDES ET TRAVAUX)</b>		
	<b>1 417 980,00 €</b>	<b>1 701 576,00 €</b>
<b>MOE - MAITRE D'ŒUVRE 12 % montant travaux</b>	<b>144 360,00 €</b>	<b>173 232,00 €</b>
<b>Etudes annexes - Amiante Plomb etc</b>	<b>4 500,00 €</b>	<b>5 400,00 €</b>
<b>Coordinateur SPS</b>	<b>4 500,00 €</b>	<b>5 400,00 €</b>
<b>Contrôleur technique</b>	<b>10 500,00 €</b>	<b>12 600,00 €</b>
<b>Travaux d'aménagement du plateau</b>	<b>1 203 000,00 €</b>	<b>1 443 600,00 €</b>
Lot n°1	<i>Démolition second œuvre existant</i>	85 000,00 € / 102 000,00 €
Lot n°2	<i>Reprise sols, plafond et murs périphériques</i>	275 000,00 € / 330 000,00 €
Lot n°3	<i>Complément isolation toiture + traitement</i>	58 000,00 € / 69 600,00 €
Lot n°4	<i>Reprise portes, fenêtres et ouvertures sur</i>	40 000,00 € / 48 000,00 €
Lot n°5	<i>Electricité / Courants forts/ Courants faibles</i>	115 000,00 € / 138 000,00 €
Lot n°6	<i>Chauffage ventilation climatisation pour</i>	180 000,00 € / 216 000,00 €
Lot n°7	<i>Création vestiaires et bureaux 300 m<sup>2</sup>*1</i>	450 000,00 € / 540 000,00 €
<b>Imprévus 4% travaux</b>	<b>48 120,00 €</b>	<b>57 744,00 €</b>
<b>Concessionnaires</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>3 600,00 €</b>
<b>AEP EU ELEC TELECOM</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>3 600,00 €</b>
<b>Mobilier salle de gym - vestiaires - bureaux</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Mobilier salle de gym - vestiaires - bureaux</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

**ESTIMATION HORS TRAVAUX DESAMIANTAGE EVENTUELS ET ACQUISITION FONCIERE  
AUCUN AMENAGEMENT EXTERIEUR (PARKING VOIRIE)**

## N° 2019DC/013 – Feuillet 3

Considérant que l'avis du Domaine sur la valeur vénale du bien, proposé par le service France Domaine 56, de la parcelle AL n°127 située sur la Commune de Pluneret de 6 416 m<sup>2</sup> sur laquelle est érigé un bâtiment d'une surface de 1 080 m<sup>2</sup>, en date du 6 octobre 2018, estime la valeur vénale dudit bien à un montant de 960 000 € ;

Considérant que le Conseil Communautaire a décidé d'approuver le projet d'acquisition en pleine propriété de ce bien pour un montant de 1 000 000 € et que le compromis pour l'acquisition sera signé au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 ;

Après avoir entendu le rapport de M. Pascal LE CALVE, Vice-président, Délégué au Sport ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :  
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous :

### Plan de Financement

Dépenses d'investissement	Montant HT	Recettes	Montant	%
Acquisition du bien	1 000 000 €	ETAT Contrat de ruralité DSIL	250 000 €	10%
Frais d'acte 7%	70 000 €	Etat : CNDS	497 596 €	20%
Travaux	1 417 980 €			
		Autofinancement	1 740 384 €	70%
<b>TOTAL HT</b>	<b>2 487 980 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>2 487 980 €</b>	<b>100%</b>

- de solliciter une subvention de l'Etat au taux le plus élevé :
  - o au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),
  - o au titre du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au contrôle de légalité et publié au recueil des actes administratifs le : **15 FEV. 2019**

Le Président



Philippe LE RAY

**Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 8 FEVRIER 2019**

**N° 2019DC/014 – Feuille 1**

Date de convocation : 31 janvier 2019

Membres en exercice : 57	Présents : 42	Votants : 51
--------------------------	---------------	--------------

**Versement d'un acompte de subvention  
à l'association « Ti Douar Alré »**

L'an deux mille dix-neuf, le huit février à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, à l'Espace les Hermines de PLUMERGAT.

**Etaient présents** : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, Mireille GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Gérard PILLET, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Franck VALLEIN, Valérie VINET-GELLE.

**Absents ayant donné pouvoir** : Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Chantal LE BIHAN-LE PLOUFF à Fabrice ROBELET, Jean-Luc LE TALLEC à Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Jessica LE VISAGE à Philippe LE RAY, Olivier LEPICK à Paul CHAPEL, Aurélie QUEIJO à Pierrette LE BAYON, Joseph ROCHELLE à Valérie VINET-GELLE, Andrée VIELVOYE à Jean-Luc CHIFFOLEAU.

**Absents excusés** : Jean-Michel BELZ, François GRENET, Bernard HILLIET, Kaourintine HULAUD, Gérard PIERRE, Azais TOUATI.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet du Morbihan du 4 janvier 2018 relatif à la modification des statuts d'Auray Quiberon Terre Atlantique ;

## N° 2019DC/014 – Feuille 2

Vu la délibération n°2016DC/72 du Conseil communautaire en date du 25 novembre 2016 relative au règlement fixant les critères d'éligibilité aux fonds versés par la Communauté de communes dans le cadre de sa politique culturelle et sportive ;

Vu la délibération n°2018DC/111RECT du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire d'Auray Quiberon Terre Atlantique ;

Considérant que la Communauté de communes compte sur son territoire un nombre important d'associations qui œuvrent dans divers domaines. Pour qu'elle puisse leur apporter un soutien financier, ces associations doivent intervenir dans les domaines relevant des compétences communautaires inscrites dans ses statuts et précisées dans la délibération définissant l'intérêt communautaire ;

Considérant qu'adoptés en 2016, les Schémas directeurs en matière de politiques culturelle et sportives ont défini les axes stratégiques de l'intervention communautaire dans ces domaines, et ont permis de préciser le cadre réglementaire du soutien financier apporté par la Communauté de communes aux acteurs locaux ;

Considérant qu'un des axes de la politique culturelle et patrimoniale est de soutenir une culture et une histoire bretonne ouverte et vivante en favorisant la pratique de la culture bretonne et ses expressions culturelles bretonnes avec la participation au financement de Ti Ar Vro et le soutien aux bagadous de 1<sup>ère</sup> catégorie. En l'espèce, l'association « Ti Douar Alré », (maison de pays Ti Ar Vro), a déposé un dossier de demande de subvention au titre de l'année 2019 et formulé une demande de versement d'un acompte afin de permettre son bon fonctionnement ;

Considérant qu'il est proposé d'autoriser le versement, avant le vote du budget primitif, d'un acompte pour un montant de 32 000 €, correspondant à 40 % du montant la subvention allouée en 2018 ;

Après avoir entendu le rapport de Mme Monique THOMAS, Vice-Présidente, Déléguée à la Culture et au Patrimoine ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, compte tenu de l'intérêt communautaire de la demande et de la nécessité de permettre à l'association d'assurer la continuité de ses actions, le Conseil communautaire DECIDE :**

- d'accorder un acompte d'un montant de 32 000 € à verser au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019, qui viendra en déduction de la subvention qui pourra lui être accordée au titre de l'année 2019 ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au contrôle de légalité et publié au recueil des actes administratifs le :

15 FEV. 2019

Le Président



Philippe LE RAY

Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 8 FEVRIER 2019

N° 2019DC/015 – Feuille 1

Date de convocation : 31 janvier 2019

Membres en exercice : 57

Présents : 42

Votants : 51

**Remises gracieuses sur les factures d'eau et d'assainissement**

L'an deux mille dix-neuf, le huit février à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, à l'Espace les Hermines de PLUMERGAT.

**Etaient présents** : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, Mireille GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Gérard PILLET, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Franck VALLEIN, Valérie VINET-GELLE.

**Absents ayant donné pouvoir** : Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Fabrice ROBELET, Jean-Luc LE TALLEC à Lénaïck LE PORT-HELLEC, Jessica LE VISAGE à Philippe LE RAY, Olivier LEPICK à Paul CHAPEL, Aurélie QUEIJO à Pierrette LE BAYON, Joseph ROCHELLE à Valérie VINET-GELLE, Andrée VIELVOYE à Jean-Luc CHIFFOLEAU.

**Absents excusés** : Jean-Michel BELZ, François GRENET, Bernard HILLIET, Kaourintine HULAUD, Gérard PIERRE, Azaïs TOUATI.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 par renvoi de l'article L. 5211-1, et le III bis de l'article L. 2224-12-4 ;

Vu la loi n°2011-525 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit en date du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann » ;

Vu le décret n°2012-1078 en date du 24 septembre 2012 relatif à la facturation en cas de fuites sur les canalisations d'eau potable après compteur ;



## N° 2019DC/015 – Feuillet 2

Considérant qu'en cas de surconsommations d'eau potable, deux possibilités existent pour réduire le montant des factures : l'écrêtement et la remise gracieuse ;

Considérant que quatorze cas de surconsommations de factures d'eau potable n'ont pu bénéficier d'un écrêtement de leur facture d'eau et d'assainissement conformément aux dispositions de la loi Warsmann ;

Considérant qu'il est proposé de leur faire bénéficier d'une remise gracieuse, étant précisé que chaque cas doit être examiné par l'Assemblée délibérante et doit faire l'objet d'une mention individuelle sur la délibération ;

Considérant qu'il est proposé d'appliquer pour treize dossiers une remise gracieuse sur la part assainissement (hors abonnement et hors redevances) supérieure à la moyenne des 3 dernières années, lorsque la consommation en eau potable est supérieure à deux fois le volume moyen des trois dernières années et exceptionnellement lorsque la loi Warsmann ne peut s'appliquer du fait que la surconsommation n'excède pas le double de la consommation ;

Considérant que l'état de remises gracieuses portant sur l'année 2018 s'élève à la somme totale de 13 455,32 € HT et celui des nouvelles factures à émettre de 19 061,89 € HT ;

Après avoir entendu le rapport de M. Roland GASTINE, Vice-président, Délégué à l'Assainissement collectif et à l'eau potable ;

Sur proposition du Bureau en date du 25 janvier 2019 ;

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :**

- d'approuver les remises gracieuses sur les factures d'eau telles qu'elles figurent sur le tableau annexé ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au contrôle de légalité et publié au recueil des actes administratifs le :

28 FEV. 2019

Le Président

Philippe LE RAY

**Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 8 FEVRIER 2019

**N° 2019DC/016 – Feuille 1**

Date de convocation : 31 janvier 2019

Membres en exercice : 57	Présents : 42	Votants : 51
--------------------------	---------------	--------------

**Convention relative à la constitution d'un groupement de  
commande avec la Commune de Brec'h**

L'an deux mille dix-neuf, le huit février à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, à l'Espace les Hermines de PLUMERGAT.

**Etaient présents** : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, Mireille GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Gérard PILLET, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Franck VALLEIN, Valérie VINET-GELLE.

**Absents ayant donné pouvoir** : Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Chantal LE BIHAN-LE PLOUFF à Fabrice ROBELET, Jean-Luc LE TALLEC à Lénaïck LE PORT-HELLEC, Jessica LE VISAGE à Philippe LE RAY, Olivier LEPICK à Paul CHAPEL, Aurélie QUEIJO à Pierrette LE BAYON, Joseph ROCHELLE à Valérie VINET-GELLE, Andrée VIELVOYE à Jean-Luc CHIFFOLEAU.

**Absents excusés** : Jean-Michel BELZ, François GRENET, Bernard HILLIET, Kaourintine HULAUD, Gérard PIERRE, Azaïs TOUATI.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

---

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28 ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet du Morbihan du 4 janvier 2018 relatif à la modification des statuts d'Auray Quiberon Terre Atlantique ;

Vu la délibération n°2014DC/96 du Conseil communautaire en date du 13 juin 2014 relative à l'élection des membres de la Commission d'appels d'offres à caractère permanent ;

Considérant que la Commune de Brec'h va procéder à la réhabilitation d'un réseau d'assainissement des eaux pluviales et engager des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées et de renouvellement du réseau d'eau potable dans la rue de la Petite Vitesse ;

Considérant qu'il paraît pertinent, dans un souci de meilleure coordination des travaux, de limitation de la gêne aux riverains, de réduction des délais d'intervention ainsi que des coûts du chantier, qu'une entreprise identique réalise les travaux à ciel ouvert d'eaux usées, d'eau potable ainsi que les travaux d'eaux pluviales ;

Considérant que la Communauté de communes et la Commune constituent un groupement de commande, en vue de désigner un titulaire de marché commun pour la réalisation des travaux d'eaux usées, d'eau potable et d'eaux pluviales, organisé ainsi :

- La convention de groupement se terminera à l'issue de la notification de l'ensemble des marchés de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées, de renouvellement du réseau d'eau potable et réhabilitation du réseau des eaux pluviales dans la rue de la Petite Vitesse ;
- Le coordonnateur du groupement sera la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique. Le rôle du coordonnateur se limite à l'organisation de la procédure conjointe d'attribution des travaux d'eaux usées et d'eau potable d'une part, d'eaux pluviales d'autre part. Chaque partie demeure responsable de la signature et de l'exécution du marché qui concerne les travaux dont elle a la compétence ;
- Une commission d'appel d'offres chargée de la désignation des attributaires de marchés communs sera constituée. Le collège des membres à voix délibérative de cette commission sera constitué :
  - o d'un membre ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de la Communauté de communes, titulaire, et de son suppléant,
  - o d'un membre ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de la Ville de Brec'h, titulaire, et de son suppléant ;

La Présidence de la commission d'appel d'offres sera assurée par le représentant du coordonnateur, à savoir le représentant de la Communauté de communes, ou son suppléant ;

- La Communauté de communes prendra à sa charge les frais de reproduction des dossiers de consultation, de convocations aux réunions de la commission d'appel d'offres, d'annonces légales ; la procédure sera dématérialisée sur la plateforme emegalisbretagne.org ;
- Les services de la Communauté de communes procéderont aux formalités relatives à la partie administrative de la procédure (mise en ligne, publicité, etc.). Les lettres informant les candidats non retenus au titre de la consultation seront rédigées et adressées par le coordonnateur du groupement de commande, la Communauté de communes ;

## N° 2019DC/016 – Feuille 3

Considérant que la présente convention entrera en vigueur à compter de sa notification par la Communauté de communes, coordonnateur, à la Commune, après réception par les services du contrôle de la légalité ;

Après avoir entendu le rapport de M. Roland GASTINE, Vice-président, Délégué à l'assainissement collectif et l'eau potable ;

Le Bureau en date du 25 janvier 2019 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :

- d'autoriser M. le Président à signer une convention spécifique de Groupement de commande avec la Commune de Brec'h, la Communauté de communes étant coordinatrice, chaque entité signant le marché de travaux concernant ses compétences ;
- d'acter que le groupement sera dissout de plein droit à l'issue de la notification de l'ensemble des marchés de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées, de renouvellement du réseau d'eau potable et réhabilitation du réseau des eaux pluviales dans la rue de la Petite Vitesse ;
- de désigner pour siéger au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement de commande, comme titulaire M. Roland GASTINE, et comme suppléant M. Dominique RIGUIDEL ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au contrôle de légalité et publié au recueil des actes administratifs le : 26 FEV. 2019

Le Président



Philippe LE RAY



**Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 8 FEVRIER 2019**

**N° 2019DC/017 – Feuillet 1**

Date de convocation : 31 janvier 2019

Membres en exercice : 57	Présents : 41	Votants : 50
--------------------------	---------------	--------------

**Renouvellement des marchés de collecte en porte à porte  
et en points d'apports volontaires**

L'an deux mille dix-neuf, le huit février à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, à l'Espace les Hermines de PLUMERGAT.

**Etaient présents** : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, Mireille GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Gérard PILLET, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Valérie VINET-GELLE.

**Absents ayant donné pouvoir** : Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Fabrice ROBELET, Jean-Luc LE TALLEC à Lénaïck LE PORT-HELLEC, Jessica LE VISAGE à Philippe LE RAY, Olivier LEPICK à Paul CHAPEL, Aurélie QUEIJO à Pierrette LE BAYON, Joseph ROCHELLE à Valérie VINET-GELLE, Andrée VIELVOYE à Jean-Luc CHIFFOLEAU.

**Absents excusés** : Jean-Michel BELZ, François GRENET, Bernard HILLIET, Kaourintine HULAUD, Gérard PIERRE, Azaïs TOUATI.

*M. Franck VALLEIN se retire du vote.*

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

---

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21-1 et L. 5211-2 ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

## N° 2019DC/017 – Feuillet 2

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération n°2018DC/162 du Conseil communautaire en date du 7 décembre 2018 relative au vote du Schéma directeur de gestion des déchets et de la valorisation des ressources ;

Considérant que le marché de collecte en porte à porte des ordures ménagères et des emballages légers sur les 22 communes continentales de la Communauté de communes intervenu avec l'entreprise Grandjouan prendra fin le 31 décembre 2019 et qu'il convient d'envisager le renouvellement de ce contrat ;

Considérant que le marché de collecte et lavage de colonnes d'apport volontaire du verre, des emballages légers, des journaux revues magazines et des déchets ménagers intervenu avec l'entreprise Grandjouan prendra fin le 15 février 2020 et qu'il convient d'envisager le renouvellement de ce contrat ;

Considérant que le regroupement en un seul lot permettrait la réalisation d'économies d'échelle par les candidats, qui pourraient ainsi mutualiser leurs moyens humains (personnels d'encadrement et de suivi administratif des prestations) et matériels (centre technique, vestiaires, ateliers, lieux de remisage des véhicules) ;

Considérant que le Schéma directeur de « gestion des déchets et de la valorisation des ressources » prévoit en 2022 une remise à plat complète du Schéma de collecte actuellement en place en terme de jours, de fréquence, de matériels pour permettre la collecte en bacs individuels des emballages incluant les nouvelles résines plastiques et la collecte en bacs individuels des biodéchets ainsi que la suppression éventuelle de la collecte en apport volontaire des papiers ;

Considérant l'opportunité de conclure un contrat unique, pour l'ensemble de ces prestations, prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2021 (durée 24 mois), avec possibilité de reconduction pour deux périodes de 12 mois supplémentaires ;

Considérant la nécessité de lancer un appel d'offres ouvert européen et de conclure un contrat unique pour ces prestations, avec :

- Une part forfaitaire sur la collecte en porte à porte,
- Une part à bons de commande pour les collectes supplémentaires des points de regroupement et gros producteurs,
- Une part proportionnelle à la tonne collectée sur la collecte en points d'apport volontaire,
- Une part à bons de commande pour les lavages, maintenance préventive et le déplacement des colonnes ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de conclure un marché public ainsi que toute pièce afférente sur une durée de 24 mois, reconductible deux fois 12 mois, dans la limite de :

- 9 718 400 € HT pour la part fixe sur la période initiale de 24 mois (prestations de collecte en porte à porte et de collecte en apport volontaire),
- 232 000 € HT maximum sur la période initiale de 24 mois pour la part s'exécutant au moyen de bons de commande ;



## N° 2019DC/017 – Feuille 3

Considérant que le montant de chacune des deux reconductions de 12 mois sera au maximum de 4 859 200 € HT pour la part fixe et 116 000 € HT pour la part s'exécutant au moyen de bons de commande ;

Après avoir entendu le rapport de M. Dominique RIGUIDEL, Vice-président, Délégué Rapporteur du Budget-Finances-Ordures ménagères-Gestion des déchets ;

Sur proposition du Bureau en date du 25 janvier 2019 ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :

- d'autoriser M. le Président à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert relative à la collecte en porte à porte et en points d'apports volontaires des déchets ménagers sur les 22 communes continentales de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre atlantique, en application des articles 16-II, 25-I 1°, 67, 68, 78 et 80 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, en vue de conclure un accord-cadre mono attributaire s'exécutant en partie au moyen de l'émission de bons de commande d'une durée de 24 mois, renouvelable deux fois 12 mois, composé :

- d'une part fixe relative aux prestations de collecte en porte à porte et aux prestations de collecte en points d'apport volontaire,
- d'une part à bons de commande pour les collectes supplémentaires des points de regroupement et gros producteurs, ainsi que pour les prestations de lavage, de maintenance préventive et de déplacement des colonnes ;

- d'autoriser M. le Président à signer le marché ainsi que tout document y afférent, dans la limite de :

- 9 718 400 € HT pour la part fixe sur la période initiale de 24 mois (prestations de collecte en porte à porte et de collecte en apport volontaire),
- 232 000 € HT maximum sur la période initiale de 24 mois pour la part s'exécutant au moyen de bons de commande ;

Etant précisé que le montant de chacune des deux reconductions de 12 mois sera au maximum de 4 859 200 € HT pour la part fixe et 116 000 € HT maximum pour la part s'exécutant au moyen de bons de commande.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au contrôle de légalité et publié au recueil des actes administratifs le :

26 FEV. 2019

Le Président

Philippe LE RAY



Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 8 FEVRIER 2019

N° 2019DC/018 – Feuille 1

Date de convocation : 31 janvier 2019

Membres en exercice : 57	Présents : 42	Votants : 51
--------------------------	---------------	--------------

**Convention de maîtrise d'ouvrage unique exercée par SCNF  
Gares&Connexions**

L'an deux mille dix-neuf, le huit février à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, à l'Espace les Hermines de PLUMERGAT.

**Etaient présents** : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, Mireille GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Gérard PILLET, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Franck VALLEIN, Valérie VINET-GELLE.

**Absents ayant donné pouvoir** : Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Fabrice ROBELET, Jean-Luc LE TALLEC à Lénaïck LE PORT-HELLEC, Jessica LE VISAGE à Philippe LE RAY, Olivier LEPICK à Paul CHAPEL, Aurélie QUEIJO à Pierrette LE BAYON, Joseph ROCHELLE à Valérie VINET-GELLE, Andrée VIELVOYE à Jean-Luc CHIFFOLEAU.

**Absents excusés** : Jean-Michel BELZ, François GRENET, Bernard HILLIET, Kaourintine HULAUD, Gérard PIERRE, Azais TOUATI.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

## N° 2019DC/018 – Feuillet 2

Vu la délibération n°2015DC/067 du Conseil communautaire en date du 18 septembre 2015 relative à la signature du protocole de coopération avec les partenaires pour la réalisation des études de travaux dans le cadre du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) et notamment son article 17 ;

Considérant qu'afin de formaliser le programme global d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM), d'acter l'engagement de tous les partenaires dans la poursuite concertée et coordonnée de celui-ci et de permettre, à terme, une réalisation cohérente des différentes opérations le constituant, un protocole de coopération a été établi et signé le 12 novembre 2015 par les 8 partenaires, dont la Communauté de communes ;

Considérant que ce protocole prévoit dans son article 7 que des conventions seront conclues entre les parties signataires concernées, afin de définir les modalités d'application des différentes dispositions énoncées dans le protocole de coopération ;

Considérant que lors de la phase étude du projet de construction de la passerelle et du bâtiment voyageur, la Communauté de communes et SNCF Gare et Connexions s'étaient accordés afin que la conduite de la Maîtrise d'Ouvrage unique soit assurée par SNCF Gare et Connexion ;

Considérant qu'avec le démarrage de la phase travaux, il convient de prendre en compte :

- l'imbrication des ouvrages et la configuration du site qui nécessite une opération globale,
- que les ouvrages projetés relèvent simultanément de la Maîtrise d'Ouvrage SNCF Gare et Connexions et de la Maîtrise d'Ouvrage de la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique,
- que ces Maîtrise d'Ouvrages sont soumises aux dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, les deux parties conviennent ensemble de poursuivre le même principe de la Maîtrise d'Ouvrage Unique pour la réalisation des travaux des ouvrages suivants :
  - o Construction du nouveau Bâtiments Voyageurs,
  - o Construction d'une passerelle urbaine piétonne ;

Considérant que le montant total de la phase travaux s'élève à 6 062 714 € HT aux conditions économiques de février 2018, auquel il faut appliquer un taux annuel de revalorisation de 1,04 % :

- Travaux y compris les aléas : 5 548 898 € HT,
- Maîtrise d'œuvre : 299 290 € HT,
- MOAU/AOMA : 214 526 € HT ;

Après avoir entendu le rapport de M. Fabrice ROBELET, 1<sup>er</sup> Vice-président, Délégué au Pôle d'Echange Multimodal de la gare TGV et à la politique des transports et des déplacements ;

Sur proposition du Bureau en date du 25 janvier 2019 ;

## N° 2019DC/018 – Feuillet 3

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire **DECIDE** :

- d'autoriser la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage unique exercée par SNCF Gares&Connexions, pour la construction de la passerelle, prévoyant un montant prévisionnel des travaux de la passerelle de 6 062 714 € HT aux conditions économiques de février 2018 et dont les appels de fonds s'étaleront sur les années 2019 à 2021 avec un taux de réactualisation de 1,04% par an ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au contrôle de légalité et publié au recueil des actes administratifs le :

26 FEV. 2019

Le Président

Philippe LE RAY



**Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 8 FEVRIER 2019

**N° 2019DC/019 – Feuille 1**

Date de convocation : 31 janvier 2019

Membres en exercice : 57
--------------------------

Présents : 40
---------------

Votants : 50
--------------

**Attributions de compensation provisoires 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le huit février à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, à l'Espace les Hermines de PLUMERGAT.

**Etaient présents** : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Michel COUTURIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, Mireille GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Gérard PILLET, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Franck VALLEIN, Valérie VINET-GELLE.

**Absents ayant donné pouvoir** : Hélène CODA-POIREY à Michel COUTURIER, Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Serge CUVILLIER à Bernadette DESJARDINS, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Fabrice ROBELET, Jean-Luc LE TALLEC à Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Jessica LE VISAGE à Philippe LE RAY, Olivier LEPICK à Paul CHAPEL, Aurélie QUEIJO à Pierrette LE BAYON, Joseph ROCHELLE à Valérie VINET-GELLE, Andrée VIELVOYE à Jean-Luc CHIFFOLEAU.

**Absents excusés** : Jean-Michel BELZ, François GRENET, Guy HERCEND, Bernard HILLIET, Kaourintine HULAUD, Gérard PIERRE, Azaïs TOUATI.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

---

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts et notamment les paragraphes IV et V de l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet du Morbihan du 4 janvier 2018 relatif à la modification des statuts d'Auray Quiberon Terre Atlantique ;

## N° 2019DC/019 – Feuillet 2

Vu la délibération n°2018DC/087 en date du 13 juillet 2018 relative à l'institution de la taxe de séjour à l'échelle intercommunale applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, à l'exception des communes de Carnac, la Trinité-sur-mer et Belz ;

Vu la délibération n°2018DC/100 en date du 28 septembre 2018 qui déclare d'intérêt communautaire les RPAM d'Auray, Pluneret, Pluvigner et Quiberon et le LAEP de Pluneret ;

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) adopté le 25 janvier 2019 ;

Considérant que ces transferts auront un impact sur les attributions de compensation 2019 ;

Considérant qu'il convient de déduire du montant des attributions de compensation des communes le coût du service Instruction du Droit des Sols (IDS) pour l'année 2018 ;

Considérant qu'ainsi, les attributions de compensations provisoires pour 2019 en euros sont les suivantes :

	AC de référence 2018 (1)	Taxe de séjour (2)	Transfert RAM LAEP (3)	AC de référence provisoire 8 février 2019 (1+2-3=4)	IDS 2018 (5)	AC provisoire 8 février 2019 (4-5)
AURAY	2 148 353	37 669	14 762	2 171 260		2 171 260
BELZ	251 060			251 060	24 031	227 029
BRECH	308 018		2 807	305 211	34 322	270 889
CAMORS	90 891		4 071	86 820	16 920	69 900
CARNAC	2 823 441			2 823 441		2 823 441
CRACH	441 157	20 771		461 928	24 763	437 165
ERDEVEN	167 553	130 701		298 254	24 471	273 783
ETEL	165 030	16 075		181 105	13 908	167 197
HOEDIC	33 401	4 474		37 875	418	37 457
HOUAT	47 248	8 987		56 235	2 405	53 830
LANDAUL	150 233		4 550	145 683	14 348	131 335
LANDEVANT	505 238		6 705	498 533	19 200	479 333
LOCMARIAQUER	191 400	70 871		262 271	25 746	236 525
LOCOAL MENDON	282 314			282 314	23 174	259 140
PLOEMEL	139 491	11 491		150 982	36 978	114 004
PLOUHARNEL	346 816	65 112		411 928	18 112	393 816
PLUMERGAT	67 717		6 628	61 089	11 043	50 046
PLUNERET	343 650	2 938	25 075	321 513	22 149	299 364
PLUVIGNER	896 569		8 621	887 948	31 477	856 471
QUIBERON	2 514 278	463 425	2 288	2 975 415	37 752	2 937 663
SAINTE ANNE D AURAY	67 365	7 303	2 549	72 119	15 226	56 893
SAINT PHILIBERT	371 918	47 384		419 302	11 524	407 778
SAINT PIERRE QUIBERON	929 300	89 864	1 144	1 018 020	34 008	984 012
LA TRINITE SUR MER	961 495			961 495	23 843	937 652
	<b>14 243 936</b>	<b>977 065</b>	<b>79 200</b>	<b>15 141 801</b>	<b>465 819</b>	<b>14 675 982</b>



## N° 2019DC/019 – Feuille 3

Après avoir entendu le rapport de M. Dominique RIGUIDEL, Vice-président, Délégué Rapporteur du budget-Finances ;

Sur proposition du Bureau en date du 25 janvier 2019 ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :**

- de fixer le montant des attributions de compensation provisoires 2019 selon le tableau ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au contrôle de légalité et publié au recueil des actes administratifs le :

11 FEV. 2019

Le Président

Philippe LE RAY



Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 8 FEVRIER 2019

N° 2019DC/020 – Feuille 1

Date de convocation : 31 janvier 2019

Membres en exercice : 57	Présents : 39	Votants : 50
--------------------------	---------------	--------------

**Mise à jour du tableau des emplois  
Débat d'Orientations Budgétaires**

L'an deux mille dix-neuf, le huit février à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, à l'Espace les Hermines de PLUMERGAT.

**Etaient présents** : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Michel COUTURIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Mireille GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Gérard PILLET, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Franck VALLEIN, Valérie VINET-GELLE.

**Absents ayant donné pouvoir** : Hélène CODA-POIREY à Michel COUTURIER, Elisabeth GOUELLO à Jean-Maurice MAJOU, Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Serge CUVILLIER à Bernadette DESJARDINS, Chantal LE BIHAN-LE PLOUFF à Fabrice ROBELET, Jean-Luc LE TALLEC à Lénaïck LE PORT-HELLEC, Jessica LE VISAGE à Philippe LE RAY, Olivier LEPICK à Paul CHAPEL, Aurélie QUEIJO à Pierrette LE BAYON, Joseph ROCHELLE à Valérie VINET-GELLE, Andrée VIELVOYE à Jean-Luc CHIFFOLEAU.

**Absents excusés** : Jean-Michel BELZ, François GRENET, Guy HERCEND, Bernard HILLIET, Kaourintine HULAUD, Gérard PIERRE, Azais TOUATI.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

## N° 2019DC/020 – Feuillet 2

Considérant que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) qui s'est tenu a permis d'informer l'assemblée de la situation financière de la Collectivité et de présenter les grandes orientations pour l'année à venir ;

Considérant les perspectives et orientations des politiques communautaires en 2019 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de déterminer l'effectif des emplois nécessaires à la mise en œuvre des politiques communautaires et au fonctionnement des services ;

Considérant la nécessité des recrutements suivants :

- un emploi de négociateur foncier / négociatrice foncière,
- un emploi d'instructeur ou d'instructrice du droit des sols ;

Après avoir entendu le rapport de M. Fabrice ROBELET, 1<sup>er</sup> Vice-président ;

Sur proposition du Bureau en date du 25 janvier 2019 ;

**Après en avoir délibéré, à la majorité (2 Contre : Paul CHAPEL et Olivier LEPICK), le Conseil communautaire DECIDE :**

**- de créer un emploi de négociateur foncier à temps complet. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière technique (ingénieur) ou administrative (attaché).**

**En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.**

**Le traitement sera calculé au maximum par référence à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux ;**

**- de créer un emploi à temps complet d'instructeur du droit des sols.**

**Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière technique (technicien, technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe) ou administrative (rédacteur, rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe).**

**En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.**

**Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des rédacteurs ou des techniciens ;**

**- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au contrôle de légalité et publié au recueil des actes administratifs le :

27 FEV. 2019

Le Président

Philippe LE RAY



Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 8 FEVRIER 2019

N° 2019DC/021 – Feuille 1

Date de convocation : 31 janvier 2019

Membres en exercice : 57	Présents : 39	Votants : 50
--------------------------	---------------	--------------

**Mise à jour du tableau des emplois**

L'an deux mille dix-neuf, le huit février à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, à l'Espace les Hermines de PLUMERGAT.

**Etaient présents** : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Michel COUTURIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Mireille GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Gérard PILLET, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Franck VALLEIN, Valérie VINET-GELLE.

**Absents ayant donné pouvoir** : Hélène CODA-POIREY à Michel COUTURIER, Elisabeth GOUELLO à Jean-Maurice MAJOU, Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Serge CUVILLIER à Bernadette DESJARDINS, Chantal LE BIHAN-LE PLOUFF à Fabrice ROBELET, Jean-Luc LE TALLEC à Lénaïck LE PORT-HELLEC, Jessica LE VISAGE à Philippe LE RAY, Olivier LEPICK à Paul CHAPEL, Aurélie QUEIJO à Pierrette LE BAYON, Joseph ROCHELLE à Valérie VINET-GELLE, Andrée VIELVOYE à Jean-Luc CHIFFOLEAU.

**Absents excusés** : Jean-Michel BELZ, François GRENET, Guy HERCEND, Bernard HILLIET, Kaourintine HULAUD, Gérard PIERRE, Azaïs TOUATI.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

## N° 2019DC/021 – Feuillet 2

Considérant qu'au vu des recrutements opérés, il convient de mettre à jour le tableau des emplois pour être en adéquation avec les grades des candidats retenus ;

Il est ainsi proposé de transformer les postes suivants :

- Coordinateur de la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat : un emploi d'attaché territorial en un emploi de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Instructeur IDS : un emploi de technicien en un emploi d'agent de maîtrise principal ;

Après avoir entendu le rapport de M. Fabrice ROBELET, 1<sup>er</sup> Vice-président ;

Sur proposition du Bureau en date du 25 janvier 2019 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :

- de mettre à jour le tableau des emplois de la collectivité de la manière suivante à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 :

Nombre de postes	Intitulé du poste	Grade actuel	Nouveau grade
1	Coordinateur de la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat	Attaché territorial	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe
1	Instructeur IDS	Technicien Territorial	Agent de maîtrise principal

- d'autoriser M. le président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au contrôle de légalité et publié au recueil des actes administratifs le :

26 FEV. 2019

Le Président

Philippe LE RAY

**Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 8 FEVRIER 2019

**N° 2019DC/022 – Feuille 1**

Date de convocation : 31 janvier 2019

Membres en exercice : 57	Présents : 39	Votants : 50
--------------------------	---------------	--------------

**Composition du Bureau communautaire**

L'an deux mille dix-neuf, le huit février à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, à l'Espace les Hermines de PLUMERGAT.

**Étaient présents** : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Michel COUTURIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Mireille GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Gérard PILLET, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Franck VALLEIN, Valérie VINET-GELLE.

**Absents ayant donné pouvoir** : Hélène CODA-POIREY à Michel COUTURIER, Elisabeth GOUELLO à Jean-Maurice MAJOU, Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Serge CUVILLIER à Bernadette DESJARDINS, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Fabrice ROBELET, Jean-Luc LE TALLEC à Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Jessica LE VISAGE à Philippe LE RAY, Olivier LEPICK à Paul CHAPEL, Aurélie QUEIJO à Pierrette LE BAYON, Joseph ROCHELLE à Valérie VINET-GELLE, Andrée VIELVOYE à Jean-Luc CHIFFOLEAU.

**Absents excusés** : Jean-Michel BELZ, François GRENET, Guy HERCEND, Bernard HILLIET, Kaourintine HULAUD, Gérard PIERRE, Azais TOUATI.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2014DC/55 du Conseil communautaire en date du 11 avril 2014 relative à la composition du Bureau communautaire ;

Vu la délibération n°2014DC/60bis du Conseil communautaire en date du 25 avril 2014 relative à la désignation des membres du Bureau communautaire ;



## N° 2019DC/022 – Feuillet 2

Vu la délibération n°2014DC/150 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2014 relative à l'adoption du règlement intérieur de la Communauté de communes et fixant l'organisation du Bureau communautaire ;

Considérant que suite à la recomposition du Conseil communautaire et aux nouvelles désignations de Conseillers communautaires, il convient d'installer M. François LE COTILLEC, Conseiller communautaire, pour la Commune de Saint-Philibert, en tant que nouveau membre du Bureau communautaire ;

Après avoir entendu le rapport de M. le Président ;

Sur proposition du Bureau en date du 25 janvier 2019 ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :**

- de désigner M. François LE COTILLEC comme membre du Bureau communautaire ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au contrôle de légalité et publié au recueil des actes administratifs le : 26 FEV. 2019

Le Président



Philippe LE RAY



Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 8 FEVRIER 2019

**N° 2019DC/023 – Feuille 1**

Date de convocation : 31 janvier 2019

Membres en exercice : 57
--------------------------

Présents : 39
---------------

Votants : 50
--------------

**Mise à jour de la composition des Commissions  
communautaires thématiques permanentes**

L'an deux mille dix-neuf, le huit février à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, à l'Espace les Hermines de PLUMERGAT.

**Etaient présents** : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Michel COUTURIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Mireille GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Gérard PILLET, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Franck VALLEIN, Valérie VINET-GELLE.

**Absents ayant donné pouvoir** : Hélène CODA-POIREY à Michel COUTURIER, Elisabeth GOUELLO à Jean-Maurice MAJOU, Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Serge CUVILLIER à Bernadette DESJARDINS, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Fabrice ROBELET, Jean-Luc LE TALLEC à Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Jessica LE VISAGE à Philippe LE RAY, Olivier LEPICK à Paul CHAPEL, Aurélie QUEIJO à Pierrette LE BAYON, Joseph ROCHELLE à Valérie VINET-GELLE, Andrée VIELVOYE à Jean-Luc CHIFFOLEAU.

**Absents excusés** : Jean-Michel BELZ, François GRENET, Guy HERCEND, Bernard HILLIET, Kaourintine HULAUD, Gérard PIERRE, Azais TOUATI.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu la délibération n°2014DC/150 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2014 relative à l'adoption du règlement intérieur de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n°2014DC/197 du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2014 relative à l'installation des Commissions communautaires ;

## N° 2019DC/023 – Feuillet 2

Vu les délibérations n°2017DC/177 du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2017, n°2018DC/004 en date du 15 février 2018 et n°2018DC/189 en date du 7 décembre 2018, relatives à la mise à jour de la composition des Commissions communautaires thématiques permanentes ;

Considérant que le règlement intérieur d'Auray Quiberon Terre Atlantique prévoit la création de huit Commissions thématiques permanentes ;

Considérant que depuis la dernière mise à jour de la composition des Commissions communautaires le 7 décembre 2018, des modifications doivent être apportées, pour la représentation de la Commune de Pluneret :

- au sein la Commission sport : le remplacement de M. Jean Michel DANDIN par Mme Anne LE CORVEC ;

Considérant qu'il est décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret ;

Après avoir entendu le rapport de M. le Président ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :**

- de désigner Mme Anne LE CORVEC(Pluneret), comme nouveau membre de la Commission Sport de la Communauté de communes ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au contrôle de légalité et publié au recueil des actes administratifs le : 26 FEV. 2019

Le Président



Philippe LE RAY